



GUINÉE

April 2016

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT; DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROROGATION DE L'ACCORD EN COURS; COMMUNIQUÉ DE PRESSE; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA GUINÉE

Dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit, revue des assurances de financement et demandes de relèvement du plafond d'accès et de prorogation de l'accord en cours, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le **Rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI à la suite des entretiens qui ont pris fin le 14 novembre 2014 avec les autorités guinéennes sur les politiques et la situation économiques qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 janvier 2015. Ce rapport a été préparé pour être soumis à l'examen du Conseil d'administration le 11 février 2015.
- Une **Annexe d'information** préparée par le FMI.
- Une **Analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Un **Communiqué de presse** comprenant une déclaration de la Présidence du Conseil d'administration.
- Une **Déclaration de l'Administrateur** pour la Guinée.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément.

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI*

Mémoire de politiques économiques et financières des autorités guinéennes*

Protocole d'accord technique*

* Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ces documents peuvent être obtenus sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>
Prix : 18,00 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington, D.C.



GUINÉE

28 janvier 2015

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ; REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT; DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROROGATION DE L'ACCORD EN COURS

PRINCIPAUX ENJEUX

La flambée du virus Ebola a infligé un lourd tribut à l'économie guinéenne en dépit des politiques macroéconomiques de soutien mises en place par les autorités. La politique budgétaire a été assouplie pour tenir compte de l'insuffisance des recettes et de la hausse des dépenses de lutte contre la maladie, d'où un net creusement du déficit budgétaire. La politique monétaire a également été une politique de soutien : l'inflation a poursuivi sa tendance à la baisse et la couverture des importations par les réserves de change s'est maintenue à un bon niveau.

Les résultats enregistrés dans le cadre du programme FEC ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs ont été respectés. Toutefois, du fait de la priorité accordée par les autorités à la lutte contre la maladie à virus Ebola, les réformes structurelles ont progressé moins vite que prévu, retardant la mise en œuvre d'un certain nombre de repères structurels.

En 2015, les politiques macroéconomiques continueront à soutenir la lutte contre la flambée du virus Ebola qui devrait persister encore une grande partie de l'année et entraîner une légère contraction économique. Le budget 2015 prévoit un creusement du déficit afin de dégager une marge de manoeuvre suffisante pour les dépenses de lutte contre la maladie, pour financer une hausse non négligeable des salaires des agents de la fonction publique, et pour soutenir l'économie. La politique monétaire sera assouplie pour apporter suffisamment de liquidités au secteur privé et pour faciliter le financement par les banques du budget de l'État. Un effort concerté de la communauté internationale est indispensable pour aider les autorités à mettre pleinement en œuvre leur plan de riposte au virus Ebola. Le programme de réformes structurelles pour 2015 est axé sur la finalisation de mesures favorables à la croissance.

Les risques sont plutôt baissiers. Une persistance de l'épidémie d'Ebola pourrait perturber plus gravement encore l'activité économique. Le regain de tensions et d'incertitudes politiques à l'approche des élections présidentielles de 2015 pourrait décourager les investisseurs et nuire à la croissance. La Guinée bénéficierait toutefois de la récente baisse des cours du pétrole.

Les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC, à la revue des assurances de financement, ainsi qu'aux demandes : i) de prorogation de l'accord en cours jusqu'à la fin de l'année 2015, ii) de relèvement du plafond d'accès, et iii) de décaissement de 25 % de la quote-part sous forme d'appui budgétaire dans le cadre de la cinquième revue. L'achèvement de la revue entraînera le décaissement de 45,135 millions de DTS (42,1 % de la quote-part).

Approuvée par
Abebe Aemro Selassie
et **Masato Miyazaki**

Une équipe des services du FMI, composée de M. Snoek (chef de mission), M^{me} Charry-Velasquez, M. Bouis et M. Wane (tous du Département Afrique), M. Dicks-Mireaux (Département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Mooney (Département financier), et M. Sulemane (représentant résident), a rencontré les autorités guinéennes à Paris du 3 au 14 novembre 2014. L'équipe s'est entretenue avec M. Diaré, Ministre d'État et Ministre de l'économie et des finances, M. Nabé, Gouverneur de la Banque centrale de Guinée, et d'autres hauts responsables.

TABLE DES MATIERES

ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	4
PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR 2015	10
A. Perspectives économiques et risques	10
B. Politique budgétaire	11
C. Politiques monétaire, de change, et du secteur financier	13
D. Réformes structurelles	14
E. Stratégie de réduction de la pauvreté	15
SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES	17
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	18
ENCADRÉS	
1. Données récentes sur l'épidémie d'Ebola en Guinée	4
2. Premier rapport annuel d'étape sur la mise en œuvre du DSRP	16
TABLEAUX	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–17	21
2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards), 2013–17	22
2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en %), 2013–17	23
2c. Opérations budgétaires de l'administration centrale (en milliards), 2014–15	24
3a Comptes de la Banque centrale et des banques créatrices de monnaie, 2013–15	25
3b. Situation monétaire, 2013–15	26
4. Balance des paiements, 2013–17	27
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, 2014–15	28
6. Principaux indicateurs économiques et de solidité financière du secteur bancaire, 2010–14	29
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2013–15	30
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2014–25	31

9a. Calendrier initial des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–15 _____	32
9b. Projet de calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2012–15 _____	33
10. Matrice d'évaluation des risques _____	34

APPENDICES

I. Lettre d'intention _____	35
Pièce jointe I. Cinquième supplément au Mémoire de politiques économique et financière _____	38
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique _____	57

ÉVOLUTION RÉCENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

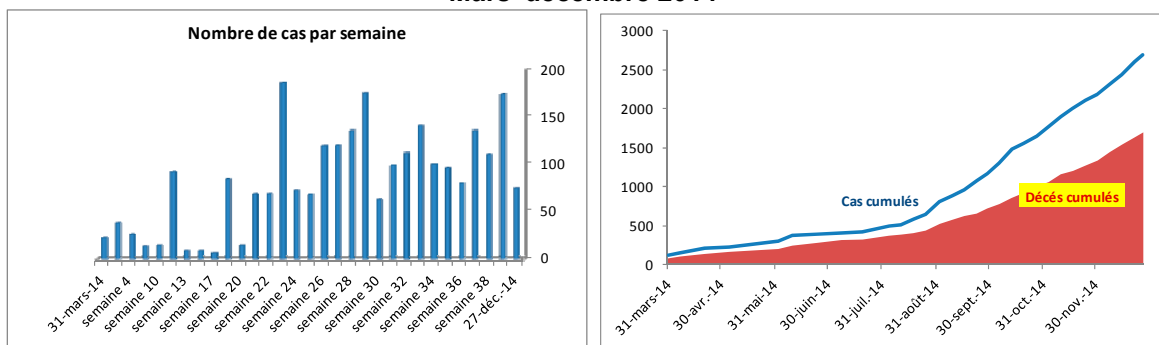
1. La Guinée demeure gravement touchée par la flambée du virus Ebola. Après avoir légèrement ralenti jusqu'à début novembre, le taux d'infection est resté stable à environ 20 cas par jour (encadré 1). L'épidémie reste concentrée dans la région sud-est, frontalière avec la Sierra Leone et le Libéria (70 % des cas) et aux alentours de la capitale Conakry (20 %), mais a commencé à se propager vers les régions du Nord, productrices d'or et de bauxite. Les pouvoirs publics poursuivent leurs efforts intensifs en vue de maîtriser l'épidémie : entre mi-novembre et début décembre, ils ont ouvert cinq nouveaux centres de traitement, ce qui porte leur nombre à sept au total, auxquels s'ajoute un centre de transit au cœur du foyer de l'épidémie, dans la région sud-est. Les autorités ont également intensifié leurs efforts pour vaincre la résistance de la population aux interventions des services médicaux, si bien que le taux de suivi des personnes en contact avec des malades infectés a progressé jusqu'à 90–95 %. Malgré cela, les services du FMI estiment qu'il faudra attendre au moins le milieu de l'année 2015 pour que la maladie soit éradiquée.

Encadré 1. Guinée : Données récentes sur l'épidémie d'Ebola

La maladie à virus Ebola (MVE) continue de se propager dans le pays, aussi bien dans les villes densément peuplées que dans les régions rurales où les populations ont avant tout recours à des guérisseurs traditionnels. Après une forte accélération entre fin août et son paroxysme en octobre, la transmission s'est légèrement ralentie ces dernières semaines, mais aucune nette tendance à la baisse n'est encore apparue. Au 6 janvier, 2.783 cas et 1.791 décès (dont 72 agents de santé) ont été déclarés, contre 2.164 cas et 1.327 décès au 30 novembre. L'OMS estime que le nombre d'enfants infectés par la MVE en Guinée représente 20 % du total des cas.

Guinée : Nombre de cas d'Ebola et de décès dûs au virus

Mars–décembre 2014



Dans un récent rapport, le PAM et la FAO estiment à environ 3 % la baisse de la production vivrière totale en 2014. Les études semblent indiquer que le virus Ebola a aggravé une situation déjà précaire d'insécurité alimentaire chronique, avec 9 % de la population, d'après les estimations, en situation de grave insécurité alimentaire en décembre 2014. Les projections tablent sur une hausse du nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire jusqu'à 1,2 million en mars 2015, dont 470.000 en raison du virus Ebola.

2. La situation politique reste stable mais fragile à l'approche des élections

présidentielles prévues fin 2015. Les partis d'opposition accusent le gouvernement de ne pas respecter les accords sur les préparatifs des prochaines élections présidentielles et communales, prévues au second semestre 2015. Les défis logistiques de préparation, survenus en partie en raison de la flambée du virus Ebola, pourraient encore exacerber les tensions politiques, surtout s'ils devaient provoquer un report des élections à 2016. L'agitation politique, qui s'était estompée depuis l'apparition du virus, a resurgi au cours de la première semaine de janvier 2015. Des manifestations se poursuivent contre l'absence de services de base (eau et électricité), en particulier dans la capitale. Le 5 janvier, les syndicats ont lancé un appel à une grève générale afin d'appuyer leurs revendications en faveur d'une réduction des prix de l'essence à la pompe pour refléter la baisse des cours mondiaux du pétrole, et d'une hausse de 300 % des salaires de la fonction publique. (§13, MPEF, §20).

3. L'épidémie d'Ebola a eu pour effet immédiat un important ralentissement économique

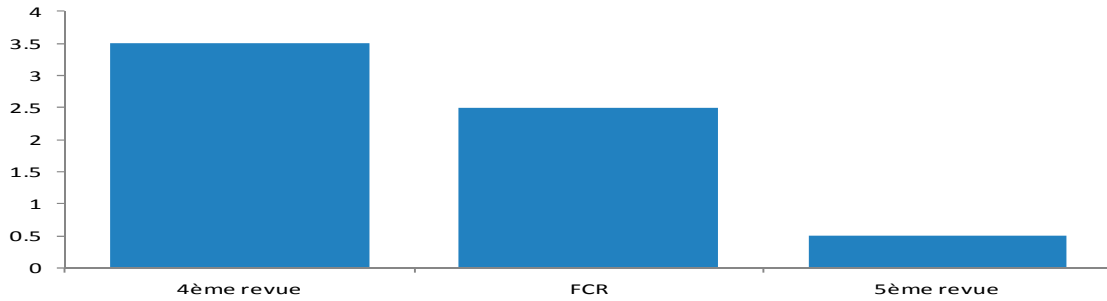
en 2014. Les effets du virus Ebola sur l'économie devraient s'avérer plus graves aujourd'hui que prévus lors du décaissement au titre de la Facilité de crédit rapide¹ (tableaux 1–4). Les estimations tablent sur une croissance ralentie à 0,4 %² (graphique 1), car l'activité économique a été gravement entravée par les fermetures et les contrôles aux frontières, les déplacements des populations et la pénurie de main d'œuvre agricole qui en a résulté, une forte baisse des voyages internationaux et donc du nombre de visiteurs, et un ralentissement des investissements étrangers. Selon les données disponibles, la plupart des secteurs ont été touchés, en particulier l'agriculture, les services (surtout hôteliers³), les transports et les échanges. En revanche, les activités minières, situées dans le nord du pays, sont restées stables, même si elles doivent faire face à des hausses des coûts de transport et d'assurance. L'inflation a continué à ralentir, en se situant à 9,0 % en glissement annuel en décembre (graphique 2). La pauvreté s'est vraisemblablement aggravée, surtout parmi les groupes vulnérables qui comptent sur le secteur informel pour l'emploi, et chez les travailleurs temporaires de l'industrie des services.

¹ Voir le rapport n° 14/298 des services du FMI, 9 septembre 2014.

² Les autorités, escomptant de meilleurs résultats de la part du secteur agricole, avaient tablé sur des projections de croissance de 1,3 % en 2014. Tout en reconnaissant les incertitudes inévitables liées à des données tardives et lacunaires, il est ressorti des chiffres officiels et des entretiens entre les services du FMI et divers représentants du secteur privé que cette estimation de croissance sera inférieure. Le rapport d'évaluation des cultures et de la sécurité alimentaire de la FAO et du PAM de décembre 2014 sur la Guinée confirme les projections des services du FMI relatives à ce secteur.

³ Les hôtels enregistrent une baisse allant jusqu'à 80 % des taux d'occupation à octobre 2014, par rapport à la même période l'année précédente.

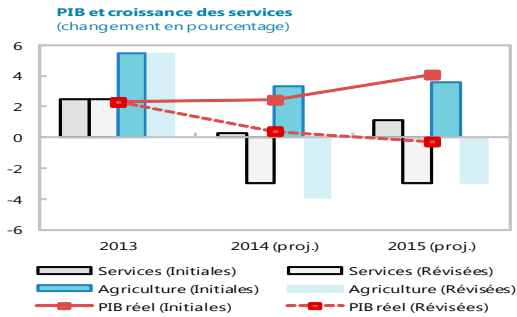
Graphique 1. Guinée : Projections de la croissance du PIB 2014



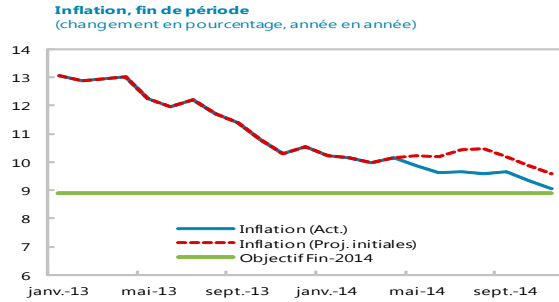
Sources : autorités guinéennes, estimations services du FMI.

Graphique 2. Guinée: Vue d'ensemble de la situation économique, 2013-15

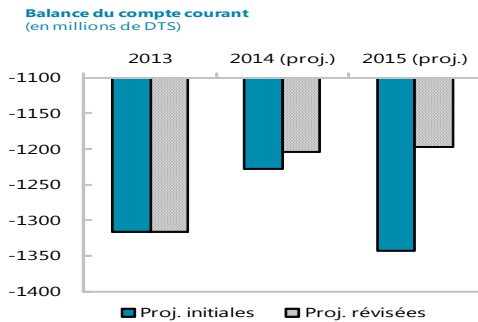
La croissance a ralenti en raison de la détérioration de la situation des secteurs agricoles et des services...



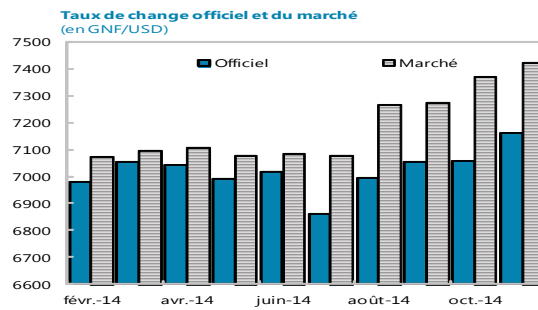
... et l'inflation a baissé vers les objectifs de fin d'année



L'augmentation des exportations d'or et les prix du pétrole plus bas ont supporté le compte courant...



...pendant que le GNF s'est déprécié par rapport au USD au cours des derniers mois.



Source: autorités guinéennes, calculs des services du FMI.

Note: Les "Projections initiales" font référence aux estimations faites au moment de la demande de décaissement au titre du FCR.

4. La conduite de la politique budgétaire a été compliquée par les incertitudes sur la disponibilité des financements et sur les perspectives à court terme (tableau texte 1). Au moment de la quatrième revue au titre de la FEC et du décaissement au titre de la FCR, les autorités ont dû réviser à la baisse leurs projections de recettes, en raison surtout des effets de l'épidémie d'Ebola sur l'activité économique⁴. En outre, le plan de riposte des autorités, appuyé par les bailleurs de fonds, a été actualisé à plusieurs reprises pour prendre en compte la durée et l'ampleur de cette crise, à la fois plus longue et plus vaste que prévue au départ. Pour tenir compte des conséquences de la crise du virus Ebola et maintenir d'importants efforts d'investissements, les autorités ont laissé le déficit budgétaire se creuser dans les limites des financements disponibles. En novembre, l'Assemblée nationale a adopté une loi de finance rectificative conforme aux conclusions tirées avec les services du FMI dans le cadre de la quatrième revue au titre de la FEC et des décaissements au titre de la FCR. Toutefois, lors des entretiens de la revue en cours, les projections pour 2014 ont encore été révisées pour tenir compte de l'augmentation de l'aide financière internationale dans la lutte contre le virus Ebola et de l'encaissement retardé des recettes minières exceptionnelles qui avaient été affectées à des projets d'investissements dans la loi de finance de 2014.

Texte Tableau 1. Guinée : Modifications apportées aux projections budgétaires, 2014
(Pourcentage du PIB)

	2014		
	4 ^{ème} revue	FCR	5 ^{ème} revue
Recettes, dons exclus	19.3	18.7	18.7
Dons	5.6	5.2	7.0
Dépenses, dont :	28.9	29.8	30.1
courantes	15.6	17.2	18.1
en capital	13.0	12.2	11.7
Solde de base ¹	-4.0	-5.5	-5.7
Solde global	-9.6	-11.2	-11.4

Sources : autorités guinéennes, estimations services du FMI.

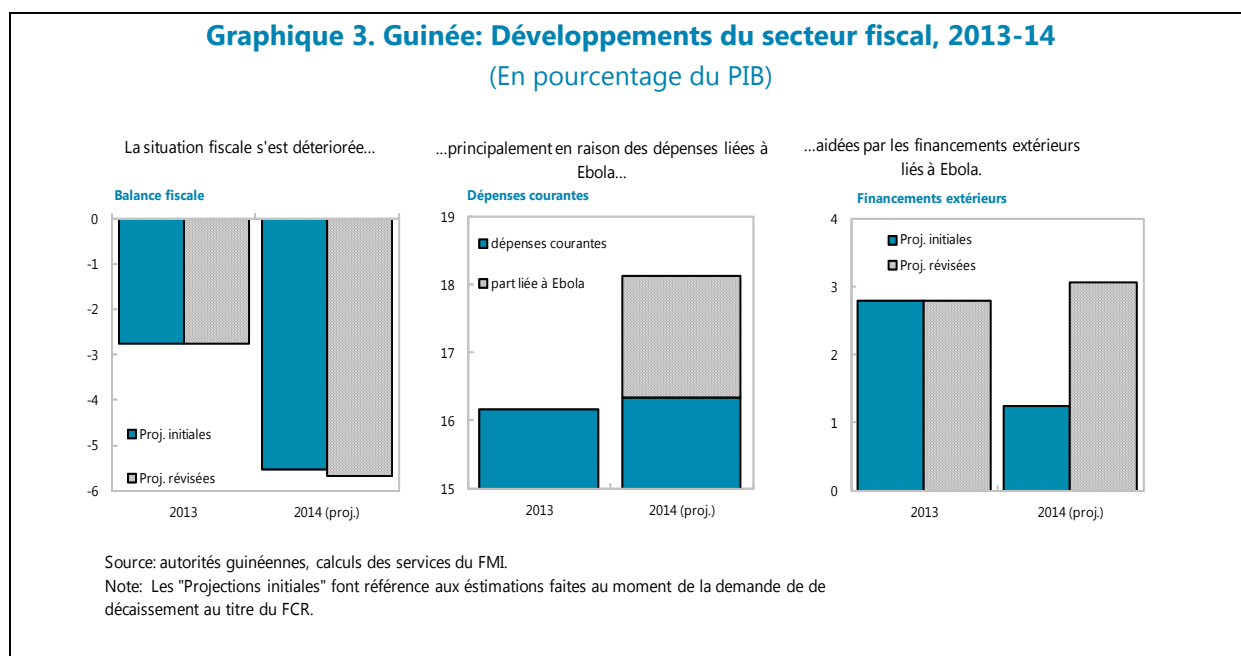
1. Recettes moins dépenses, excluant les intérêts sur la dette externe et les investissements financés par l'étranger.

5. Selon des données préliminaires, l'exécution budgétaire en 2014 semble avoir abouti à un déficit du solde budgétaire de base plus important que prévu dans le cadre du programme. Le déficit est estimé à 5,7 % du PIB, contre un objectif du programme de 5,5 % du PIB. Les projections des recettes à la fois fiscales et non fiscales ont été inférieures à celles du

⁴ Les projections de recettes faites au moment de la quatrième revue au titre de la FEC se fondaient sur les effets de la première flambée d'Ebola plus limitée du premier semestre, qui expliquait en partie leur révision à la baisse faite à ce moment-là. Toutefois, ces projections n'avaient pas anticipé la résurgence de l'épidémie, dont les effets ont été intégrés au moment du décaissement au titre de la FCR.

programme, en particulier les recettes fiscales du secteur minier⁵, en dépit d'une augmentation des droits d'accise sur les produits pétroliers en fin d'année sous l'effet de la baisse des cours mondiaux du pétrole. Les dépenses courantes ont dépassé les projections du programme de 0,6 % du PIB, pratiquement en totalité en raison de la hausse des dépenses dans le cadre du plan de riposte au virus Ebola⁶, qui a été financé essentiellement par les partenaires de développement. Pour compenser partiellement les pertes de recettes dûes à l'impact du virus Ebola et à l'encaissement retardé des recettes exceptionnelles (\$4), les investissements intérieurs ont été réduits de 0,8 % du PIB (révisé). Cela a aidé les autorités à continuer d'éviter de recourir au financement monétaire, en dehors des tirages sur les dépôts correspondant aux recettes minières exceptionnelles perçues en 2011.

Graphique 3. Guinée: Développements du secteur fiscal, 2013-14
(En pourcentage du PIB)



6. La banque centrale (BCRG) a maintenu une politique prudente en 2014, qui a contribué à réduire l'inflation et à accumuler des réserves internationales. La politique est restée en grande partie la même depuis la réduction en novembre 2013 du taux de réserves obligatoires, principal instrument de la politique monétaire. La baisse du taux directeur en juin 2014 a eu peu d'effet, voire aucun, sur les conditions de crédit⁷. Les liquidités intérieures sont restées à un

⁵ Cela s'explique en partie par le retard pris dans le recouvrement des arriérés fiscaux, du fait que l'épidémie empêchait les audits sur place d'un certain nombre de sociétés minières.

⁶ Les coûts prévus au budget de la lutte contre le virus Ébola n'ont tenu compte que de dépenses précises dans le cadre de crédits budgétaires alloués. Toutefois, l'exécution d'une grande partie de l'aide internationale annoncée pour la lutte contre le virus se fait en dehors du processus budgétaire, les fonds étant directement transférés par le biais d'organisations non gouvernementales et multilatérales. Les autorités ont peu d'informations sur le coût et sur la nature de ces opérations.

⁷ Le taux directeur de la BCRG reste nettement supérieur au taux d'inflation, si bien que le coût réel du refinancement par la banque centrale est élevé et que les banques commerciales ont peu recours à son guichet de refinancement. En conséquence, les variations du taux directeur restent essentiellement symboliques, en dehors du rôle qu'elles jouent pour indiquer l'orientation que prend la politique monétaire.

niveau approprié : le ratio de réserves excédentaires par rapport au total des dépôts a atteint 11 % fin octobre et le crédit au secteur privé a augmenté de 30 %, essentiellement sous l'effet de prêts signés avant le début de la crise du virus Ebola.

7. Le compte des transactions courantes (y compris dons) s'est légèrement amélioré, d'après les estimations, à la suite d'une augmentation des dons officiels et d'une baisse des importations non alimentaires. Toutefois, les entrées de flux financiers et de capitaux ont régressé en raison surtout d'un net ralentissement de l'investissement direct étranger et d'un recul des flux de capitaux privés à court terme, ce qui a entraîné un déficit global de la balance des paiements.

8. Les taux de change du marché officiel et du marché parallèle ont divergé après le début de la crise, mais cet écart s'est résorbé ces derniers temps. Les pressions à la baisse sur le franc guinéen s'expliquent par l'incertitude liée aux fermetures des frontières et aux restrictions des transports dans le cadre de la lutte contre le virus Ebola qui ont incité les agents privés à accroître leurs opérations de couverture et ont fait baisser les entrées de devises provenant des expatriés, des hommes d'affaires étrangers et des exportateurs de diamants. Dans ce contexte, le taux du marché s'est déprécié d'environ 4 % jusqu'à la fin de l'année 2014. Pour contribuer à soutenir la confiance dans la monnaie locale, la BCRG a augmenté ses ventes de devises dans le cadre d'enchères hebdomadaires, ce qui a limité la dépréciation du taux de change officiel à environ 3 %. Cela a contribué à un écart de près de 5 % par rapport au taux du marché à fin novembre, mais la prime du marché parallèle s'est réduite depuis, pour terminer l'année à moins de 3 %.

9. Les services du FMI appuient les récents efforts déployés par la BCRG pour alléger les pressions transitoires sur le taux de change dues à la crise, en augmentant ses ventes hebdomadaires de devises, dans la mesure où cela ne met pas en danger les objectifs du programme en matière de réserves internationales. Les réserves internationales brutes ont augmenté pour passer de l'équivalent de 3 mois d'importations en 2013 à près de 4 mois d'importations à fin octobre 2014, suite à des niveaux nettement plus élevés que prévus des décaissements d'aide extérieure en fin d'année (appuis budgétaires liés à la crise du virus Ebola de la part du FMI, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement) et suite à une baisse des importations prévues. Toutefois, si les pressions sur le taux de change devaient persister, la BCRG aurait besoin d'adopter une position plus souple pour préserver à la fois la compétitivité et les marges de manœuvre extérieures.

10. Les résultats dans le cadre du programme ont été satisfaisants en 2014.

- *Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs à fin juin 2014 ont été respectés.*
- *Selon des données préliminaires, la plupart des objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints. L'objectif relatif aux dépenses dans les secteurs prioritaires a été manqué en raison des réductions de dépenses d'investissements. D'après le bilan de la BCRG, l'objectif relatif aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale a été manqué.*
- *Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs à fin 2014 devraient être respectés, à l'exception de l'objectif indicatif relatif aux dépenses dans les secteurs prioritaires.*
- *La mise en œuvre du programme de réformes structurelles des autorités a subi des retards depuis la quatrième revue au titre de la FEC, essentiellement parce que la crise du virus Ebola a accaparé les ressources administratives et parce que l'assistance technique extérieure prévue*

a tardé à venir. Deux des quatre repères structurels à fin septembre ont été mis en œuvre, bien qu'avec retard. Il s'agissait de l'adoption d'un projet de loi sur les entités publiques, pour les rendre conformes à la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et de l'adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire. Les autorités recherchent des conseils auprès des pays pairs de la région, en ce qui concerne le transfert des comptes des entités publiques vers le compte unique du Trésor à la BCRG. Aucun des quatre repères à fin décembre n'a été mis en œuvre. Toutefois, le projet de réforme de la fonction publique et le plan d'action du programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration ont été validés par l'ensemble des parties prenantes et des bailleurs de fonds, et sont en attente d'adoption par le gouvernement. Des progrès ont aussi été enregistrés dans d'autres domaines du programme de réformes structurelles des autorités, et le gouvernement a encore renforcé ses mesures de coordination et de suivi de la mise en œuvre des réformes structurelles (MPEF, §8–§14).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET ENTRETIENS DE POLITIQUE GÉNÉRALE POUR 2015

A. Perspectives économiques et risques

11. L'impact de l'épidémie d'Ebola devrait faire basculer l'économie dans la récession en 2015. Le nombre de nouveaux cas d'Ebola ne semble toujours pas s'orienter à la baisse en Guinée, et compte tenu du fardeau plus lourd de la maladie en Sierra Leone et au Libéria voisins, il faudra vraisemblablement attendre la fin de l'année 2015 pour que la maladie soit éradiquée. Les entretiens avec les représentants du secteur privé font aussi ressortir une aggravation des problèmes économiques, sous l'effet notamment des contre-coups de l'épidémie, tels que les fermetures d'entreprises et les licenciements. La production et l'investissement seraient freinés par la pénurie de main d'œuvre et son manque de mobilité, et l'investissement mettrait du temps à se redresser en raison de la plus forte aversion aux risques des investisseurs et de la tendance à la baisse des cours mondiaux des produits de base. La production agricole serait freinée par les répercussions des problèmes de commercialisation de la production de 2014, lorsqu'un certain nombre de pays voisins ont fermé leurs frontières. Dans ce contexte et malgré la chute des cours des produits de base⁸ qui devrait doper l'activité économique en Guinée et renforcer les finances publiques et les comptes extérieurs du pays, le PIB réel de 2015 régresserait de 0,3 % sous l'effet d'une détérioration généralisée des conditions dans les secteurs manufacturier, des travaux publics, du commerce, des transports, et d'un affaiblissement plus prononcé de la production agricole⁹.

⁸ La balance des paiements et les comptes budgétaires de la Guinée devraient considérablement bénéficier de la chute des cours pétroliers qui va réduire le coût des importations pétrolières ainsi que les subventions énergétiques de l'État (carburant et électricité). La baisse des cours d'autres produits de base aura un impact limité par l'exécution de contrats de vente à long terme déjà négociés dans le secteur de la bauxite (qui contribue le plus au PIB, aux exportations et aux recettes de l'État).

⁹ Les autorités estiment que l'épidémie d'Ebola sera maîtrisée au cours du premier semestre, ce qui permettra à la croissance de rebondir jusqu'à 2,1 % (MPEF, §15).

12. Les conséquences pour les perspectives économiques de la Guinée à moyen terme sont encore plus incertaines. Dans le cadre du scénario de référence, les services du FMI estiment que le PIB devrait rebondir en 2016, grâce à une reprise généralisée de l'activité à condition que soit éradiquée l'épidémie d'Ebola en 2015. À moyen terme, les perspectives économiques resteraient positives, à mesure que seraient surmontés les problèmes au niveau de l'offre, surtout dans les secteurs de l'énergie¹⁰ et des infrastructures, que seraient mises en œuvre les réformes destinées à doper l'agriculture et à améliorer le climat des affaires, et que les grands projets miniers futurs entreraient en opération. Néanmoins, rien n'est moins certain, compte tenu des graves risques qui assombrissent les perspectives à moyen terme, les plus importants d'entre eux étant : i) la persistance de l'épidémie d'Ebola au-delà de 2015 et ii) la chute continue des cours des produits de base qui pourrait dissuader les investisseurs de mettre en valeur l'important potentiel minier du pays. D'autres incertitudes pèsent aussi sur la situation sociopolitique à l'approche des élections présidentielles prévues au second semestre 2015. La récente hausse des salaires va accroître les besoins de financement et la dette à moyen terme et entraver la flexibilité budgétaire si aucune mesure de rationalisation des dépenses n'est prise pour y remédier.

B. Politique budgétaire

13. La politique budgétaire suivra une orientation expansionniste en 2015 pour contribuer à éradiquer la flambée du virus Ebola, tout en préservant l'amélioration de la stabilité macroéconomique enregistrée ces dernières années. Le programme de 2015¹¹ prévoit un creusement du déficit budgétaire qui passera de 5,7 % du PIB en 2014 à 6,6 %. Les autorités accorderont la priorité au maintien d'un important effort fiscal, à la maîtrise des dépenses courantes non liées à la lutte contre le virus Ebola, et au maintien d'un important effort d'investissement. Plus précisément :

- Les recettes budgétaires devraient augmenter de 2,0 % du PIB, essentiellement sous l'effet d'une hausse des recettes fiscales sur les produits pétroliers (MPEF, §18). Avec la baisse des cours mondiaux du pétrole et l'intention du gouvernement de garder une partie de cette manne inespérée, les recettes fiscales sur les produits pétroliers devraient augmenter de 1,8 % du PIB. Les services du FMI ont recommandé de répercuter la baisse des cours mondiaux sur les prix intérieurs, de façon à renforcer la légitimité du mécanisme d'ajustement des prix des produits pétroliers et à faciliter l'adhésion de la population à ce mécanisme. Comme les autorités l'ont expliqué, elles craignent que si la baisse des cours mondiaux s'inversait à court terme, une hausse des prix pétroliers intérieurs risquerait de se

¹⁰ La construction du barrage hydroélectrique de Kaleta avance comme prévu. Ce barrage devrait accroître de 240 MW la capacité de production électrique de la Guinée pour la porter à 520 MW : il pourrait devenir opérationnel fin 2015 ou début 2016. Toutefois, l'amélioration de l'accès à l'électricité dépendra de l'état d'avancement des travaux de construction des lignes de transmission qui transporteront l'électricité depuis le barrage jusqu'à Conakry.

¹¹ Le budget 2015 a été approuvé par le Parlement le 18 décembre. Les projections du programme reposent sur ce budget et tiennent compte des effets de l'accord du 7 janvier avec les syndicats sur une hausse généralisée de 40 % du salaire de base et d'une baisse des cours pétroliers mondiaux plus forte que celle envisagée dans le budget.

traduire par de fortes tensions sociales¹². Les autorités comptent aussi percevoir des recettes supplémentaires (0,2 % du PIB) d'une nouvelle taxe sur les télécommunications (MPEF, §18), ainsi qu'en renforçant leurs efforts de recouvrement (0,2 % du PIB). La mise en place du nouveau Tarif extérieur commun (TEC) de la CEDEAO devrait avoir un effet négatif minime sur les recettes.

- Les dépenses devraient nettement augmenter, essentiellement en raison du coût du plan de riposte au virus Ebola (MPEF, §19) et de la masse salariale (MPEF, §20). Les dépenses dans le cadre du plan de riposte au virus Ebola en 2015 devraient se situer juste au-dessus de 200 millions de dollars sur un total de 350 millions de dollars (le reste ayant été exécuté en 2014), soit 3,2 % du PIB. La masse salariale devrait augmenter de 0,8 % du PIB, essentiellement du fait de la mise en oeuvre échelonnée d'une hausse générale de 40 % des rémunérations de base à la suite de l'accord avec les syndicats en janvier 2015 (MPEF, §20)¹³, de la mise en place de nouvelles institutions conformément à la Constitution, de l'instauration de nouveaux barèmes salariaux pour certaines catégories de la fonction publique¹⁴ et des recrutements dans les secteurs prioritaires que sont la santé, l'éducation et la sécurité. Les autorités ont expliqué leur décision d'accorder des hausses de salaires pour répondre au besoin de maintenir la paix sociale. Les services du FMI ont néanmoins souligné que d'importantes hausses des salaires réels accordées ponctuellement, sans lien avec des améliorations de productivité, constituent une menace à la stabilité macroéconomique et réduisent à néant la capacité des autorités à dynamiser les infrastructures publiques et le capital humain. Les subventions à la société nationale d'électricité (EDG) vont être réduites à 250 milliards de GNF, par rapport à 534 milliards de GNF en 2014, du fait de la baisse des cours mondiaux du pétrole et d'une hausse de 15 % des tarifs d'électricité, prévue pour 2015. L'investissement public financé sur ressources intérieures devrait s'accroître de 0,3 % du PIB et serait axé sur le réseau routier et les réseaux de transport et de distribution d'électricité.

14. Pour contribuer à financer le budget, les autorités auront recours au financement bancaire intérieur pour la première fois depuis le début du programme appuyé par la FEC¹⁵.

Pour soutenir l'économie et assurer la bonne exécution de leur plan de riposte, les autorités prévoient d'émettre des titres de dette intérieure (notamment des obligations à plusieurs types

¹² Par la suite, début janvier 2015, le gouvernement et les syndicats ont décidé d'examiner la situation des cours mondiaux du pétrole et d'envisager une certaine répercussion de la baisse des cours mondiaux sur les prix intérieurs à la pompe.

¹³ Cet accord a été conclu après que le budget ait été approuvé. Pour maintenir la masse salariale dans les limites de l'enveloppe budgétaire approuvée par l'Assemblée nationale, les autorités mettront en place des mesures de compensation, notamment le report des recrutements dans les secteurs non prioritaires, l'instauration de nouvelles grilles de salaires pour certaines catégories de la fonction publique, ainsi que l'accélération de la mise en oeuvre des résultats de l'enquête biométrique sur les agents de l'État.

¹⁴ Les nouvelles grilles de salaires proviennent d'engagements précédents acceptés par le gouvernement.

¹⁵ Dans le programme, le financement intérieur était limité au recours aux recettes exceptionnelles déposées auprès de la banque centrale en 2011.

d'échéances) pour un montant représentant jusqu'à 2 % du PIB, et de recourir aux ressources inutilisées qui subsistent des appuis budgétaires décaissés par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement fin 2014. Les autorités ont également mis en place un budget d'affectation spéciale (BAS) pour canaliser les ressources destinées aux dépenses de lutte contre le virus Ebola (MPEF, §22), pour lequel elles ont reçu des promesses de financement d'environ 2,7 % du PIB sous forme de dons et de prêts concessionnels. En outre, des recettes exceptionnelles de 80 millions de dollars américains (1,1 % du PIB) provenant de la vente de concessions minières¹⁶ permettraient de financer des projets d'investissements prévus. Pour combler le reste du besoin de financement, le gouvernement a demandé que, dans le cadre de la revue en cours du programme au titre de la FEC, le FMI apporte un soutien financier équivalant à 25 % de la quote-part de la Guinée (soit près de 41 millions de dollars) sous forme d'appui budgétaire. Les autorités entendent poursuivre leurs efforts pour assurer le financement total de leur plan de riposte au virus Ebola. Toutefois, si un tel financement devait s'avérer difficile, un facteur d'ajustement du programme permettra à la fois un financement supplémentaire sur ressources intérieures et des mesurés d'ajustement, et les autorités adopteront alors une loi de finances rectificative pour le second semestre de l'année.

15. Les autorités considèrent cette stratégie de financement appropriée pour atteindre leurs trois grands objectifs : combattre l'épidémie d'Ebola, maintenir un important effort d'investissement, et soutenir l'économie. Les autorités reconnaissent toutefois les risques qui pèsent sur cette stratégie et prévoient de suivre de près l'évolution de la situation; elles se tiennent prêtes à mettre en œuvre des mesures si le financement disponible s'avère ne pas être à la hauteur de leur objectif. Les autorités comptent gérer ces risques, notamment en procédant à une rigoureuse exécution de leur budget sur base caisse pour assurer que les dépenses restent dans les limites du financement disponible. Pour s'assurer que la nouvelle émission de titres intérieurs soit correctement gérée et ne fasse pas courir de risques à la viabilité budgétaire, notamment des risques de refinancement, les autorités ont sollicité l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI pour les aider à préparer cette émission dans le cadre d'une stratégie d'endettement à moyen terme¹⁷. Tout en apportant leur soutien à cette stratégie de financement à ce stade, les services du FMI ont souligné la nécessité de suivre de très près l'évolution de la situation. Ils se sont entendus avec les autorités pour que cette stratégie et la nécessité de mesures supplémentaires constituent une priorité de réflexion lors de la prochaine revue au titre de la FEC.

C. Politiques monétaire et de change

16. La politique monétaire sera progressivement assouplie pour assurer un niveau suffisant de liquidités et soutenir l'économie (MPEF, §23). Dans le contexte d'une croissance atone et de tensions inflationnistes, et compte tenu de l'augmentation des réserves internationales

¹⁶ Ce nouveau financement exceptionnel (attendu initialement en 2014) devrait être reçu à l'issue de la vente de 3 blocs de bauxite; l'offre minimale pour chaque bloc est de 200 millions de dollars américains, soit un total équivalant à 9,0 % du PIB (EBS14/244). Dans le cadre du programme, tout montant supérieur aux montants programmés serait utilisé pour diminuer le recours au financement bancaire intérieur.

¹⁷ L'assistance technique devrait être fournie hors site.

(estimées à 4 mois d'importations à fin 2014¹⁸), la BCRG estime possible d'assouplir progressivement la politique monétaire, notamment pour assurer un niveau suffisant de liquidités de façon à répondre aux besoins de financement du gouvernement, sans évincer le crédit au secteur privé. À cet égard, les services du FMI sont favorables à l'augmentation prévue des ventes de devises par la BCRG (et à la réduction qui en résultera des avoirs intérieurs nets de la banque centrale) pour stériliser l'importante augmentation programmée du financement intérieur net de l'État (1.000 milliards de GNF), dans la mesure où cela ne met pas en danger les objectifs en termes de réserves internationales¹⁹. Compte tenu de la pression à la baisse sur le Franc guinéen, les services du FMI ont réitéré leur conseil d'améliorer le rôle des mécanismes de marché pour déterminer le taux de change, en élargissant de 3 à 5 % la bande de fluctuations de part et d'autre du taux d'adjudication pour les banques.

17. Une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2012 est en cours. Même si les services du FMI saluent la récente ratification d'une nouvelle politique d'investissement destinée à guider la gestion des réserves, les premiers constats montrent la nécessité de renforcer les mécanismes de surveillance, notamment par une reprise des activités du Comité d'investissement et par une amélioration de la surveillance des mécanismes de contrôle et d'audit exercée par le Comité d'audit. En outre, la BCRG doit accorder la priorité à l'amélioration de la transparence des états financiers, en adoptant les Normes internationales d'information financière (IFRS — International Financial Reporting Standards).

D. Réformes structurelles

18. Le gouvernement considère toujours les réformes structurelles comme prioritaires et essentielles pour renforcer la croissance et réduire la pauvreté. Pour continuer à progresser régulièrement, les nouveaux mécanismes de suivi et de coordination instaurés en début d'année seront encore renforcés. Malgré les pressions supplémentaires exercées par l'épidémie d'Ebola sur la capacité administrative, et en dépit des retards pris par l'assistance technique, les autorités comptent aller de l'avant avec leur programme de réformes, qu'elles considèrent comme essentiel pour renforcer la croissance et pour permettre à la Guinée de tirer parti de sa richesse en ressources naturelles. Conscients des pressions existantes sur les capacités, les services du FMI et les autorités se sont entendus pour ne pas ajouter de nouveaux repères structurels dans le programme appuyé par la FEC pour le moment, l'objectif devant être de respecter les repères existants qui ne l'ont pas encore été (MPEF, §25 à §36; tableau 3).

¹⁸ La forte surperformance estimée pour 2014 au niveau de l'accumulation des réserves s'explique par les montants d'aide à la lutte contre le virus Ebola reçus mais non dépensés en 2014, et qui sont inclus dans les plans de dépenses et d'absorption pour 2015.

¹⁹ Les projections tiennent compte actuellement de 1.000 milliards de GNF de ventes supplémentaires de devises par la BCRG, dans le but de stériliser totalement les effets de l'augmentation du financement intérieur net de l'État. Toutefois, la BCRG reconnaît que le besoin de cette intervention et son ampleur dépendront de l'état de la situation des liquidités et de la demande, ainsi que du rythme d'accumulation des réserves et des dépenses publiques au cours de l'exercice 2015. La BCRG ajustera sa politique en conséquence.

E. Stratégie de réduction de la pauvreté

19. Le gouvernement a rédigé en décembre 2014 un Rapport annuel d'étape sur la mise en œuvre du DSRP III (Document de stratégie de réduction de la pauvreté III — 2013–15) pour 2013 (MPEF, §37–39). Ce rapport a été préparé en organisant des consultations approfondies avec l'ensemble des parties prenantes. Les progrès de la lutte contre la pauvreté ont été modestes en raison de la faiblesse de la croissance économique et des difficultés sociopolitiques, et il sera par conséquent difficile d'atteindre les principaux objectifs du DSRP. Toutefois, les estimations montrent que les réformes de gestion des finances publiques ont déjà abouti à un certain nombre d'améliorations dans la prestation des services d'éducation et de santé. Dans le cadre de la préparation du Rapport annuel d'étape pour 2014, qui devrait être terminé d'ici le milieu de l'année 2015, et pour contribuer à la préparation du DSRP suivant, les autorités ont sollicité les réactions des parties prenantes, notamment des services de la Banque mondiale et du FMI (encadré 2). Elles ont également commencé à élaborer un DSRP pour la période 2016–20, qui se fondera sur les deux rapports annuels d'étape. Le nouveau DSRP tiendra compte des conséquences de l'épidémie d'Ebola pour le secteur de la santé et s'alignera sur le prochain Programme national de développement et sur la stratégie de développement à long terme des autorités («Guinée, vision 2035»), en cours de préparation.

Encadré 2. Guinée : Premier rapport annuel d'étape sur la mise en œuvre du DSRP

Les autorités guinéennes ont adopté en mai 2013 leur **Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP 2013–15)** qui s'articule autour de quatre axes stratégiques, dans le but de remédier à la fragilité de la Guinée et d'ouvrir la voie vers une transformation du pays en un pays émergent au cours des 15 à 25 prochaines années. Le scénario de référence prévoyait d'atteindre une croissance économique de 5 % en moyenne et d'inverser la tendance à l'aggravation de la pauvreté enregistrée jusqu'alors, en commençant par l'enrayer. Ce scénario reposait sur un important effort d'investissement public, un ambitieux programme de réformes structurelles dans les secteurs minier et électrique, et sur l'amélioration du climat des affaires.

Un projet de rapport annuel d'étape 2013 a été distribué aux bailleurs de fonds pour commentaires début 2014 puis examiné avec la société civile en mai, mais la flambée d'Ebola a totalement enrayer le processus. La rédaction finale du rapport, intégrant les contributions des parties prenantes, a été achevée en décembre 2014. Ce rapport décrit les résultats enregistrés dans chacun des quatre axes stratégiques du DSRP. **Malgré un certain nombre de progrès, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs dans plusieurs domaines.** Les progrès se sont poursuivis en matière de stabilisation macroéconomique, mais se sont ralentis dans les principaux domaines structurels désignés comme prioritaires dans la Note consultative conjointe des services, notamment les secteurs minier et électrique. Dans d'autres secteurs, tels que la réforme de l'administration publique, seules quelques premières mesures ont été prises. Même si les nouvelles statistiques sur les ménages ne sont pas disponibles, il semble, d'après les faibles résultats de la croissance, que la pauvreté s'est aggravée en l'absence d'un fort dispositif de protection sociale.

Entretiens avec les autorités et les parties prenantes

Services de la Banque mondiale et du FMI : Le rapport annuel d'étape présente le contexte socioéconomique dans lequel a été mis en œuvre le DSRP et décrit en détails les résultats de l'économie guinéenne. Toutefois, les données diffèrent parfois de celles communiquées dans d'autres rapports gouvernementaux, ce qui brouille l'évaluation de la mise en œuvre et de ses résultats. En outre, la présentation de la conjoncture internationale pourrait être mieux adaptée à la Guinée, en précisant les grands partenaires commerciaux du pays et les principaux produits de base. L'évaluation des progrès sur l'axe de la gouvernance et du capital humain (axe I) aurait mérité d'inclure une brève réflexion relative à l'enquête sur la corruption de 2012, pour déterminer les problèmes perçus par la population et évaluer les progrès réalisés. Dans le chapitre consacré aux médiocres résultats de la croissance (axe II), le rapport aurait pu expliquer plus en détails le rôle joué par les retards pris dans la mise en œuvre du programme de réformes structurelles. Par exemple, s'agissant de l'absence de progrès dans les secteurs de l'électricité et des travaux publics routiers, le commentaire de la Note consultative conjointe de 2013 sur le DSRP sur l'importance d'avoir une gestion efficace des finances publiques et des dispositions institutionnelles claires pour qu'une hausse des dépenses publiques se traduise en une amélioration des services d'infrastructures, est toujours tout aussi valable, quels que soient les récents progrès dans ces domaines. Dans les futurs rapports annuels d'étape, il serait utile d'inclure un cadre macroéconomique à moyen terme actualisé et des objectifs qui tiennent compte de la mise en œuvre passée; il serait bon également de lier la réflexion sur l'exécution budgétaire au DSRP. De même, la réflexion sur l'évolution du secteur extérieur mériterait d'inclure un examen analytique de la compétitivité de la Guinée.

Parties prenantes : les bailleurs de fonds ont déploré la faiblesse du cadre institutionnel pour assurer le suivi du DSRP ainsi que le manque de données à leur disposition pour suivre la mise en œuvre. Ils ont aussi encouragé les autorités à accroître les crédits budgétaires aux secteurs sociaux, conformément à leurs priorités déclarées. Ils ont appelé à apporter des améliorations à l'appareil statistique et à accélérer la rédaction de rapports de mise en œuvre pour apporter une contribution actualisée à l'élaboration de futures politiques. Selon les autorités, les **OSC** ont souligné la lenteur des progrès en matière de gouvernance et les contraintes de capacités auxquelles elles sont confrontées, qui les empêchent d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie.

Autorités : Elles ont reconnu qu'en 2013, la mise en œuvre a été ralentie en raison des chocs subis par la Guinée et des retards pris dans les négociations finales sur les grands projets miniers. Elles ont toutefois noté que les résultats sociaux sont meilleurs que ceux qui ont été déclarés dans le rapport, en raison des importantes contributions du secteur privé qui ne sont pas enregistrées dans les statistiques officielles.

Les autorités comptent préparer début 2015 le prochain Rapport annuel d'étape 2014, ce qui permettrait de contribuer à la préparation du prochain plan quinquennal (2016–20) et de jeter les bases de l'étude prospective sur les « aspirations de la population guinéenne » intitulée « Guinée, vision 2035 ».

SUIVI DU PROGRAMME, FINANCEMENT ET RISQUES

20. Les autorités sollicitent une prorogation de l'accord en cours jusqu'à fin décembre 2015 ainsi qu'un relèvement du plafond d'accès. La prorogation permettrait d'assurer la continuité de la politique en cette période difficile où l'économie souffre de l'impact de l'épidémie d'Ebola et de traverser la période des élections prochaines. Elle permettrait aussi de mobiliser des financements supplémentaires de la part des bailleurs. Les autorités ont demandé que le plafond d'accès dans le cadre de l'accord en cours au titre de la FEC soit relevé de 42,1 % de la quote-part (soit 45,135 millions de DTS). Sur ce montant, elles ont sollicité un décaissement de 25 % de la quote-part (soit 26,775 millions de DTS) dès l'achèvement de la cinquième revue, sous forme d'appui budgétaire pour répondre aux besoins budgétaires urgents dûs à leur stratégie d'éradication de la maladie. Pour assurer la transparence et préserver l'utilisation des ressources supplémentaires du FMI, ces ressources seront utilisées par le biais du Budget d'affectation spéciale (BAS) destiné à l'appui extérieur lié au virus Ebola. Les autorités ont demandé que le montant restant soit décaissé dans le cadre d'une septième revue. Les services du FMI appuient ces demandes.

21. La demande de prorogation de l'accord entraînerait une revue supplémentaire. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour fin juin 2015, pour la septième revue, ainsi que les repères structurels pour la septième revue sont présentés en annexe du MPEF des autorités. Les définitions des variables faisant l'objet d'un suivi sont données dans le Protocole d'accord technique (PAT).

22. Le programme est financé en totalité, mais il conviendra de suivre de près l'évolution de la situation à cet égard. Les besoins de financement seront couverts par les promesses des partenaires officiels bilatéraux et multilatéraux pour appuyer le plan de riposte des autorités au virus Ebola. Les autorités ont également réitéré leur engagement à mettre en œuvre des mesures d'ajustement si le financement de la lutte contre le virus Ebola s'avérait insuffisant. S'agissant de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative PPTE et d'autres initiatives du même ordre, la plupart des créanciers officiels ont signé des accords bilatéraux, à l'exception des créanciers non membres du Club de Paris, qui pour la plupart n'ont pas encore répondu à l'invitation du gouvernement à étudier la question²⁰. Dans le cas des créanciers privés, les services du FMI estiment que les autorités font des efforts en toute bonne foi pour conclure un accord de collaboration en vue de régler les arriérés de paiement, conformément à la politique du FMI en matière de prêts à un pays en situation d'arriérés²¹. Le reste des besoins de financement de la balance des paiements devrait être couvert en totalité par les décaissements du FMI et les prêts et dons des bailleurs de fonds destinés à financer le plan de riposte au virus Ebola.

²⁰ Les accords bilatéraux restants avec les créanciers du Club de Paris devraient être signés dans un avenir proche. Les créanciers officiels non membres du Club de Paris qui n'ont pas encore accordé d'allègement au titre de l'Initiative PPTE représentent 88,5 millions de dollars de la dette du pays à fin 2013 (soit 5,6 %), qui se trouve en totalité en situation d'arriérés.

²¹ Les créanciers privés qui n'ont pas encore accordé d'allègement au titre de l'Initiative PPTE représentent 65,6 millions de dollars de la dette du pays à fin 2013 (soit 4,2 %), qui se trouve en totalité en situation d'arriérés.

23. Un effort international concerté sera indispensable pour assurer le décaissement total des promesses faites. Les autorités recherchent activement d'autres sources d'appui extérieur et ont mis en place un compte spécial d'appui extérieur à la lutte contre le virus Ebola, pour assurer l'utilisation transparente de ces ressources. Comme mentionné ci-dessus, les autorités prennent également des mesures pour garantir que les dépenses restent dans les limites des ressources disponibles.

24. La capacité de la Guinée à rembourser ses obligations au FMI est satisfaisante (tableau 8). Le montant total des encours de crédits auprès du FMI correspondra à 188 % de la quote-part, une fois que les montants au titre du nouveau plafond de l'accord FEC auront été totalement décaissés. Même si, d'après les projections, les remboursements au FMI devraient augmenter à moyen terme, ils resteraient encore relativement bas par rapport aux exportations de biens et services et aux recettes budgétaires. Du fait que le relèvement du plafond d'accès dans le cadre de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC (tableau 9) sera utilisé sous forme d'appui budgétaire, les autorités préparent actuellement un accord cadre entre le gouvernement de Guinée et la Banque centrale (BCRG) précisant leurs responsabilités et rôles respectifs dans le remboursement de leurs obligations financières au FMI. L'analyse de viabilité de la dette en annexe montre que le nouveau financement du FMI et l'appui supplémentaire des bailleurs de fonds ne changeraient rien au risque de surendettement de la Guinée.

25. Les risques qui pèsent sur le programme sont essentiellement des risques intérieurs et plutôt baissiers. Une persistance de l'épidémie d'Ebola pourrait perturber plus gravement encore l'activité économique. Le regain de tensions et d'incertitudes politiques à l'approche des élections présidentielles de 2015 pourrait décourager les investisseurs et nuire à la croissance. De même, la croissance et les investissements futurs pourraient être mis en danger si les réformes structurelles continuaient à tarder. La faiblesse continue des marchés mondiaux du minerai de fer pourrait retarder de nouveaux investissements dans le secteur minier et nuire aux perspectives de croissance à moyen terme. Du côté positif, le gouvernement s'est engagé à éradiquer l'épidémie d'Ebola le plus vite possible et malgré la conjoncture difficile, est déterminé à aller de l'avant avec les réformes structurelles pour mettre en valeur l'extraordinaire potentiel de la Guinée. En outre, la baisse récente des cours mondiaux du pétrole devrait bénéficier à l'économie. La Matrice d'évaluation des risques (tableau 10) présente ces risques en détails ainsi que les éventuelles ripostes des autorités.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

26. L'épidémie d'Ebola a gravement touché l'économie guinéenne en 2014, et devrait persister en 2015. De nombreuses vies ont été perdues et la croissance du revenu par habitant devrait régresser. Même avec une insuffisance de recettes budgétaires, le gouvernement a fait face à la hausse de ses besoins de financement pour lutter contre l'épidémie. Malgré les défis auxquels sont confrontées les autorités, elles ont continué à mettre en œuvre avec prudence la politique économique.

27. L'exécution du programme dans le cadre de l'accord au titre de la FEC a été satisfaisante malgré une conjoncture complexe. Les politiques budgétaire et monétaire ont été

mises en œuvre de façon disciplinée : les déficits budgétaires ont été maintenus dans les limites des financements disponibles et une reprise de l'inflation a été évitée. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs indicatifs à fin juin 2014 ont été respectés. Les données préliminaires indiquent que la plupart des objectifs indicatifs à fin septembre ont été atteints; il semble d'après les estimations que l'objectif relatif aux avoirs intérieurs nets de la banque centrale et l'objectif plancher pour les dépenses dans les secteurs prioritaires aient été manqués, dans ce dernier cas en raison d'un investissement public inférieur aux prévisions. Toutefois, la mise en œuvre des repères structurels a été retardée en raison des pressions exercées sur les capacités par l'épidémie d'Ebola et des retards pris dans l'arrivée prévue de l'assistance technique.

28. Les services du FMI sont favorables à l'orientation budgétaire prise par les autorités pour 2015. Ils considèrent tout à fait appropriés les objectifs budgétaires qui consistent à assurer des ressources suffisantes pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, à maintenir un important effort d'investissement pour renforcer les perspectives de croissance, et à apporter le soutien nécessaire à l'économie. Il sera toutefois important d'assurer que des ressources suffisantes soient disponibles pour atteindre les objectifs budgétaires. À cet égard, un effort concerté de la communauté internationale sera indispensable. Du côté des autorités, il sera primordial de maintenir l'exécution budgétaire dans les limites des ressources disponibles, et à cet égard, les services du FMI saluent l'intention des autorités de continuer à gérer le budget sur une base caisse. Ils recommandent de rationaliser les dépenses à moyen terme pour rétablir une flexibilité budgétaire et améliorer la viabilité des finances publiques à long terme au lendemain de la hausse généralisée des salaires.

29. L'émission d'obligations à moyen et à plus court terme est une composante importante de la stratégie de financement du budget. Cette émission doit être conçue de façon à éviter un regroupement des échéances et les risques de refinancement, et à préserver la viabilité de la dette budgétaire. À cet égard, les services du FMI notent avec satisfaction l'intention des autorités de cadrer cette émission obligataire dans une stratégie d'endettement à moyen terme avec l'assistance technique de la Banque mondiale et du FMI.

30. Le surcoût budgétaire du plan de riposte gouvernemental au virus Ebola devrait être en grande partie financé sur ressources extérieures. Les services du FMI sont à cet égard favorables à la création d'un Budget d'affectation spéciale pour les dépenses de lutte contre le virus, ce qui permettra d'assurer la transparence et de garantir aux bailleurs de fonds l'utilisation à bon escient de leur appui financier.

31. Il est souhaitable d'assouplir progressivement la politique monétaire pour accompagner l'économie. Les services du FMI sont également en faveur d'une augmentation des ventes de devises par la banque centrale sur le marché des changes. Il faut toutefois que l'assouplissement de la politique monétaire et les interventions sur les marchés des changes soient conformes aux objectifs d'inflation et de niveau de réserves du programme. Compte tenu du risque de difficultés de paiement du secteur privé dans cette conjoncture économique dégradée, il sera essentiel de suivre de près l'état de santé du secteur financier.

32. Les services du FMI saluent la détermination des autorités à faire avancer les réformes structurelles. Ils souhaitent souligner la nécessité de mener à son terme leur programme de réformes appuyé par l'accord au titre de la FEC en matière de gestion des finances publiques et du climat des affaires. Il est essentiel de renforcer la gestion de la société nationale d'électricité pour remédier aux insuffisances d'approvisionnement énergétique dans le pays, et de réduire les subventions budgétaires pour libérer la marge de manœuvre nécessaire à la couverture d'autres besoins prioritaires. Les services du FMI préconisent donc la mise en opération le plus rapidement possible d'un contrat de gestion.

33. Les services du FMI se félicitent de la publication du premier Rapport annuel d'étape 2013 du DSRP III (2013–15). Malgré les difficultés économiques et les chocs qui, en 2013–14, ont entravé les efforts de réduction de la pauvreté déployés par les autorités, les services du FMI saluent l'amélioration des résultats enregistrés dans les secteurs de l'éducation et de la santé en 2013. Ils encouragent les autorités à intégrer les enseignements tirés du rapport annuel d'étape 2013 dans leur préparation du rapport annuel d'étape 2014 et du futur DSRP, en particulier en ce qui concerne le cadre institutionnel de suivi de la mise en œuvre. Au lendemain de l'épidémie d'Ebola, il sera crucial de bien prendre en compte dans le prochain DSRP les besoins à moyen terme de renforcement du secteur de la santé et des mécanismes de protection sociale.

34. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la cinquième revue et le décaissement d'un montant équivalant à 45,135 millions de DTS dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, ainsi que l'achèvement de la revue des assurances de financement. Les services du FMI appuient la demande faite par les autorités de relever le plafond d'accès aux ressources du FMI et de prolonger l'accord en cours au titre de la FEC jusqu'à fin décembre 2015. Ils sont également favorables à ce que sur le décaissement, un montant de 26,775 millions de DTS (soit 25 % de la quote-part) soit directement versé sous forme d'appui budgétaire. Ils recommandent que soient fixés les critères de réalisation proposés pour juin 2015 et les objectifs indicatifs proposés pour mars et septembre 2015.

Tableau 1. Guinée : Principaux Indicateurs Économiques et Financiers, 2013–17

	2013	2014			2015		2016	2017
		Prog. ¹	Prog. ²	Est.	Proj. ²	Prog.		
Comptes nationaux et prix								
PIB à prix constants	2.3	3.5	2.4	0.4	4.3	-0.3	6.5	8.3
Déflateur du PIB	6.3	7.0	7.4	7.5	5.4	8.1	9.1	9.3
PIB aux prix du marché	8.7	10.7	10.1	7.9	9.9	7.8	16.2	18.3
Prix à la consommation (moyenne)								
Moyenne	11.9	9.7	10.1	9.7	6.5	9.1	9.6	9.4
Fin de période	10.5	8.5	9.4	9.1	5.9	9.7	9.5	9.2
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	-5.4	-2.2	-6.5	0.7	2.6	6.8	6.9	9.3
Importations, f.à.b. (en dollars US)	-6.7	-4.6	-1.9	-4.9	14.5	-2.2	20.6	38.2
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)								
Indice nominal	3.1
Indice réel	12.7
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets ³	-0.3	-4.9	-8.8	-1.6	8.1	-9.9
Avoirs domestiques nets ³	14.4	15.7	14.9	14.6	0.9	21.5
Créances nettes sur le gouvernement ³	10.2	8.9	11.1	5.9	0.0	9.4
Crédit au secteur privé ³	9.7	9.7	10.4	9.5	1.8	12.7
Base monétaire								
M2	14.1	10.7	6.1	13.1	9.1	11.6
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	10.9
(en pourcentage du PIB)								
Budget de l'administration centrale								
Recettes totales et dons	19.8	24.9	23.9	25.7	21.3	23.4	23.2	23.3
Recettes	18.4	19.3	18.7	18.7	19.2	20.7	20.4	20.5
<i>Dont: recettes non-miniers</i>	14.9	15.3	14.6	14.8	16.1	17.9	17.7	17.6
Dons	1.5	5.6	5.2	7.0	2.1	2.7	2.7	2.7
Dépenses totales et prêts nets	25.1	28.9	29.8	30.1	24.0	33.6	27.2	26.2
Dépenses courantes	16.2	15.6	17.2	18.1	16.6	20.5	17.4	17.0
<i>Dont: paiements d'intérêts</i>	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.4	1.2
Dépenses d'investissement et prêts nets	8.9	13.0	12.2	11.7	6.7	12.6	9.8	9.2
Solde budgétaire global								
Dons inclus	-5.2	-4.0	-5.9	-4.3	-2.7	-10.1	-4.1	-2.9
Hors dons	-6.7	-9.6	-11.2	-11.4	-4.7	-12.9	-6.8	-5.7
Solde budgétaire de base	-2.8	-4.0	-5.5	-5.7	-2.3	-6.6	-1.9	-1.3
Comptes nationaux								
Formation brute de capital	21.0	15.4	13.5	9.3	18.9	10.3	26.6	37.7
Épargne nationale	-0.1	-1.6	-4.7	-8.8	0.8	-6.5	8.3	10.3
Solde des transactions courantes								
Dons officiels compris	-21.1	-16.9	-18.1	-18.2	-18.0	-16.7	-18.3	-27.4
Hors dons officiels	-21.5	-18.8	-19.7	-19.7	-19.2	-18.1	-19.7	-28.7
Balance des paiements	0.5	-0.3	-1.7	-0.2	1.6	-6.6	2.7	1.3
<i>Pour mémoire :</i>								
Exportations, biens et services (en millions de dollars EU)	1,541.1	1,532.1	1,468.1	1,550.0	1,537.4	1,651.2	1,761.7	1,920.4
Importations, biens et services (en millions de dollars EU)	2,705.1	2,660.9	2,701.7	2,677.1	2,953.6	2,648.5	3,193.9	4,286.9
Balance des paiements (en millions de dollars EU)	29.0	-19.6	-117.8	-14.0	122.1	-475.3	212.9	111.0
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars EU)	448.9	403.9	358.9	416.0	495.9	201.9	202.4	204.3
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) ⁴	3.6	3.7	3.7	4.2	3.5	3.1	4.5	4.5
Dette publique extérieure, dont FMI (en pourcentage du PIB)	25.3	28.7	...	32.9	34.6	34.5
Dette publique totale, dont FMI (en pourcentage du PIB)	39.1	42.5	...	47.9	47.1	44.9
PIB nominal (milliards de GNF)	43,048.2	47,669.0	47,387.7	46,462.8	52,187.1	50,084.4	58,202.6	68,846.2

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.² Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.³ En pourcentage du stock de M2 en début de période.⁴ En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2a. Guinée : Opérations Budgétaires de l'Administration Centrale, 2013–17¹
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014						2015		2016	2017
		Juin		Sep.		Déc.		Proj. ²	Prog.		
		Prog. ¹	Réal.	Prog. ²	Prél.	Prog. ²	Est.				
Recettes et dons	8,544	5,337	4,912	8,117	7,131	11,328	11,951	11,103	11,729	13,484	16,022
Recettes	7,905	4,419	4,343	6,633	6,501	8,843	8,683	10,031	10,356	11,889	14,136
Secteur minier	1,489	616	686	1,121	1,029	1,451	1,326	1,408	1,392	1,596	1,998
Secteur non minier	6,130	3,669	3,473	5,201	5,107	6,931	6,899	8,377	8,578	9,844	11,606
Impôts directs	1,484	920	797	1,115	1,129	1,530	1,495	1,707	1,608	1,869	2,311
Impôts indirects	4,646	2,749	2,676	4,086	3,978	5,401	5,404	6,670	6,970	7,975	9,296
Impôts sur biens et services	2,943	1,771	1,671	2,547	2,474	3,468	3,444	3,776	4,715	5,355	6,196
Impôts sur commerce extérieur	1,703	978	1,005	1,539	1,504	1,932	1,960	2,893	2,255	2,620	3,099
Recettes non fiscales	286	134	185	311	365	461	458	247	386	449	531
Dons	639	918	569	1,484	630	2,485	3,268	1,072	1,372	1,595	1,887
Dons projets	462	773	200	890	261	1,765	1,765	482	705	819	969
Appui budgétaire	177	145	369	594	369	720	710	590	668	776	918
Lies à Ebola	0	0	...	792	...	0
Dépenses et prêts nets	10,785	6,277	5,048	9,687	8,191	14,132	13,971	12,505	16,808	15,850	18,036
Dépenses courantes	6,954	3,230	3,269	5,635	5,313	8,168	8,420	8,680	10,287	10,124	11,709
Dépenses courantes primaires	6,461	2,998	3,038	5,250	4,900	7,630	7,894	8,112	9,744	9,332	10,887
Traitements et salaires	2,102	1,086	1,136	1,751	1,734	2,355	2,356	2,890	2,947	3,616	4,277
Biens et services	2,499	1,004	1,001	1,879	1,725	2,599	2,689	3,122	3,126	3,376	3,993
Subventions et transferts	1,860	908	888	1,620	1,387	2,081	2,021	2,100	2,056	2,340	2,616
Lies à Ebola	12	215	54	595	827	104	1,613
Intérêts	493	232	230	385	413	538	526	568	543	792	823
Dette intérieure	421	178	185	291	334	434	434	415	415	539	549
Dette extérieure	72	54	46	94	79	104	93	153	128	253	274
Dépenses en capital	3,822	2,842	1,745	3,958	2,803	5,800	5,445	3,509	6,327	5,683	6,311
Financées sur ressources intérieures	2,184	1,663	1,334	2,560	2,118	3,213	2,861	2,287	3,280	3,027	3,580
Subventions en capital	17	10	13	12	20	30	27	105	48	56	0
Financées sur ressources extérieures	1,620	1,169	399	1,386	664	2,557	2,558	1,117	3,000	2,601	2,731
Prêts nets	9	205	34	94	76	164	106	317	194	43	15
Solde de base ⁴	-1,188	-635	-260	-1,574	-947	-2,628	-2,638	-1,204	-3,324	-1,108	-895
En pourcentage du PIB	-2.8	-1.5	-0.6	-3.7	-2.0	-5.5	-5.7	-2.3	-6.6	-1.9	-1.3
Solde global											
Hors dons	-2,880	-1,858	-704	-3,054	-1,690	-5,289	-5,288	-2,474	-6,452	-3,961	-3,900
Dons compris	-2,241	-940	-136	-1,570	-1,060	-2,804	-2,020	-1,402	-5,079	-2,366	-2,014
Financement	2,241	940	122	1,395	1,006	1,902	2,020	1,402	3,435	1,375	1,356
Financement intérieur	1,042	704	112	1,163	821	1,318	596	1,280	1,536	-185	-141
Financement bancaire	1,011	879	43	1,077	652	1,162	768	0	1,394	-75	-75
Banque centrale	901	879	-28	890	650	1,162	768	0	394	0	0
Banques commerciales	110	0	71	187	2	0	0	0	1,000	-75	-75
Financement non bancaire	209	-175	69	86	169	156	-173	1,280	142	-110	-66
Amortissement de la dette intérieure	200	-103	0	-158	-64	-284	-285	-285	-285	-130	-90
Dépenses en cours	0	-72	36	240	206	5	106	-200	-150	776	918
Ressources exceptionnelles	0	0	435	0	1,750	560	0	0
Autres	9	0	33	4	27	1	7	15	17	20	24
Financement extérieur	1,200	235	10	232	185	584	1,425	122	1,899	1,560	1,497
Tirages	1,509	533	198	495	403	1,065	1,791	635	2,295	2,073	2,107
Projets	1,268	396	198	495	403	792	792	635	2,295	1,782	1,762
Hors projets	242	137	0	0	0	273	999	0	0	291	344
Lies à Ebola	0	...	0
Amortissement échu	-341	-298	-212	-289	-250	-492	-421	-513	-396	-513	-610
Rééchelonnement de la dette ⁵	6	720	0	57	0	889	4	214	1,079	0	0
Variation des arriérés (- = réduction) ⁵	26	-720	24	-31	32	-878	50	-214	-1,079	0	0
Écart de financement	0	0	13	175	54	902	0	0	1,644	991	658
Financement possible (incluant l'allègement de la dette) ⁴									1,644	991	658
Engagements de donateurs liés à Ebola									1,357		
Autres / mesures d'ajustement									...	991	658
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de GNF)	43,048	43,048	46,463	43,048	46,463	47,388	46,463	52,187	50,084	58,203	68,846

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.

³ Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

⁴ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

⁵ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club du Paris et commerciaux.

Tableau 2b. Guinée : Opérations Budgétaires de l'Administration Centrale, 2013–17¹
(En % du PIB, sauf indication contraire)

	2013	2014						2015		2016	2017
		Juin		Sep.		Déc.		Proj. ²	Prog.		
		Prog. ¹	Réal.	Prog. ²	Prél.	Prog. ²	Est.				
Recettes et dons	19.8	12.4	10.6	18.9	15.3	23.9	25.7	21.3	23.4	23.2	23.3
Recettes	18.4	10.3	9.3	15.4	14.0	18.7	18.7	19.2	20.7	20.4	20.5
Secteur minier	3.5	1.4	1.5	2.6	2.2	3.1	2.9	2.7	2.8	2.7	2.9
Secteur non minier	14.2	8.5	7.5	12.1	11.0	14.6	14.8	16.1	17.1	16.9	16.9
Impôts directs	3.4	2.1	1.7	2.6	2.4	3.2	3.2	3.3	3.2	3.2	3.4
Impôts indirects	10.8	6.4	5.8	9.5	8.6	11.4	11.6	12.8	13.9	13.7	13.5
Impôts sur biens et services	6.8	4.1	3.6	5.9	5.3	7.3	7.4	7.2	9.4	9.2	9.0
Impôts sur commerce extérieur	4.0	2.3	2.2	3.6	3.2	4.1	4.2	5.5	4.5	4.5	4.5
Recettes non fiscales	0.7	0.3	0.4	0.7	0.8	1.0	1.0	0.5	0.8	0.8	0.8
Dons	1.5	2.1	1.2	3.4	1.4	5.2	7.0	2.1	2.7	2.7	2.7
Dons projets	1.1	1.8	0.4	2.1	0.6	3.7	3.8	0.9	1.4	1.4	1.4
Appui budgétaire	0.4	0.3	0.8	1.4	0.8	1.5	1.5	1.1	1.3	1.3	1.3
Lies à Ebola	0.0	0.0	...	1.7	...	0.0
Dépenses et prêts nets	25.1	14.6	10.9	22.5	17.6	29.8	30.1	24.0	33.6	27.2	26.2
Dépenses courantes	16.2	7.5	7.0	13.1	11.4	17.2	18.1	16.6	20.5	17.4	17.0
Dépenses courantes primaires	15.0	7.0	6.5	12.2	10.5	16.1	17.0	15.5	19.5	16.0	15.8
Traitements et salaires	4.9	2.5	2.4	4.1	3.7	5.0	5.1	5.5	5.9	6.2	6.2
Biens et services	5.8	2.3	2.2	4.4	3.7	5.5	5.8	6.0	6.2	5.8	5.8
Subventions et transferts	4.3	2.1	1.9	3.8	3.0	4.4	4.3	4.0	4.1	4.0	3.8
Lies à Ebola	0.0	0.5	0.1	1.3	1.8	0.2	3.2
Intérêts	1.1	0.5	0.5	0.9	0.9	1.1	1.1	1.1	1.1	1.4	1.2
Dettes intérieure	1.0	0.4	0.4	0.7	0.7	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.8
Dettes extérieure	0.2	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.3	0.4	0.4
Dépenses en capital	8.9	6.6	3.8	9.2	6.0	12.2	11.7	6.7	12.6	9.8	9.2
Financées sur ressources intérieures	5.1	3.9	2.9	5.9	4.6	6.8	6.2	4.4	6.5	5.2	5.2
Subventions en capital	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.2	0.1	0.1	0.0
Financées sur ressources extérieures	3.8	2.7	0.9	3.2	1.4	5.4	5.5	2.1	6.0	4.5	4.0
Prêts nets	0.0	0.5	0.1	0.2	0.2	0.3	0.2	0.6	0.4	0.1	0.0
Solde de base ⁴	-2.8	-1.5	-0.6	-3.7	-2.0	-5.5	-5.7	-2.3	-6.6	-1.9	-1.3
Solde global											
Hors dons	-6.7	-4.3	-1.5	-7.1	-3.6	-11.2	-11.4	-4.7	-12.9	-6.8	-5.7
Dons compris	-5.2	-2.2	-0.3	-3.6	-2.3	-5.9	-4.3	-2.7	-10.1	-4.1	-2.9
Financement	5.2	2.2	0.3	3.2	2.2	4.0	4.3	2.7	6.9	2.4	2.0
Financement intérieur	2.4	1.6	0.2	2.7	1.8	2.8	1.3	2.5	3.1	-0.3	-0.2
Financement bancaire	2.3	2.0	0.1	2.5	1.4	2.5	1.7	0.0	2.8	-0.1	-0.1
Banque centrale	2.1	2.0	-0.1	2.1	1.4	2.5	1.7	0.0	0.8	0.0	0.0
Banques commerciales	0.3	0.0	0.2	0.4	0.0	0.0	0.0	0.0	2.0	-0.1	-0.1
Financement non bancaire	0.5	-0.4	0.1	0.2	0.4	0.3	-0.4	2.5	0.3	-0.2	-0.1
Amortissement de la dette intérieure	0.5	-0.2	0.0	-0.4	-0.1	-0.6	-0.6	-0.5	-0.6	-0.2	-0.1
Dépenses en cours	0.0	-0.2	0.1	0.6	0.4	0.0	0.2	-0.4	-0.3	1.3	1.3
Ressources exceptionnelles	0.0	0.0	0.9	0.0	3.4	1.1	0.0	0.0
Autres	0.0	0.0	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	2.8	0.5	0.0	0.5	0.4	1.2	3.1	0.2	3.8	2.7	2.2
Tirages	3.5	1.2	0.4	1.1	0.9	2.2	3.9	1.2	4.6	3.6	3.1
Projets	2.9	0.9	0.4	1.1	0.9	1.7	1.7	1.2	4.6	3.1	2.6
Hors projets	0.6	0.3	0.0	0.0	0.0	0.6	2.2	0.0	0.0	0.5	0.5
Lies à Ebola	0.0	...	0.0
Amortissement échu	-0.8	-0.7	-0.5	-0.7	-0.5	-1.0	-0.9	-1.0	-0.8	-0.9	-0.9
Rééchelonnement de la dette ⁵	...	1.7	0.0	0.1	0.0	1.9	0.0	0.4	2.2	0.0	0.0
Variation des arriérés (= réduction) ⁵	0.1	-1.7	0.1	-0.1	0.1	-1.9	0.1	-0.4	-2.2	0.0	0.0
Ecart de financement	0.0	0.0	0.0	0.4	0.1	1.9	0.0	0.0	3.3	1.7	1.0
Financement possible (incluant l'allègement de la dette)	3.3	1.7	1.0
FMI	0.6
Engagements de donateurs liés à Ebola	2.7
Autres/mesures d'ajustement	1.7	1.0
<i>Pour mémoire :</i>											
PIB nominal (milliards de GNF)	43,048	43,048	46,463	43,048	46,463	47,388	46,463	52,187	50,084	58,203	68,846

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.

³ Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

⁴ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

⁵ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club du Paris et commerciaux.

Tableau 2c. Guinée : Opérations Budgétaires de l'Administration Centrale, 2013-15¹
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014				2015					
		Mar.		Jun.	Sep.	Déc.	Mar.		Jun.	Sep.	Déc.
		Prog. ²	Réal.	Réal.	Réal.	Est.	Prog.				
Recettes et dons	8,544	2,395	2,004	4,912	7,131	11,951	2,630	5,946	8,827	11,729	
Recettes	7,905	2,095	1,903	4,343	6,501	8,683	2,151	4,969	7,706	10,356	
Secteur minier	1,489	291	285	686	1,029	1,326	282	676	1,031	1,392	
Secteur non minier	6,130	1,718	1,536	3,473	5,107	6,899	1,811	4,144	6,382	8,578	
Impôts directs	1,484	328	251	797	1,129	1,495	290	849	1,269	1,608	
Impôts indirects	4,646	1,390	1,286	2,676	3,978	5,404	1,520	3,295	5,113	6,970	
Impôts sur biens et services	2,943	866	810	1,671	2,474	3,444	1,072	2,267	3,492	4,715	
Impôts sur commerce extérieur	1,703	524	475	1,005	1,504	1,960	448	1,028	1,621	2,255	
Recettes non fiscales	286	86	81	185	365	458	58	149	293	386	
Dons	639	300	102	569	630	3,268	479	976	1,121	1,372	
Dons projets	462	300	102	200	261	1,765	182	309	453	705	
Appui budgétaire	177	0	0	369	369	710	298	668	668	668	
Lies à Ebola	0	792	0	0	0	0	
Dépenses et prêts nets	10,785	2,936	2,157	5,048	8,191	13,971	3,683	7,693	12,130	16,808	
Dépenses courantes	6,954	1,329	1,467	3,269	5,313	8,420	2,423	4,800	7,403	10,287	
Dépenses courantes primaires	6,461	1,240	1,312	3,038	4,900	7,894	2,311	4,564	7,014	9,744	
Traitements et salaires	2,102	585	539	1,136	1,734	2,356	610	1,304	2,115	2,947	
Biens et services	2,499	418	377	1,001	1,725	2,689	496	1,156	1,987	3,126	
Subventions et transferts	1,860	237	392	888	1,387	2,021	416	935	1,440	2,056	
Liés à Ebola	4	12	54	827	790	1,168	1,472	1,613	
Intérêts	493	89	155	230	413	526	112	237	389	543	
Dettes intérieure	421	52	128	185	334	434	65	170	279	415	
Dettes extérieure	72	37	28	46	79	93	47	66	110	128	
Dépenses en capital	3,822	1,508	689	1,745	2,803	5,445	1,211	2,796	4,581	6,327	
Financées sur ressources intérieures	2,184	1,049	462	1,334	2,118	2,861	488	1,392	2,332	3,280	
Subventions en capital	17	9	6	13	20	27	11	23	37	48	
Financées sur ressources extérieures	1,620	450	221	399	664	2,558	711	1,381	2,213	3,000	
Prêts nets	9	99	0	34	76	106	48	97	145	194	
Solde de base ³	-1,188	-354	-5	-260	-947	-2,638	-773	-1,276	-2,101	-3,324	
En pourcentage du PIB	-2.8	-0.8	-0.0	-0.6	-2.0	-5.7	-1.5	-2.5	-4.2	-6.6	
Solde global											
Hors dons	-2,880	-841	-254	-704	-1,690	-5,288	-1,532	-2,723	-4,424	-6,452	
Dons compris	-2,241	-541	-152	-136	-1,060	-2,020	-1,053	-1,747	-3,303	-5,079	
Financement	2,241	541	148	122	1,006	2,020	765	1,460	2,400	3,435	
Financement intérieur	1,042	494	65	112	821	596	289	585	880	1,536	
Financement bancaire	1,011	639	166	43	652	768	394	794	1,194	1,394	
Banque centrale	901	639	102	-28	650	768	394	394	394	394	
Banques commerciales	110	0	64	71	2	0	0	400	800	1,000	
Financement non bancaire	209	-145	-101	69	169	-173	-104	-209	-313	142	
Amortissement de la dette intérieure	200	-45	0	0	-64	-285	-71	-143	-214	-285	
Dépenses en cours	0	-101	-115	36	206	106	-38	-75	-113	-150	
Ressources exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	560	
Autres	9	0	14	33	27	7	4	9	13	17	
Financement extérieur	1,200	47	84	10	185	1,425	476	875	1,520	1,899	
Tirages	1,509	150	120	198	403	1,791	530	1,072	1,759	2,295	
Projets	1,268	150	120	198	403	792	530	1,072	1,759	2,295	
Hors projets	242	0	0	0	0	999	0	0	0	0	
Liés à Ebola	0	
Amortissement échu	-341	-103	-43	-212	-250	-421	-54	-198	-240	-396	
Rééchelonnement de la dette ⁴	6	350	0	0	0	4	57	57	57	1,079	
Variation des arriérés (= réduction) ⁴	26	-350	7	24	32	50	-57	-57	-57	-1,079	
Ecart de financement	0	0	4	13	54	0	288	288	903	1,644	
Financement possible (incl. allègement de dette)							288	288	903	1,644	
FMI							288	288	288	288	
Engagements de donateurs liés à Ebola							615	1,357	
Autres/mesures d'ajustement							

Pour mémoire :

PIB nominal (milliards de GNF) 43,048.2 43,048.2 46,462.8 46,462.8 46,462.8 46,462.8 50,084.4 50,084.4 50,084.4 50,084.4

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Programme comme établi au moment de la 4ème revue FEC.

³ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

⁴ Pour 2014 (programme) et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club de Paris et commercis

Tableau 3a. Guinée : Comptes de la Banque Centrale et des Banques Créatrices de Monnaie, 2013–15¹
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014						2015				
		Juin		Sep.		Déc.		Mar.	Juin	Prog.	Sep.	Déc.
		Prog. ²	Réal.	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Est.					
Banque centrale												
Avoirs extérieurs nets	3,163	3,021	3,012	3,012	3,086	2,513	2,916	2,573	2,132	1,780	1,430	
Avoirs intérieurs nets	3,815	4,392	4,171	4,171	5,217	5,318	4,642	4,048	4,628	5,109	5,389	
Crédit intérieur	4,462	4,585	4,325	4,325	5,005	5,910	5,234	4,453	4,846	5,240	5,634	
Etat (net)	4,397	4,541	4,280	4,280	4,946	5,849	5,165	4,378	4,772	5,165	5,559	
Secteur privé	50	43	43	43	46	46	52	57	57	57	57	
Refinancement	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	4	
Entreprises publiques	15	1	2	2	13	15	16	18	18	18	18	
Autres postes nets (actif +)	-647	-193	-154	-154	212	-592	-592	-405	-218	-131	-245	
Base monétaire												
Monnaie en circulation	6,978	7,413	7,183	7,183	8,303	7,830	7,557	6,620	6,760	6,889	6,820	
Réserves des banques de dépôt	4,052	4,169	4,234	4,234	4,194	4,159	4,286	4,921	4,848	4,658	4,617	
Dépôts	2,508	2,760	2,557	2,557	3,499	3,254	2,652	1,180	1,493	1,911	1,983	
Réserves obligatoires	2,095	2,356	2,129	2,129	3,002	2,802	2,155	1,877	1,734	1,797	1,662	
Réserves excédentaires	1,720	1,746	1,753	1,753	1,906	1,857	1,975	1,563	1,451	1,552	1,573	
Encaisses	376	610	376	376	1,096	945	181	314	282	245	89	
Dépôts du secteur privé	413	405	428	428	497	452	497	303	159	115	320	
Dépôts du secteur public	418	484	392	392	610	418	619	519	419	319	219	
Banques commerciales												
Avoirs extérieurs nets	1,345	1,058	826	826	483	823	1,371	1,378	1,385	1,392	1,399	
Réserves des banques	2,508	2,760	2,557	2,557	3,499	3,254	2,652	1,180	1,493	1,911	1,983	
Dépôts à la BCRG	2,095	2,356	2,129	2,129	3,002	2,802	2,155	1,877	1,734	1,797	1,662	
Encaisses	413	405	428	428	497	452	497	303	159	115	320	
Refinancement de la BCRG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Crédit intérieur	6,093	6,518	6,386	6,386	7,310	7,457	7,331	8,802	9,197	9,602	10,205	
Crédit net à l'Etat	1,908	1,973	1,935	1,935	1,909	1,908	1,908	1,908	2,308	2,708	2,908	
Créances sur entreprises publiques	90	110	65	65	72	90	99	79	89	99	109	
Créances sur le secteur privé	4,096	4,435	4,386	4,386	5,329	5,459	5,325	6,816	6,800	6,795	7,189	
Autres postes nets (actif +)	-1,349	-1,608	-1,004	-1,004	-1,762	-2,248	-1,482	-1,595	-1,707	-1,820	-1,933	
Dépôts du secteur privé	8,598	8,728	8,766	8,766	9,530	9,286	9,873	9,766	10,367	11,085	11,654	
<i>Pour mémoire :</i>												
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	451	428	429	429	438	359	416	368	305	254	202	
Réserves internationales nettes (milliards de GNF)	3,950	3,804	3,873	3,873	3,931	3,299	3,857	3,379	2,938	2,586	2,236	
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU)	564	539	552	552	557	461	550	482	419	369	319	

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.

Tableau 3b. Guinée : Situation Monétaire, 2013–15¹
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014						2015			
		Juin		Sep.		Déc.		Mar.	Juin	Sep.	Déc.
		Prog. ²	Réal.	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Est.	Prog.			
Avoirs extérieurs nets	4,490	3,838	3,838	3,348	3,569	3,335	4,287	3,951	3,517	3,172	2,830
Avoirs intérieurs nets	8,578	9,554	9,554	10,069	10,765	10,527	10,491	11,255	12,117	12,890	13,661
Crédit intérieur	10,553	10,712	10,712	11,365	12,316	13,366	12,565	13,255	14,043	14,842	15,839
Crédit net à l'Etat	6,305	6,215	6,215	6,335	6,855	7,756	7,073	6,285	7,079	7,873	8,467
Créances sur entreprises publiques	105	67	67	80	86	105	115	97	107	117	126
Crédit au secteur privé	4,144	4,429	4,429	4,949	5,375	5,505	5,377	6,872	6,857	6,852	7,246
Autres postes nets (actif +)	-1,975	-1,158	-1,158	-1,296	-1,551	-2,840	-2,074	-2,000	-1,926	-1,952	-2,178
Masse monétaire (M2)	13,068	13,392	13,392	13,417	14,334	13,862	14,778	15,206	15,634	16,063	16,491
Monnaie en circulation	4,052	4,234	4,234	4,025	4,194	4,159	4,286	4,921	4,848	4,658	4,617
Dépôts	9,016	9,158	9,158	9,392	10,140	9,703	10,492	10,285	10,786	11,404	11,873
(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)											
<i>Pour mémoire:</i>											
Avoirs extérieurs nets	-0.3	-6.7	-6.7	-8.7	-7.9	-8.8	-1.6	-4.1	-7.4	-10.1	-12.7
Dont: Banque centrale	1.9	1.6	1.6	-4.6	1.5	-4.8	-1.8	-4.4	-7.8	-10.4	-13.1
Avoirs intérieurs nets	14.4	19.3	19.3	11.4	23.5	14.9	14.6	20.5	27.1	33.0	38.9
Dont: Banque centrale	6.9	4.6	4.6	-0.9	11.3	7.8	2.6	-1.9	2.5	6.2	8.4
Crédit intérieur	19.9	17.9	17.9	6.2	24.4	21.5	15.4	20.7	26.7	32.8	40.4
Crédit net à l'État	10.2	8.5	8.5	0.2	12.0	11.1	5.9	-0.1	5.9	12.0	16.5
Crédit à l'économie	9.7	9.4	9.4	6.2	12.5	10.4	9.5	20.9	20.8	20.7	23.7
Masse monétaire (M2)	14.1	12.5	12.5	2.7	15.6	6.1	13.1	16.4	19.6	22.9	26.2
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	15.7	11.5	11.5	-9.7	23.5	5.2	1.6	-12.4	-9.2	-7.4	-8.3
Crédit à l'économie (variation annuelle)	35.4	37.3	37.3	19.7	41.6	33.3	30.0	28.0	27.7	27.6	35.0
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	1.8	1.9	1.9	2.0	1.7	1.8	2.0	2.3	2.3	2.3	2.4
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	3.5	3.7	3.7	3.5	3.5	3.5	3.3	3.2	3.1	5.1	3.2
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.3	3.5	3.5	3.5	3.2	3.4	3.1	3.3	3.2	3.1	3.0
Dépôts en devises / Dépôts	32.6	0.0	0.0	...	0.0	32.6	32.6
PIB réel (variation annuelle)	2.3	2.4	0.4	2.4	0.4	2.4	0.4	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
Prix à la consommation (glissement, var. annuelle)	10.5	9.4	9.1	9.4	9.1	9.4	9.1	9.7	9.7	9.7	9.7
PIB aux prix courants (variation annuelle)	8.7	10.1	7.9	10.1	7.9	10.1	7.9	7.8	7.8	7.8	7.8

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Programme comme établi au moment de la 4^{ème} revue FEC.

Tableau 4. Guinée : Balance des Paiements, 2013–17
(En millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	2013	2014		2015		2016	2017
		Proj.	Proj. ¹	Prog.	Prog.		
Solde du commerce de marchandises							
Exportations, f.à.b.	1,474	1,484	1,403	1,584	1,693	1,849	
Produits miniers	1,294	1,307	1,261	1,420	1,518	1,710	
Autres produits	180	177	142	164	175	139	
Importations, f.à.b.	-2,011	-1,912	-2,156	-1,870	-2,256	-3,119	
Produits alimentaires	-262	-318	-247	-353	-231	-248	
Autres produits de consommation	-284	-306	-317	-330	-324	-362	
Produits pétroliers	-435	-407	-464	-264	-326	-381	
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-1,029	-881	-1,128	-924	-1,375	-2,128	
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-87	-18	-333	-26	-409	-1,057	
Solde du commerce des services	-631	-698	-662	-711	-869	-1,098	
Exportations de services	105	66	135	67	69	71	
Importations de services	-735	-765	-797	-778	-938	-1,168	
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-55	-24	-172	-28	-162	-380	
Solde des revenus	-436	-429	-315	-475	-441	-473	
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-10	-13	-22	-19	-35	-35	
Transferts, dont :	268	351	388	275	422	456	
<i>Dont :</i>							
Transferts privés nets	243	251	304	179	317	340	
Transferts officiels	26	100	84	95	105	116	
Solde courant							
Transferts officiels inclus	-1,336	-1,205	-1,343	-1,198	-1,451	-2,384	
Hors importations liées aux grands projets miniers	-1,194	-1,163	-838	-1,144	-880	-948	
Transferts officiels exclus	-1,361	-1,305	-1,428	-1,293	-1,556	-2,500	
Compte de capital	79	263	84	191	126	139	
Compte d'opérations financières	1,171	928	1,382	532	1,537	2,356	
Secteur public (moyen et long terme)	169	193	17	271	212	190	
Prêts-projets	183	111	91	328	242	223	
Financement du programme	35	140	0	0	40	44	
Amortisation	-49	-59	-73	-57	-70	-77	
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	
Investissement direct et autres investissements privés (net)	174	54	567	70	830	1,879	
<i>dont : grands projets miniers</i>	524	53	706	68	827	1,876	
Secteur privé (court terme)	828	682	798	191	496	288	
Erreurs et omissions	115	0	0	0	0	0	
Solde global	29	-14	122	-475	213	111	
Financement	-29	14	-179	160	-347	-194	
Variation des avoirs extérieurs nets	-34	6	-179	160	-347	-194	
<i>Dont :</i>							
Règlement d'obligations financières envers le FMI	0	0	0	0	0	3	
Variation des réserves officielles brutes	-61	-90	-179	160	-347	-192	
Variations de arriérés (=réduction) ²	4	7	-31	-154	0	0	
Allègement de la dette ²	1	1	31	154	0	0	
Besoin de financement	0	0	57	315	134	83	
Engagements des donateurs liés à Ebola	196	
Autre / mesures d'ajustement	134	83	
Decaissement attendu du FMI	0	0	57	119	0	0	
Pour mémoire :							
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)							
Transferts officiels inclus	-21	-18.2	-18.0	-16.7	-18.3	-27.4	
Hors importations liées aux grands projets miniers	-19	-17.5	-11.2	-16.0	-11.1	-10.9	
Transferts officiels exclus	-22	-19.7	-19.2	-18.1	-19.7	-28.7	
Solde global (pourcentage du PIB)	0	-0.2	1.6	-6.6	2.7	1.3	
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	25	23.4	20.6	23.1	22.3	22.0	
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-44	-40.4	-39.6	-37.0	-40.4	-49.2	
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	705	794.9	896.7	634.5	981.6	1,173.2	
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	3	4.2	3.5	3.1	4.5	4.5	
PIB nominal (millions de dollars EU)	6,230	6,629	7,455	7,155	7,909	8,716	
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	6,910	7,117	

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi pour la demande d'achat de la FRC.

² Pour 2015 projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

Tableau 5. Guinée : Critères de Réalisation et Objectifs Indicatifs, 2014–15¹
(En milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2014								2015					
	Juin				Sep.				Déc.		Mar.	Juin	Sep.	Déc.
	Critères de Réalisation	Critères de Réalisation Ajustés ¹	Réal.	Statut	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs Ajustés ¹	Prél.	Statut	Critères de Réalisation	CR Ajusté ¹	Objectifs Indicatifs	Critères de Réalisation	Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde de base (plancher)	-635	-676	-260	Réalisé	-1,570	-1,537	-947	Réalisé	-2,628	-3,217	-773	-1,276	-2,101	-3,324
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	5,018	4,910	4,171	Réalisé	4,789	4,921	5,217	Non réalisé	5,318	5,318	4,048	4,628	5,109	5,389
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	879	771	43	Réalisé	1,077	1,208	652	Réalisé	1,452	1,452	394	794	1,194	1,394
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU ²	459	459	552	Réalisé	513	495	557	Réalisé	516	516	482	419	369	319
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU ^{3,4,6}	0	0	0	Réalisé	80	80	0	Réalisé	80	80	80	80	80	80
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁵	2,167	2,167	2,276	Réalisé	2,633	2,633	2,425	Non réalisé	4,706	5,609	1,252	2,616	4,124	5,715
<i>Pour mémoire:</i>														
Base monétaire (plafond)	7,441	...	7,183		7,306	...	8,303		7,830	7,830	6,620	6,760	6,889	6,820
Assistance extérieure nette	94	...	136		237	...	72		408	2,042	196	404	933	1,500
incluant les dons liés à Ebola	0		792	615	...
Dépenses en cours	-72	...	36		240	...	-214		5	106	-71	-143	-113	-150

Sources : autorités guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Calculé sur base des taux de change du programme.

³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁴ Critère de réalisation continu.

⁵ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

⁶ Le plafond de 80 millions de dollars EU en 2014 est lié à la nouvelle dette pour financer le projet de ligne de transmission entre le barrage hydroélectrique Kaleta et Conakry.

**Tableau 6. Guinée : Principaux Indicateurs Économiques et de Solidité Financière
du Secteur Bancaire, 2010–14**

(En pourcentage)

Indicateur	Fin déc. 2010	Fin déc. 2011	Fin déc. 2012	Fin déc. 2013	Fin sept. 2014
Adéquation du Capital					
Fonds propres / total des actifs	7.8	8.2	11.6	11.8	12.5
Fonds propres réglementaires / actifs pondérés en fonction des risques	17.0	14.6	18.2	15.6	18.0
Pourcentage des banques avec fonds propres / actifs supérieur ou égal à 10%	100.0	83.3	92.3	93.0	100.0
Total actif de ces Banques / total actif du système	100.0	58.8	98.5	94.5	100.0
Pourcentage des banques avec fonds propres / actifs supérieur à 6% et inférieur à 10%	0.0	16.7	7.7	7.0	0.0
Total actif de ces Banques / total actif du système	0.0	41.2	1.5	5.0	0.0
Qualité des actifs					
Prêts improductifs bruts / total des prêts	5.9	3.2	4.8	6.5	6.3
Prêts improductifs nets des provisions / capital	2.5	3.5	3.5	11.2	11.5
Bénéfices et Profits					
Rendement des actifs (Revenus nets sur actifs moyens)	2.0	2.5	2.2	2.2	1.4
Rendement du capital (Revenus nets sur capital moyen)	35.1	41.3	28.8	27.8	17.0
Autres charges bancaires / PNB	14.0	24.5	57.9	93.1	136.0
Frais du personnel / PNB	22.0	18.5	20.7	21.1	21.0
Autres frais généraux / PNB	29.6	26.5	29.1	31.5	31.1
Liquidité					
Actifs liquides / total des actifs	75.9	69.0	67.3	62.3	65.3
Actifs liquides / passif court terme	86.1	74.1	77.4	72.5	76.0
Total des prêts / total des dépôts	24.6	38.1	38.0	45.7	53.5
Actifs liquides / total des dépôts	91.4	91.1	85.5	80.6	89.2
Sensibilité au risque de marché					
Engagements en devises / total passif	22.0	28.0	33.0	26.5	20.8
Prêts en devises / total des prêts	36	48.1	22.6	23.1	n.a

Sources: BCRG, et calculs services du FMI.

Tableau 7. Guinée : Besoins et Sources de Financement Extérieur, 2013–15

	2013	2014	2015	
	Est.	Proj.	Proj.	Proj. Rév.
1. Besoins bruts de financement	1,456	1,432	1,696	1,253
Déficit du compte extérieur courant	1,361	1,305	1,428	1,293
Solde du compte de capital ¹	-12	-15	-15	-90
Amortissement de la dette	49	59	73	57
Variation nette des arriérés de paiement ²	-4	-7	31	154
Accumulation de réserves brutes	61	90	179	-160
Remboursements FMI ²	0	0	0	0
2. Financement disponible	1,428	1,335	1,639	938
Investissement direct étranger, net ³	1,002	735	1,364	260
Décaissements identifiés	311	600	244	524
Dons	92	348	153	196
Projets	67	248	69	101
Programme	26	100	84	95
Prêts	218	252	91	328
Projets	183	111	91	328
Programme	35	140	0	0
Autres flux	115	0	0	0
Allègement de dette ²	1	1	31	154
Rééchelonnement de la dette et annulation (incl. les arriérés) ²	1	1	31	154
3. Besoin de financement résiduel	28	96	57	315
Remboursements FEC et FRC	28	96	57	119
Promesses de dons liées à Ebola				196
Financement additionnels / Mesures d'ajustement

Sources : autorités guinéennes; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Exclut les transferts publics.

² Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

³ Inclut les flux financiers privés de court terme.

Tableau 8. Guinée : Indicateurs de la Capacité à Rembourser le FMI, 2014–25¹

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Projections											
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant												
Encours de crédit	119.08	119.08	119.08	117.24	107.56	94.71	70.99	47.28	25.40	10.86	0.00	0.00
Pourcentage de la quote-part	111.19	111.19	111.19	109.47	100.43	88.43	66.29	44.14	23.71	10.14	0.00	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	1.84	9.68	12.85	23.72	23.72	21.88	14.54	10.86	0.00
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.26	0.21	0.15	0.09	0.04	0.01	0.00
Oblig. envers FMI sur base tirages prospectifs FEC												
Encours de crédit	0.00	81.85	81.85	81.86	81.85	81.85	75.51	59.13	42.76	26.40	10.02	0.00
Pourcentage de la quote-part	0.00	76.42	76.42	76.43	76.43	76.43	70.50	55.22	39.93	24.65	9.36	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	6.35	16.37	16.37	16.37	16.37	10.02
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.20	0.20	0.17	0.13	0.09	0.05	0.01
Total oblig. sur base crédit existant et prospectif												
Encours de crédit	119.08	200.93	200.93	199.10	189.41	176.56	146.50	106.41	68.16	37.26	10.02	0.00
Pourcentage de la quote-part	111.19	187.61	187.61	185.90	176.86	164.86	136.79	99.36	63.64	34.79	9.36	0.00
Pourcentage des réserves étrangères brutes disponibles	22.53	47.63	30.79	25.53	20.70	16.53	11.90	7.08	4.26	2.21	0.54	0.00
Remboursement du principal	0.00	0.00	0.00	1.84	9.68	12.85	30.06	40.09	38.25	30.91	27.23	10.02
Charges et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.46	0.41	0.32	0.22	0.13	0.06	0.01
Total paiements au FMI	0.00	0.00	0.00	1.84	9.69	13.31	30.47	40.40	38.47	31.04	27.29	10.03
Pourcentage des exportations de biens et de services	0.00	0.00	0.00	0.14	0.71	0.95	1.20	1.01	0.72	0.50	0.39	0.13
Pourcentage du service de la dette publique extérieure	0.00	0.00	0.00	3.04	13.40	17.60	40.75	80.08	80.52	67.15	63.53	23.15
<i>Pour mémoire:</i>												
Décaissements	63.5	81.9										
Exportations de biens et de services	1,550.0	1,651.2	1,761.7	1,920.4	2,058.8	2,113.4	3,827.2	6,032.0	8,032.3	9,357.1	10,645.5	11,803.0

Sources: autorités guinéennes; et projections des services du FMI.

¹ Les intérêts FRPC exemptés jusqu'à fin 2016. Les taux qui suivent sont assumés au delà de 2016: les charges des intérêts projetés entre 2017 et 2018 sont basés sur 0/0/0.25/0.25 pourcent par an pour les FEC, FRC, FCS, et PCE, respectivement, et au delà de 2018 0.25/0.25/0.5/0.25 pourcent par an.

² Inclut les décaissements en 2015 de l'augmentation proposée de l'utilisation des ressources du Fonds, 42.1 pourcent Quota (45.135 million) au titre de l'arrangement FEC actuel.

Tableau 9a. Guinée : Calendrier Initial des Décaissements et des Revues de l'Accord au Titre de la FEC, 2012–15¹

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
17.143	18.360	24 février 2012	Approbation par le Conseil exécutif du plan triennal au titre de la FEC
17.143	18.360	15 août 2012	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2012 et achèvement de la première revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 février 2013	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour décembre 2012 et achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 août 2013	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2013 et achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 février 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour décembre 2013 et achèvement de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 août 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour décembre 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
120.000	128.520	Total	

Source: Services du FMI

¹ Tel qu'approuvé lors de la demande d'un plan triennal au titre de la FEC (voir Rapport pays FMI No. 12/63, Mars, 2012)

Tableau 9b. Guinée : Projet de Calendrier des Décaissements et des Revues de l'Accord au Titre de la FEC, 2012–15

% de la quote-part	Millions de DTS	Date de disponibilité	Condition du décaissement
17.143	18.360	5 mars 2012 ¹	Décaissement suite à l'approbation du Conseil de l'accord triennal au titre de la FEC
17.143	18.360	5 octobre, 2012 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la première revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	20 mai 2013 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	26 février 2014 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	11 août 2014 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
42.100	45.135	15 août 2014	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2014 et achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	15 février 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour décembre 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
17.143	18.360	30 Septembre 2015	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2015 et achèvement de la septième revue de l'accord au titre de la FEC
162.100	173.655	Total	

Source: Services du FMI.

¹ Date du remboursement réel.

Tableau 10. Guinée : Matrice d'évaluation des risques

Sources du risque	Probabilité relative	Impact si le risque se matérialise	Action à engager si le risque se concrétise
Ralentissement de la croissance en Chine Période prolongée de ralentissement de la croissance dans les pays émergents et avancés	Faible Élevée (pays avancés) Élevée (ailleurs)	Moyen Les investissements dans les importants nouveaux projets miniers (minerai de fer) seraient probablement retardés, ce qui abaisserait la croissance à moyen terme et les recettes publiques.	Intensifier la réforme structurelle et l'amélioration du climat des affaires général pour promouvoir l'investissement dans les secteurs non miniers. Autoriser un assouplissement modéré de la politique monétaire pour limiter l'effet sur la croissance.
Une flambée prolongée et incontrôlée de l'épidémie Ebola	Faible à moyenne	Élevé Outre l'impact humain, l'opinion des investisseurs et la confiance des consommateurs se détérioreraient nettement et les investissements dans les projets miniers à grande échelle pourraient être retardés. La croissance à moyen terme souffrirait.	Déployer des politiques budgétaires et monétaires contracycliques. La dégradation de la situation budgétaire devrait rester dans les limites du financement disponible. Intensifier la réforme structurelle.
Dégradation de la situation sociopolitique et sécuritaire intérieure	Faible à moyenne	Élevé L'investissement et la croissance souffriraient, et la pauvreté risquerait d'augmenter ; le développement des ressources naturelles serait retardé. La mise en œuvre du programme risquerait de ralentir et les principales réformes structurelles d'être retardées. La stabilité macroéconomique serait menacée.	Recentrer les réformes sur des domaines moins sensibles au contexte socio-politique. Maintenir la discipline budgétaire.

Lettre d'Intention

République de Guinée



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 27 janvier 2015

BANQUE CENTRALE DE LA
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique

Objet : Lettre d'Intention de politiques économique et financière

Madame la Directrice Générale,

1. Ce cinquième supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière passe en revue la mise en œuvre du programme supporté par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du FMI au cours du premier semestre 2014 et décrit nos politiques pour le reste de l'année et pour l'année 2015.
2. L'épidémie Ebola devrait continuer à avoir un impact négatif significatif sur l'économie guinéenne pour une bonne partie de l'année 2015. Les projections de croissance pour 2014 et 2015 ont été réduites de façon significative. L'épidémie a particulièrement affecté les secteurs du commerce et du transport dont l'activité devrait se contracter en 2014 et 2015 tandis que la croissance du secteur manufacturier est projetée être nulle sur les deux années. Cependant le secteur agricole devrait poursuivre sa croissance grâce aux interventions du gouvernement. L'activité minière a continué normalement et devrait enregistrer une croissance relativement forte en 2014. Le choc lié à Ebola et nos efforts pour stopper l'épidémie et endiguer ses effets sur les populations et l'économie ont généré un besoin de financement de 191 millions de dollars en 2014 qui a été couvert avec l'assistance de nos partenaires. Pour 2015, le besoin de financement est projeté à 315 millions de dollars.

3. La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC demeure satisfaisante. Tous les critères de performance à fin juin 2014 ont été observés ainsi que l'essentiel des objectifs quantitatifs à fin juin et fin septembre 2014. Cette performance reflète la poursuite d'une politique macroéconomique prudente qui a permis de maintenir l'inflation en-dessous de 10 pourcent tout en supportant une forte croissance du crédit au secteur privé. Le taux de change sur le marché officiel du franc guinéen par rapport au dollar EU s'est déprécié en moyenne de 2 pourcent au cours de la seconde moitié de 2014 et les réserves internationales se situent toujours au-dessus des objectifs du programme. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles a connu des difficultés et seuls deux repères structurels ont été mis en œuvre.

4. Le gouvernement est déterminé à poursuivre la mise en œuvre de son programme appuyé par la FEC en 2015 afin de promouvoir une croissance forte et inclusive, comme indiqué dans le DSRP III, et d'éradiquer l'épidémie Ebola. Pour soutenir la croissance, nous allons d'une part desserrer la politique monétaire, dans une mesure compatible avec nos objectifs de stabilité économique, et d'autre part accroître le déficit budgétaire, en ligne avec les financements extérieurs concessionnels et domestiques disponibles. Le budget continuera à être exécuté sur base caisse pour assurer la tenue de nos objectifs budgétaires. Ces politiques permettront de maintenir l'inflation en dessous de 10 pourcent en 2015 et le taux de couverture des importations autour de 3 mois. Malgré les difficultés pour mobiliser l'assistance technique, nous ferons avancer les réformes structurelles, surtout dans la gestion des finances publiques, le climat des affaires et le secteur de l'électricité.

5. Pour assurer une bonne exécution du plan de réponse d'urgence contre l'épidémie Ebola, le gouvernement a créé un Budget d'Affectation Spéciale (BAS) qui enregistrera une partie de l'assistance financière internationale tout comme les ressources propres du gouvernement destinées à la lutte contre l'épidémie Ebola. De plus avec le soutien des services du FMI, nous conduirons une évaluation des sauvegardes budgétaires pour assurer que l'aide internationale affectée directement au budget soit utilisée efficacement et de façon transparente dans le cadre de la lutte contre Ebola.

6. Sur la base des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme, nous sollicitons l'approbation de la cinquième revue du programme appuyé par la FEC. Nous sollicitons une prorogation de l'accord au titre de la FEC à fin décembre 2015 pour supporter nos politiques macroéconomiques, ainsi qu'une augmentation de l'appui financier du FMI équivalent à 42,1 pourcent de notre quote-part, dont 25 pourcent à décaisser sous forme d'appui budgétaire dans le cadre de la cinquième revue (résultant donc en un 6^{ème} décaissement d'un montant de 45,135 millions de DTS) et 17,1 pourcent au titre d'une septième revue. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI qui devrait catalyser le soutien des bailleurs de fonds supportera nos réserves internationales, couvrira en partie les besoins de financement budgétaires et de la balance des paiements dus à l'épidémie Ebola, et permettra de maintenir un effort d'investissement public adéquat. Le soutien total du FMI en 2015 devrait couvrir environ un tiers des besoins de financement projetés de la balance des paiements.

7. Le gouvernement reste convaincu que les politiques et mesures décrites dans la Déclaration de politiques économique et financière sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme. Toutefois, il prendra toutes mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, sur sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du FMI, avant d'adopter ces mesures, ou

avant toutes modifications des politiques figurant dans cette lettre d'intention, conformément à la politique du FMI sur de telles consultations. Le gouvernement s'engage à ne pas introduire des mesures ou politiques qui exacerberaient les difficultés de la balance des paiements de la Guinée, et à fournir au FMI toute information requise pour suivre la mise en œuvre des mesures et l'atteinte des objectifs du programme.

8. En accord avec notre politique de transparence dans les opérations gouvernementales, nous autorisons la publication de cette lettre, de la Déclaration de Politiques Économique et Financière et du Protocole d'Accord Technique, ainsi que le rapport des services du FMI relatif à la cinquième revue du programme supporté par la FEC du FMI.

Veillez agréer, **Madame la Directrice Générale**, l'expression de notre haute considération.

_____/s/_____
Mohamed Diaré
Ministre d'État, Chargé de
l'Économie et des Finances

_____/s/_____
Louncy Nabé
Gouverneur de la Banque Centrale
de la République de Guinée

Pièces jointes:

- ✓ Cinquième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce Jointe I. Guinée : Cinquième Supplément à la Déclaration de Politiques Économique et Financière

Le 27 janvier 2015

DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES RECENTS ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Développements macroéconomiques

1. L'évolution de la situation économique depuis la quatrième revue fait ressortir un impact plus marqué de l'épidémie Ebola au cours du second semestre 2014. Les secteurs les plus affectés incluent le transport, le tourisme, le commerce et l'hôtellerie. Nous estimons que la croissance du PIB réel en 2014 serait de 1,3 pourcent comparée à une croissance de 2,4 pourcent projetée en septembre. Des tensions inflationnistes sont apparues et ont freiné la tendance à la baisse de l'inflation qui s'est située à 9,3% à fin novembre 2014. Le compte courant extérieur (y compris dons) s'est amélioré en raison d'une hausse des transferts officiels et d'une demande d'importations moins forte, en dépit des importations plus élevées de produits alimentaires et d'exportations plus faibles de produits agricoles liées à la fermeture des frontières avec certains pays frontaliers. Cependant, une chute des capitaux et des flux financiers à moyen et long termes, en grande partie en raison d'un fort ralentissement de l'investissement direct étranger, et des entrées plus faibles de capitaux privés à court terme devraient se traduire par une dégradation du solde global de la balance des paiements. Les entrées de devises provenant des travailleurs expatriés et des voyageurs d'affaires ont enregistré une baisse qui a contribué à accroître la volatilité du taux de change et la prime du marché parallèle. Néanmoins, nos politiques prudentes ont permis de contenir l'inflation et les réserves internationales de la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) à un niveau satisfaisant, couvrant plus de 3 mois d'importations à fin décembre 2014.

2. La performance dans la mise en œuvre du programme appuyé par la FEC continue d'être satisfaisante, malgré un environnement difficile en 2014. Tous les critères de réalisation à fin juin 2014 du programme appuyé par la FEC ont été respectés (Tableau 1). Les données disponibles indiquent que la plupart des objectifs indicatifs à fin septembre 2014 ont également été atteints, et nos politiques devraient permettre d'atteindre les critères de performance à fin décembre 2014. Cependant, la mobilisation du gouvernement autour de la lutte contre l'épidémie Ebola et les difficultés à mobiliser l'assistance technique ont entravé la mise en œuvre de notre agenda de réformes structurelles (Tableau 2).

B. Exécution budgétaire

3. Tous les objectifs budgétaires du programme à fin juin et fin septembre 2014 ont été atteints, à l'exception de l'indicateur de performance à fin septembre sur les dépenses prioritaires. La poursuite de l'exécution du budget sur base caisse a permis de maintenir les dépenses à fin juin dans les limites du financement disponible. Nous avons exécuté seulement 80 pourcent des dépenses d'investissement financées sur ressources domestiques prévues pour compenser le manque à gagner des appuis budgétaires et des recettes. Cela a permis de dégager un solde de base à fin juin 2014 à un niveau (-0,6 pourcent du PIB) largement meilleur que le critère de réalisation du programme (-1,5 pourcent du PIB) et d'observer le critère de réalisation sur le financement domestique du budget. Avec la persistance de l'épidémie Ebola, les recettes budgétaires à fin septembre 2014 ont été inférieures de 1,4 pourcent du PIB aux prévisions et les appuis budgétaires sont demeurés en-deçà des prévisions. Afin de compenser ce manque à gagner, le gouvernement a continué à restreindre les dépenses pour assurer l'atteinte des objectifs du programme. La revue régulière du portefeuille des projets et des programmes d'investissement et les mesures pour accélérer le traitement des dossiers de passation des marchés ont contribué à augmenter le taux d'exécution des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. Les coupes sur les dépenses d'investissement ont entraîné le non respect de l'objectif indicatif du programme sur les dépenses prioritaires.

4. La loi de finances rectificative pour 2014 intègre l'impact de l'épidémie Ebola, et est conforme aux objectifs révisés du programme FEC. Elle prévoit un déficit du solde de base plus élevé que celui du budget initial de 1.3 pourcent du PIB. Les révisions reflètent le manque à gagner prévu au niveau des recettes et des dépenses plus élevées liées à l'épidémie Ebola (Tableau 1 ci-dessous). L'augmentation des dépenses reflète aussi la prolongation du contrat de location de groupes thermiques afin de maintenir la fourniture d'électricité qui continue d'être une de nos principales priorités. La loi de finances rectificative inclut les recettes exceptionnelles liées à la vente des blocs de bauxite de Boffa, mais les dépenses correspondantes n'ont pas été exécutées compte tenu du non encaissement de ces recettes en 2014. Selon les informations préliminaires, les critères de réalisation à fin décembre 2014 seraient atteints grâce à la poursuite de la mise en œuvre du budget sur base caisse.

Texte Tableau 1 : Budget Global de la Riposte Ebola
(En millions de dollars EU)

Interventions ciblées	2014-15
Coordination, finance, logistique	95.0
Epidémiologie, laboratoire, recherche	175.1
Prévention	22.0
Mobilisation sociale, communication	32.5
Distribution des vivres et protection sociale	24.2
Total	348.8
<i>Poste pour mémoire</i>	
Budget d'affectation spéciale pour 2015	230.4

Source : autorités guinéennes.

C. Développements dans le secteur monétaire et des changes

5. Tous les objectifs monétaires du programme ont été atteints pour fin juin et fin septembre 2014, à l'exception de l'indicateur de performance sur les avoirs intérieurs nets de la BCRG à fin septembre. Les avoirs intérieurs de la banque centrale à fin juin 2014 ont été atteints avec une marge significative, reflétant la bonne tenue des finances publiques et le strict respect de l'absence de financement monétaire du budget. De même, les réserves internationales nettes ont dépassé les objectifs du programme sur cette période, en partie grâce à un niveau plus élevé que prévu des entrées de devises. Cette performance a été réalisée dans le cadre de la relaxation graduelle de la politique monétaire, avec la baisse du taux directeur de trois points de pourcentage à 13 pourcent, environ un semestre après la baisse de deux points de pourcentage du taux des réserves obligatoires à 20 pourcent. L'amélioration de la liquidité bancaire a permis d'accroître le crédit au secteur privé de 30 pour cent en 2014 et de réduire les taux d'intérêt sur les bons du Trésor de 11 pourcent à fin 2013 à 9 pourcent à fin 2014. Le taux de change entre le franc guinéen et le dollar américain est resté stable, mais la prime par rapport au taux officiel a augmenté reflétant une plus grande incertitude sur le marché des changes.

6. La santé du système financier reste satisfaisante et s'est légèrement améliorée depuis 2013. Entre fin 2013 et fin septembre 2014, les prêts improductifs ont baissé de 6,5 pourcent à 6,3 pourcent tandis que le ratio moyen de solvabilité des banques s'est amélioré de 15,6 pourcent à 18,0 pourcent. Ce renforcement de la solvabilité des banques résulte du renforcement des fonds propres des banques à travers la mise en œuvre en juin 2014 de la première tranche de l'augmentation du capital social des banques. Un benchmarking avec certains partenaires a permis d'amender le code des assurances pour tenir compte de l'évolution du contexte local et de la réglementation sur le plan international. Le projet de code révisé fait l'objet d'une relecture au niveau des services. Les réflexions sur la réglementation de la bancassurance et de la micro-assurance ont déjà commencé et il est envisagé d'organiser prochainement des concertations avec les acteurs du marché.

7. Le déficit du compte courant extérieur (dons y compris) devrait s'améliorer de 21,1 pour cent en 2013 à 18,1 pour cent du PIB en 2014 en raison d'une hausse des transferts

officiels et une demande d'importations moins forte, en dépit des importations plus élevées de produits alimentaires et des exportations plus faibles de produits agricoles liées à la fermeture des frontières avec certains pays frontaliers. Cependant, une chute des capitaux et flux financiers à moyen terme, en grande partie résultant du ralentissement de l'investissement direct étranger, et des entrées de capitaux privés à court terme plus faibles se traduiraient par un creusement du solde global de la balance des paiements.

D. Mise en œuvre des réformes structurelles

8. Le gouvernement a amélioré la coordination gouvernementale mais l'épidémie Ebola a compliqué la mobilisation de l'assistance technique et retardé les réformes structurelles. La CTSP a été renforcée, avec la nomination du secrétaire exécutif en juin 2014 et de son adjoint en septembre 2014. Le gouvernement a préparé un plan d'actions prioritaires sur la période 2014–15, qui a fait l'objet d'une concertation avec les PTFs au mois d'octobre 2014. Cependant, l'épidémie Ebola a ralenti la mise en œuvre des réformes du fait des difficultés à mobiliser les missions d'assistance technique tandis que les discussions avec les partenaires privés doivent être menées à travers des téléconférences ou des vidéoconférences. Malgré ces contraintes, des progrès ont été réalisés:

9. Dans le domaine des finances publiques :

- L'avant-projet de Loi portant gouvernance financière des entreprises publiques a été adopté par le Conseil des ministres en décembre 2014 (**repère structurel à fin septembre 2014**). De même, le décret portant cadre de gouvernance des finances publiques, le 2^{ème} texte d'application de la LORF, a été signé le 31 octobre 2014.
- Des concertations ont été initiées avec les principales entités autonomes, notamment, l'Agence de Régulation des Postes et Télécommunications (ARPT) et le Patrimoine bâti pour clarifier leurs relations avec le Trésor et transférer leurs comptes sur le compte unique du Trésor à la BCRG (**repère structurel à fin septembre 2014**). Un voyage d'études a été conduit dans les pays de la sous région.
- L'adoption de la nouvelle nomenclature par la signature le 09 octobre 2014 de l'arrêté portant nomenclature budgétaire (**repère structurel à fin septembre 2014**) permettra la finalisation de la révision du plan comptable de l'Etat.
- La production des comptes de gestion et des comptes administratifs de l'État de 2011 à 2012 (**repère structurel à fin décembre 2014**) a été mise en œuvre partiellement. Les comptes de gestion pour 2011–13 ont été produits en décembre 2014. La production des comptes administratifs a connu des retards compte tenu de l'expérience peu éprouvée des services d'appui des ordonnateurs principaux dans l'élaboration de ces comptes, antérieurement faite au niveau central par la Direction nationale du Budget.
- Par ailleurs, le conseil des ministres a adopté le 06 novembre 2014 le projet de Code des Douanes révisé, et les critères de sélection des projets d'investissement ont été soumis au Président du Comité de Direction du Fonds Spécial d'Investissement (FSI) le 30 septembre 2014.

10. Le gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du plan d'action à moyen terme adopté en mars 2014 en vue de renforcer la gestion de la dette.

Un arrêté pour la saisine du Comité National de Dette Publique (CNDP) (créé en mars 2014) qui se réunit au moins une fois par trimestre a été signé le 8 septembre 2014. Cet arrêté a été suivi par la première réunion du CNDP le 31 octobre 2014. Des retards sont toutefois enregistrés dans la conduite de certaines actions comme la préparation de la stratégie de dette à moyen terme, les analyses de viabilité de dette, la finalisation du document portant déclaration de politique d'endettement public et les formations sur le manuel de procédures. Les missions d'assistance technique prévues dans ce cadre ont en effet été différées du fait de l'épidémie Ebola. Une reprogrammation de ces missions est en discussion avec les partenaires techniques et financiers. Des progrès ont été faits concernant l'audit de la dette intérieure avec le recrutement en décembre 2014 du Cabinet chargé de cet audit dont les résultats déboucheront sur un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10 (**repère structurel à fin décembre 2014**).

11. Les progrès dans le secteur minier concernent la SOGUIPAMI et le code pétrolier. Le gouvernement a redéfini le rôle de SOGUIPAMI, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI et de l'étude sur le rôle de la SOGUIPAMI réalisée avec le soutien de la Banque mondiale et adoptée par le Conseil de surveillance. Le projet de décret sur le nouveau rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique (repère structurel à fin septembre 2014) est en cours de finalisation. Le projet de code pétrolier, élaboré avec l'appui d'un cabinet international sur financement de la BAD et validé lors d'un atelier avec les PTFs, le secteur privé, et la société civile le 18 juillet 2014, a été adopté par l'Assemblée Nationale en décembre 2014.

12. Au niveau du secteur de l'électricité, l'accord de financement du projet de redressement du secteur de l'électricité (PRSE) a été signé avec la Banque Mondiale en juillet 2014 et l'appel d'offres international pour le recrutement du partenaire privé pour le contrat de gestion d'EDG a été lancé avec du retard le 20 août 2014 (**repère structurel pour fin décembre 2014**) à cause des difficultés de mobilisation de l'assistance technique du fait de l'épidémie Ebola. Il en va de même pour les difficultés de mobiliser le consultant chargé d'assister le Gouvernement pour la révision de la loi sur l'électricité et l'élaboration des textes d'application de la loi sur les partenariats public-privé. Le Conseil d'administration d'Exim Bank vient d'approuver le financement de la ligne de transmission Manéah-Tombo (environ 91 millions dollars EU, dont 85 pourcent financé par Exim Bank China).

13. Les réformes de la fonction publique ont également progressé. Le recensement biométrique des Fonctionnaires et Contractuels Permanents de l'Etat a pris fin en août 2014 ; les résultats préliminaires indiquent que 11 pourcent des fonctionnaires émergeant au budget de l'État n'ont pas été enrôlés. L'adoption du plan de réforme de la fonction publique basé sur les résultats du recensement biométrique et le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (repère structurel à fin décembre 2014) a connu des avancées significatives avec la validation le 12 novembre 2014 du plan de réforme, de son planning et de ses coûts au cours d'un atelier avec les PTFs, les syndicats et la société civile. Les travaux sur les cadres organiques et les fiches de postes ont aussi démarré avec l'assistance de la Banque Mondiale.

14. Les réformes pour l'amélioration du climat des affaires se sont poursuivies. Le programme de réforme de la justice adopté en juillet 2014 comporte un volet visant à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux, ainsi qu'un calendrier pour la création d'une Chambre Économique. Le projet de plan d'action décennal pour la mise en œuvre de la réforme de la justice a été élaboré, avec l'assistance technique de l'Union européenne et a fait l'objet d'échanges entre les pouvoirs publics, la société civile et les partenaires techniques et financiers en décembre 2014. La validation du plan d'action par le Comité de la réforme de la justice présidé par le Président de la République, initialement prévue pour décembre 2014, est maintenant projetée pour le premier trimestre 2015. **Le Conseil Présidentiel des investissements et des partenariats public privé (CPI-PPP) a été mis en place par décret le 17 octobre 2014.** Ce Conseil a pour mission de réduire les délais pour les investisseurs, de simplifier les procédures administratives et d'instaurer des normes conformes aux standards internationaux. Son Comité consultatif est composé de trente membres issus de l'administration, du secteur privé, de la société civile et des personnalités et investisseurs étrangers expérimentés.

POLITIQUES ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2015

A. Perspectives macroéconomiques

15. Les perspectives économiques pour 2015 sont moins bonnes que prévu initialement. Notre économie continuera d'être affectée par les effets des restrictions sur les voyages, notamment la fermeture des frontières de certains pays et par les perturbations économiques liées aux effets de l'épidémie. Néanmoins, nous anticipons que l'épidémie sera contenue durant le premier semestre 2015, sur la base de nos efforts appuyés par nos partenaires. Dans ce contexte, la croissance devrait atteindre 2,1 pourcent en 2015 au lieu de 4,1 pourcent initialement projeté. L'inflation devrait rester à peu près au même niveau qu'en 2014, car la pression à la hausse sur les prix alimentaires dans un contexte de production agricole inférieure serait compensée par l'effet modérateur d'une demande intérieure plus faible. Les réserves de la BCRG devraient rester à un niveau confortable de 3 mois d'importations dans un contexte de stabilité du taux de change. La croissance devrait rebondir en 2016 grâce notamment à la reprise des investissements dans le secteur minier.

16. Nos politiques économiques viseront à renforcer les acquis dans la stabilisation macroéconomique. Elles continueront d'être orientées vers la réduction de la pauvreté en ligne avec les objectifs du DSRP III, l'élimination de l'épidémie Ebola et la mitigation de ses effets. La politique budgétaire sera prudente et visera à absorber l'impact de l'épidémie Ebola et à apporter un soutien à l'économie, en ligne avec les financements disponibles. Nous nous efforcerons de mieux coordonner l'utilisation de l'assistance extérieure et de nos propres ressources pour une meilleure efficacité de la réponse globale contre Ebola. Nous poursuivrons la mise en œuvre du budget sur base caisse pour donner à la régulation budgétaire les instruments nécessaires pour atteindre nos objectifs. Nous entendons également assouplir la politique monétaire afin de soutenir la croissance du secteur privé et de dégager des ressources domestiques pour supporter les efforts de la politique budgétaire dans l'éradication de l'épidémie Ebola. Notre politique de change continuera à viser la stabilité de notre monnaie nationale et le maintien d'un niveau adéquat de réserves internationales de la BCRG.

B. Politique budgétaire

17. Le budget 2015 approuvé par le Parlement le 18 décembre 2014 tient compte de l'accroissement des dépenses induites par l'impact de l'épidémie Ebola et vise à maintenir un effort d'investissement public adéquat pour soutenir la croissance. Dans le contexte d'une croissance relativement faible qui réduit l'assiette fiscale et complique la collecte des recettes, cet objectif se traduit par une augmentation du déficit public. Le déficit du solde de base devrait s'établir à 6,6 pourcent du PIB, contre une estimation de 5,7 pourcent du PIB en 2014. Ce déficit suggère un écart de financement d'environ GNF 1.644 milliards reflétant l'augmentation du coût du plan de réponse contre Ebola couvert en partie par l'assistance budgétaire du FMI, les prêts et dons des bailleurs de fonds et le financement domestique. Nous poursuivons les discussions avec nos partenaires pour boucler le financement du plan de réponse. Au cas où ces financements ne seraient pas disponibles, nous envisagerons des mesures d'ajustement domestique.

18. Les recettes sont évaluées dans le budget 2015 à 20,7 pourcent du PIB soit une hausse de 2.0 points de pourcentage du PIB par rapport à 2014. Les recettes minières devraient baisser légèrement en pourcentage du PIB du fait de profits plus faibles réalisés par les compagnies minières en 2014 et des perspectives de baisse des prix des minerais exportés par la Guinée. Le ratio des taxes directes sur le PIB devrait rester constant, tandis que les droits et taxes indirectes devraient augmenter de façon significative grâce à la non répercussion immédiate des prix internationaux du pétrole sur les prix à la pompe, à l'introduction d'une nouvelle taxe sur les télécommunications (TARTEL), et à l'amélioration de la gestion des régies de recettes. Les taxes sur le commerce international devraient cependant baisser du fait de la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC).

Texte Tableau 2: Impact des mesures d'amélioration des recettes

	Milliards de GNF	Pourcent du PIB
TARTEL	80	0.2
Mesures administratives	100	0.2
Douanes	50	0.1
Impôts	50	0.1
Recettes pétrolières	901	1.8
Total	1,081	2.2

19. Une augmentation de dépenses significative est projetée dans le budget 2015, en grande partie à cause des dépenses liées à l'épidémie Ebola. Nous avons mis à jour, en consultation avec nos partenaires, le coût du plan de riposte à l'épidémie Ebola qui est maintenant estimé à 348,7 millions de dollars EU, dont environ 113 millions ont été exécutés en 2014 (Tableau 1 du ¶4). Les dépenses salariales du budget 2015 devraient également augmenter du fait de la création de nouvelles institutions prévues par la Constitution, l'introduction des cadres spéciaux pour certaines catégories de fonctionnaires, et les recrutements dans les secteurs de la santé (0,1 pourcent du PIB), de l'éducation (0,2 pourcent du PIB), et de la sécurité (0,04 pourcent du PIB). Les projections de dépenses salariales ont été révisées pour tenir compte de l'accord obtenu récemment avec les syndicats (¶20). Les subventions à EDG vont baisser de 1,1 pourcent du PIB en 2014 à 0,5 pourcent du PIB grâce à la baisse des prix internationaux du pétrole et au réajustement tarifaire prévu dans la deuxième moitié de l'année, suite à l'amélioration de la desserte et de l'accès aux services de l'électricité (¶ 34). Les dépenses d'investissement sur ressources propres sont projetées à 6,5 pourcent du PIB, soit une augmentation de 0,3 points de pourcentage du PIB comparé à 2014. Cette augmentation devrait permettre de maintenir nos efforts dans la construction d'infrastructures.

20. Le récent accord obtenu avec les syndicats préserve les paramètres du budget 2015. Le gouvernement a obtenu le 7 janvier 2015 un accord avec les syndicats qui demandaient une augmentation de 300 pourcent des salaires des fonctionnaires. Afin de préserver la paix sociale et les acquis des réformes, y compris dans le cadre de la mise en œuvre satisfaisante du programme FEC, le gouvernement a décidé d'octroyer en 2015 une augmentation du salaire indiciaire de 40 pourcent (20 pourcent en avril, 10 pourcent en juillet, et 10 pourcent en octobre). L'impact financier de cette augmentation est évalué à GNF 261 milliards¹ (0,5 pourcent du PIB) par rapport aux prévisions du budget 2015. Pour financer cette augmentation, le gouvernement (i) annulera pour cette année les recrutements prévus pour les secteurs non prioritaires (GNF 153 milliards), (ii) mettra en œuvre les conclusions du recensement biométrique (GNF 30 milliards), (iii) et révisera l'impact financier de l'application des statuts particuliers à la lumière des résultats de fin 2014 (GNF 78 milliards). Ces mesures permettront de réaliser des économies de GNF 261 milliards environ, qui contrebalancent l'impact financier en 2015 de l'augmentation des salaires indiciaires

21. Compte tenu de l'impact de l'épidémie Ebola sur les recettes, le gouvernement aura recours au financement bancaire pour éviter un ajustement budgétaire drastique et soutenir l'économie. Le budget prévoit un financement extérieur composé essentiellement de dons et de prêts concessionnels de 10,0 pourcent du PIB dont 5,4 pourcent du PIB sous forme de dons. Le gouvernement émettra également des bons et obligations émis sur le marché local pour un montant prévisionnel maximum de GNF 1000 milliards (2 pourcent du PIB). Pour assurer que l'émission est bien gérée et pour en assurer la soutenabilité budgétaire à moyen terme le gouvernement a sollicité l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour l'élaboration

¹ Ce montant inclut aussi GNF 17 milliards correspondant à un accroissement de la base d'évaluation des salaires pour 2015 à partir de la sortie de 2014 (clarifier).

d'une Stratégie d'Endettement à Moyen Terme (SEMT). De plus, le gouvernement anticipe d'obtenir au moins 600 millions de dollars EU de la vente des blocs de bauxite de Boffa, dont 80 millions sont prévus pour soutenir les dépenses d'investissement du budget 2015. Au cas où ces recettes exceptionnelles se matérialiseraient, le gouvernement réduira son recours au financement domestique.

22. Le gouvernement a décidé de créer un budget d'affectation spéciale qui sera doté d'un montant de GNF 1.613 milliards (230 millions de dollars) pour la gestion des fonds affectés à la lutte contre l'épidémie Ebola, conformément aux dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LORF) et du Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP) concernant les affectations de recettes. La structure de gouvernance de ce BAS, développé avec l'assistance technique du FMI, vise à assurer une utilisation transparente de l'appui des donateurs en produisant régulièrement les rapports d'exécution et en réalisant les audits périodiques par une firme de réputation internationale que nous recruterons d'ici juin 2015.

C. Politiques monétaires et des changes pour 2014–15

23. La BCRG poursuivra le desserrement progressif et prudent de sa politique monétaire en tenant compte de l'évolution de l'inflation. Pour amortir l'effet de la fièvre Ebola, la BCRG aidera le Gouvernement à mobiliser des financements, notamment à travers l'appel public à l'épargne. La BCRG baissera le taux directeur et le ratio de réserves obligatoires pour assurer un niveau suffisant de liquidité dans le système bancaire afin d'éviter que le programme de financement bancaire du déficit public n'entraîne une éviction du secteur privé. Afin de contenir les effets indésirables du financement bancaire sur l'inflation, la BCRG stérilisera ce financement en augmentant les ventes de devises sur le MIC, sans compromettre l'objectif de couverture des importations par les réserves internationales d'environ 3 mois. Elle maintiendra sa politique de stabilité du taux de change et lancera les opérations du comité d'investissement des réserves internationales afin de permettre l'entrée en force complète de la nouvelle politique d'investissement et des procédures de contrôle prévues.

24. Plusieurs autres mesures sont prévues pour renforcer le secteur bancaire et financier. La BCRG envisage de mettre en place un guichet « d'open market » d'ici fin mars 2015, d'encourager le marché interbancaire de monnaie nationale avec la mise en place de la convention de place qui a été élaborée et transmise aux banques pour avis. Les autres mesures visent à mettre en place un système d'information sur le crédit pour améliorer la centrale des risques, avec l'assistance de la Banque Mondiale. Des mesures sont aussi envisagées pour la consolidation du secteur de la micro finance et la protection des déposants à savoir : i) l'élaboration d'une nouvelle loi sur la micro-finance d'ici fin décembre 2014; ii) le toilettage des Instructions d'ici fin juin 2015; iii) l'adoption par le gouvernement de la Stratégie Nationale de Finance Inclusive d'ici fin juin 2015; iv) le renforcement des Institutions de Micro-Finance (IMF) à travers la formation et la surveillance; v) la mise en place d'une Centrale des risques destinée à rendre plus performante la gestion du portefeuille des IMF d'ici fin décembre 2015; et vi) l'élaboration d'une Instruction relative aux Services Financiers Mobiles d'ici fin mars 2015. Dans le domaine des assurances, les efforts se concentreront sur la finalisation du code révisé des assurances d'ici fin juin 2015 et les concertations avec les acteurs sur la bancassurance et la micro-assurance.

D. Réformes structurelles

25. Le Gouvernement s'attèlera à finaliser l'agenda de réformes structurelles du programme. Le Conseil de Coordination Économique et des Réformes (CCER) et le Comité Technique d'appui (CTA) au CCER intensifieront leurs travaux afin d'accélérer l'adoption des textes en cours et mettre en œuvre le plan d'action prioritaire établi en octobre. Le renforcement des capacités de la CTSP sera aussi finalisé avec le recrutement des experts et l'équipement de ses nouveaux locaux d'ici fin février 2015, avec l'assistance technique de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement et de l'Union européenne. Les mesures structurelles clés visent à renforcer la gestion des finances publiques, réformer la fonction publique, améliorer le climat des affaires, renforcer la réforme du secteur minier et restaurer la viabilité financière du secteur de l'électricité, tout en augmentant la fourniture d'électricité. Le gouvernement a mis au centre de ses priorités l'éradication de l'épidémie Ebola sur la base du plan de riposte piloté par la Coordination nationale de lutte contre l'épidémie Ebola, en consultation avec nos partenaires.

Gestion des finances publiques

26. Le gouvernement poursuivra la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan de Réforme des Finances Publiques (PREFIP) adopté en mai 2014. Dans ce cadre, le gouvernement approfondira les réformes en matière de modernisation des régies de recettes et mettra en œuvre les réformes structurelles suivantes :

- Mettre en œuvre le nouveau code des marchés publics par la fixation par arrêté des seuils de passation des marchés publics et l'harmonisation des documents-types d'appels d'offres avec ceux des bailleurs de fonds internationaux (**action préalable**).
- Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP d'ici fin mars 2015 (**repère structurel reformulé et reprogrammé**).
- Production d'ici fin avril 2015 des comptes administratifs pour les trois derniers exercices clos (2011–13) (**repère structurel reformulé et reprogrammé**), à l'issue de la session de formation des divisions des affaires financières des départements sectoriels prévue courant 1^e trimestre 2015. En ce qui concerne la régularisation des exercices 2005–10, le Gouvernement s'inspirera de l'expérience du Mali dans le traitement des opérations relevant des périodes d'exception et produira des comptes de gestion cumulés sur chiffres exclusivement.
- Approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 d'ici fin juin 2015 (**repère structurel reprogrammé**).
- Mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement de crédits TVA, à travers (i) l'organisation des rencontres avec les sociétés minières pour présenter le nouveau mécanisme, et (ii) la finalisation du programme pluriannuel d'apurement des arriérés d'ici fin mars 2015.
- Poursuite du renforcement du Service des Moyennes Entreprises à travers la formation, l'organisation des services, le suivi des statistiques, et la mise en place d'une commission d'appui d'ici le 30 juin 2015.

27. D'autres réformes visant la programmation et la préparation du budget et la gestion des dépenses publiques prévoient : (i) l'adoption du manuel de procédures d'exécution budgétaire d'ici fin mars 2015 ; (ii) le démarrage d'ici fin septembre 2015 des travaux préparatoires en vue de la mise en application de la nouvelle nomenclature budgétaire, prévue pour 2016 ; et (iii) la préparation d'un manuel de procédures de contrôle financier. En outre, le PREFIP envisage de réformer la législation générale, les procédures, les systèmes d'information, et les contrôles à travers :

- le démarrage des programmes de formation sur les textes (LORF, RGGBP, Décret Gouvernance) au niveau central et déconcentré, d'ici fin mars 2015,
- l'adoption des normes et du nouveau plan comptable, d'ici fin mars 2015,
- la poursuite de la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT) à travers notamment la création d'un compte centralisateur à la BCRG, et la signature de la nouvelle convention de tenue du CUT déjà préparée, d'ici fin mars 2015,
- la préparation des nouveaux documents budgétaires dans la perspective du basculement d'ici fin septembre 2015 en mode LORF à compter de 2016 ;
- la préparation de nouvelles directives pour l'élaboration du TOFE en ligne avec le manuel de statistiques de finances publiques du FMI de 2001, d'ici fin septembre 2015,
- la finalisation du recrutement des inspecteurs de finances et leur formation d'ici fin décembre 2015.

Fonction publique

28. Les résultats du recensement biométrique que nous comptons finaliser rapidement continueront d'alimenter notre stratégie de réforme de la fonction publique. Sur la base des résultats du recensement biométrique, nous adopterons d'ici mars 2015 un plan de réforme de la fonction publique ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (**repère structurel reprogrammé**). Les principales opérations pour finaliser le recensement biométrique incluent : (i) le contrôle physique pendant 3 mois dans tous les services combiné à la distribution des cartes biométriques des fonctionnaires et l'installation des pointeuses électroniques dans tous les services (novembre 2014 à janvier 2015); et (ii) l'assainissement des fichiers en 2015 (fichier des pensionnaires au nombre de 50.000 et fichier des contractuels au nombre de 10.000). Les autres mesures prévues d'ici fin juin 2015, portent sur (i) l'installation et l'opérationnalisation des Inspecteurs Régionaux, (ii) l'instauration d'un système permanent de contrôle des effectifs, de l'application des lois et règlements portant sur l'organisation et le fonctionnement des Services et de la Gestion des Ressources Humaines.

Climat des affaires

29. Les réformes vont se concentrer sur l'amélioration du climat des affaires, y compris la mise en œuvre du plan d'action du programme de réforme de la justice. Une stratégie de promotion des entreprises et un plan d'affaires seront réalisés d'ici fin mars 2015 par l'APIP aidé par un consultant international qui sera recruté avec l'appui de la Banque Mondiale. Au niveau de la justice, la révision du code pénal et du code de procédures pénales sera terminée d'ici fin juin 2015, et une nouvelle organisation judiciaire qui prévoit entre autres des Chambres spécialisées (Chambre économique) en matière commerciale sera mise en place d'ici fin septembre 2015.

Secteur minier

30. Les réformes minières viseront à finaliser le cadre légal et réglementaire et à adapter la structuration du département des mines à son nouvel environnement. Nous viserons à finaliser les textes d'application du code minier ainsi que la révision des conventions minières avant fin mai 2015. L'audit institutionnel du département des mines prévu d'ici fin juin 2015 permettra d'aligner sa structure avec les nouvelles réformes dans le secteur minier, notamment le nouveau code minier, le nouveau code pétrolier, le processus de revue des conventions et titres miniers, la modernisation du cadastre, et d'adapter les missions du département des mines avec les nouveaux défis et enjeux du développement minier national.

31. Nous finaliserons d'ici la fin du premier trimestre 2015 la mise en opération de SOGUIPAMI. Un décret pour la mise en œuvre des recommandations sur le nouveau rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique sera adopté d'ici fin février 2015 (**repère structurel reprogrammé**). La SOGUIPAMI ne s'engagera pas dans des activités financières, y compris l'endettement dans toutes ses formes. La SOGUIPAMI ne possédera pas d'actions propres de compagnies minières actives dans l'exploitation, ou dans les infrastructures, et ne pourra aliéner les participations et actifs de l'Etat ni les mettre en garantie. Les statuts de la SOGUIPAMI seront modifiés pour refléter les dispositions du nouveau décret sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration établi sur la base des recommandations du consultant recruté avec l'assistance de la Banque mondiale. Nous suivrons de très près le développement de la SOGUIPAMI et nous nous assurerons que ses opérations n'exposent pas les finances publiques à des risques importants.

32. L'étude portant sur la parcellisation des zones d'exploitation artisanale, et celle portant sur l'organisation de la recherche artisanale d'or sur financement de la Banque Mondiale à travers le Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier (PAGSEM) vont démarrer à compter de mars 2015. La modernisation du cadastre minier se poursuit sur la base des résultats de l'audit du système d'informations géologiques et minières (SIGM) conduit en 2014. Ainsi, la seconde phase du processus a démarré avec le recrutement d'un consultant pour l'identification et l'installation des points géodésiques d'ici fin mars 2015. Le déploiement d'un nouveau système d'information du SIGM sera effectif au plus tard en fin décembre 2015.

33. Le Gouvernement envisage la mise en place d'un Guichet Unique Minier (GUM) d'ici fin juin 2015. Le GUM sera chargé de la réception et du traitement rapide en son sein de toutes les demandes d'autorisations et autres actes de l'administration nécessaires à la réalisation des grands projets miniers intégrés. Il aura le pouvoir dérogatoire de recevoir et de traiter avec diligence toutes les demandes d'autorisations conformément aux textes réglementaires, en relation avec les services compétents de l'administration.

Secteur énergétique

34. Le Gouvernement prévoit d'accélérer le rythme des réformes du secteur de l'énergie d'ici la fin d'année. Le recrutement du partenaire pour la gestion d'EDG, devrait être finalisé d'ici fin mars 2015 (**repère structurel reprogrammé**) et le démarrage du contrat de gestion interviendra aussitôt après cette date. En ce qui concerne les 7 projets prioritaires, après la signature de l'accord de financement du Projet de Redressement du Secteur de l'Electricité (PRSE)

en juillet 2014 avec la Banque Mondiale, les négociations de l'accord de financement avec la BEI ont abouti et le Conseil d'administration de la BEI a validé l'octroi d'un prêt. Le Gouvernement poursuivra aussi les mesures d'amélioration de la situation financière d'EDG, à travers notamment, le réajustement des tarifs d'électricité au cours du deuxième semestre 2015, car la desserte ne pourra être améliorée qu'après la mise en service de Kaleta. Les travaux sur la révision de la loi sur l'électricité et l'élaboration des textes d'application de la loi sur les partenariats public-privé, seront poursuivis et devront pouvoir être achevés en 2015. La mise en service de Kaleta à partir de juin 2015, permettra un accroissement de la production d'origine hydraulique de 560 Giga WH pour l'année 2015, soit 39,5 pourcent de la production de 2014.

Secteur agricole

35. Le Gouvernement poursuivra les réformes agricoles pour améliorer les rendements et la production. Le gouvernement continuera à soutenir le secteur à travers la mise à disposition de semences et d'engrais de qualité et le renforcement de l'équipement des agriculteurs et des capacités des services publics en charge de la recherche agronomique, de la vulgarisation et des statistiques. Ces efforts permettront de créer les conditions pour réaliser à partir de 2015 des investissements supplémentaires dans la transformation, le stockage et la commercialisation des produits agricoles. Des efforts seront aussi engagés pour relancer les exportations de café, avec la finalisation du processus d'agrément du café Ziama, et la filière fruits et légumes et le coton. Le gouvernement accélérera les aménagements hydro-agricoles et la maîtrise de l'eau, ainsi que le désenclavement des bassins de production, avec le soutien des partenaires techniques et financiers. Le système d'information des marchés et le suivi des importations alimentaires seront renforcés et intégrés au Bureau de Stratégie et Développement pour pérenniser cette fonction. Les organes de la Chambre nationale d'Agriculture seront renouvelés avec l'organisation d'élections consulaires d'ici fin juin 2015 après avoir procédé à un toilettage des textes régissant cette institution.

36. Le projet de loi d'orientation agricole sera partagé entre les différents acteurs du secteur dans le cadre d'ateliers régionaux. La promulgation de la loi, envisagée d'ici fin juin 2015, permettra de jeter les bases juridiques de la transformation de l'agriculture traditionnelle et de la sécurisation foncière des investissements privés. Avec l'assistance des partenaires techniques et financiers, le gouvernement identifiera d'ici la fin mars 2015, les possibilités de renforcer le compte revolving qu'il finance, à travers notamment la revue du niveau de subvention des intrants agricoles et des équipements. Le gouvernement définira d'ici fin mars 2015, en consultation avec ses partenaires, y compris la Banque mondiale, les mesures clés pour assurer la soutenabilité du compte revolving.

E. Premier rapport annuel sur la mise en œuvre du DSRP

37. Le premier rapport de mise en œuvre du DSRP III—2013–15 a été préparé sur la base d'une large concertation avec toutes les parties prenantes. La mise en œuvre du DSRP III pour l'année 2013 a connu des résultats mitigés qui s'expliquent à la fois par un contexte national et international peu favorables (instabilité politique, baisse des prix des matières premières) et la faible performance des secteurs porteurs de croissance comme le secteur minier. Cette performance en 2013 suggère que les objectifs globaux de la stratégie seront difficilement atteints.

Par exemple l'objectif d'une croissance moyenne de 5 pourcent apparaît irréalisable au regard de la faible croissance de 2,3 pourcent enregistrée en 2013, même si les investissements dans les infrastructures de soutien à la croissance se sont fortement accrus. Toutefois, il faut noter que les investissements dans le secteur de l'énergie n'ont pas eu les résultats espérés en raison de la vétusté du réseau, des problèmes de gestion commerciale et autres facteurs. Quant à la gouvernance globale, les efforts notables sont à signaler précisément dans les domaines de la justice, du renforcement de l'État de droit et de la gestion des finances publiques.

38. Malgré l'environnement défavorable et les chocs exogènes, le gouvernement a pu améliorer l'accès des populations aux services sociaux. Dans le domaine de l'éducation on note l'amélioration du taux d'inscription global au primaire de 82 pourcent en 2010–11 à 86 pourcent en 2012/13 celle du taux brut de scolarisation de 78 pourcent à 82 pourcent sur la même période. Au niveau de la santé, on relève l'amélioration du taux de consultation prénatale, l'appui à la mise en œuvre de la gratuité des soins obstétricaux, la réduction de la mortalité infantile par la vaccination de 186 533 enfants de moins d'un an et l'amélioration de la disponibilité des médicaments et produits de santé dans les établissements sanitaires. Ces résultats dans le domaine de la santé ont été facilités par l'amélioration de l'accès des populations à l'eau avec une augmentation de presque 5 pourcent du volume de production d'eau potable. Ces résultats restent néanmoins encore faibles par rapport aux objectifs visés par le Gouvernement pour la période 2013–15.

39. Le gouvernement a commencé les préparatifs pour un nouveau DSRP couvrant 2016–20. Le nouveau DSRP sera aligné avec le prochain Programme National de Développement (PND). Le DSRP s'appuiera sur le Rapport annuel de mise en œuvre 2013, et le rapport pour 2014 qui sera finalisé à la mi-2015, pour tenir compte des progrès accomplis et des enseignements tirés, ainsi que les conséquences de l'épidémie d'Ebola et les besoins identifiés. En parallèle, le PND s'appuiera sur notre stratégie à long terme, Vision Guinée 2035, qui devrait être achevée au premier semestre 2015.

F. Financement du programme

40. Le gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2015 est entièrement couvert. L'essentiel des financements viendra des ressources extérieures. Suite à l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE en 2012, presque tous les créanciers membres du Club de Paris et multilatéraux ont signé, ou pourraient signer dans un futur proche, les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette. En outre le gouvernement a poursuivi les discussions avec les créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris pour l'allègement de la dette. Cependant, une grande partie n'a pas encore réagi à nos demandes de discussions. Le gouvernement a aussi invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour régler les arriérés conformément à la politique du FMI en matière de prêt à des débiteurs en arriérés, y compris à travers la réduction de dette mais plusieurs n'ont toujours pas encore répondu. Les décaissements du FMI dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit couvriront les besoins de financement résiduels de la balance des paiements.

41. Les autorités continueront d'accorder une priorité aux prêts concessionnels et aux dons dans la mobilisation des financements extérieurs, afin d'assurer la viabilité de la dette publique. Toutefois, financer avec des sources concessionnelles certains projets, notamment les grands projets d'infrastructures et d'énergie, pourrait s'avérer difficile à cause de la disponibilité limitée des ressources concessionnelles des bailleurs.

42. Le gouvernement approfondira en 2015, les réformes en matière de renforcement de la gestion de la dette et accélèrera les réformes contenues dans le plan d'action relatif au renforcement de la gestion de la dette publique. Les progrès dans ce domaine dépendront en grande partie de la reprise de l'assistance technique. Dans ce cadre, l'accent sera mis sur la formulation de la stratégie de dette à moyen terme (SDMT), avec l'assistance technique du FMI et de la Banque Mondiale, et la formation sur les analyses de la viabilité de la dette, la finalisation et une large diffusion de la politique nationale d'endettement public, et la pleine opérationnalisation du Manuel de procédures de la Dette qui bénéficiera d'une mission d'assistance technique de l'Union européenne. Une Assistance Technique sera aussi mobilisée auprès d'AFRITAC pour la conduite d'analyses de viabilité de la dette et la « programmation de l'émission de la dette intérieure ».

SUIVI DU PROGRAMME

43. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique en vue d'assurer la production et la fourniture régulières de données statistiques de qualité. Les comptes nationaux 2006 à 2011 ont été adoptés et leur diffusion est en cours. La production des comptes nationaux 2012 (définitifs) et 2013 (provisaires) est prévue pour fin janvier 2015 avec comme année de base 2010. Le gouvernement sollicitera l'assistance technique du FMI pour développer une batterie d'indicateurs économiques à suivre dans le cadre du Tableau de Bord de l'Économie, ainsi qu'une méthodologie pour faire des estimations de croissance annuelle à partir des indicateurs mensuels. Le suivi du programme se poursuivra à travers les nouvelles instances prévues dans ce cadre (CCER, Comité Technique d'appui, CTSP) qui sont maintenant opérationnelles. La CTSP dont les capacités ont été renforcées jouera pleinement son rôle, conformément à sa nouvelle structuration.

44. Le gouvernement sollicite une prorogation de l'accord au titre de la FEC à fin décembre 2015 pour supporter nos politiques macroéconomiques. Nous sollicitons aussi une augmentation de 42,1 pourcent de notre quote-part de l'appui financier du FMI équivalent à 65 millions de dollars EU (45,135 millions de DTS), dont 25 pourcent de la quote-part à décaisser sous forme d'appui budgétaire dans le cadre de la cinquième revue et 17,1 pourcent de la quote-part à décaisser au titre de la septième revue de la FEC. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI qui devrait catalyser le soutien des bailleurs de fonds renforcera nos réserves internationales. Le soutien total du FMI en 2014 s'est élevé à 96 millions de dollars EU ; en 2015, le soutien du FMI devrait couvrir environ 18 pourcent des besoins de financement du budget 2015.

45. Le programme fera l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI sur la base d'indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (Tableaux 1-3

ci-joints). Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint (Pièce jointe II). La sixième revue du programme, sur la base des critères de réalisation à fin décembre 2014 devrait être achevée au plus tard en mai 2015, et la 7^{ème} revue du programme sur la base des critères de réalisations à fin juin 2015 et devrait être achevée au plus tard en novembre 2015.

46. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à (i) ne pas introduire ni intensifier des restrictions sur la balance des paiements ou les transferts afférents aux transactions internationales courantes, (ii) ne pas introduire ou modifier des pratiques de changes multiples, (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiements qui ne seraient pas conformes à l'Article VIII des statuts du FMI, (iv) ne pas imposer ou intensifier des restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements. En outre, les autorités s'engagent à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'exécution des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

Tableau 1. Guinée : Critères de Réalisation et Indicateurs de Performance, 2014–15

	2014								2015					
	Juin		Réal.	Statut	Sep.			Déc.		Mar.	Juin	Sep.	Déc.	
	Critères de Réalisation	Critères de Réalisation Ajustés ¹			Objectifs Indicatifs	Objectifs Indicatifs Ajustés ¹	Prél.	Statut	Critères de Réalisation					CR Ajusté ¹
Critères de réalisation quantitatifs														
Solde de base (plancher)	-635	-676	-260	Réalisé	-1,570	-1,537	-947	Réalisé	-2,628	-3,217	-773	-1,276	-2,101	-3,324
Avoirs intérieurs nets de la Banque centrale (plafond)	5,018	4,910	4,171	Réalisé	4,789	4,921	5,217	Non réalisé	5,318	5,318	4,048	4,628	5,109	5,389
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond)	879	771	43	Réalisé	1,077	1,208	652	Réalisé	1,452	1,452	394	794	1,194	1,394
Réserves internationales nettes de la Banque centrale (plancher); millions de \$EU ²	459	459	552	Réalisé	513	495	557	Réalisé	516	516	482	419	369	319
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); millions de \$EU ^{3,4,6}	0	0	0	Réalisé	80	80	0	Réalisé	80	80	80	80	80	80
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la Banque centrale (plafond); million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	0	0	0
Objectifs indicatifs														
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁵	2,167	2,167	2,276	Réalisé	2,633	2,633	2,425	Non réalisé	4,706	5,609	1,252	2,616	4,124	5,715
<i>Pour mémoire:</i>														
Base monétaire (plafond)	7,441	...	7,183		7,306	...	8,303		7,830	7,830	6,620	6,760	6,889	6,820
Assistance extérieure nette	94	...	136		237	...	72		408	2,042	196	404	933	1,500
incluant les dons liés à Ebola	0		792	615	...
Dépenses en cours	-72	...	36		240	...	-214		5	106	-71	-143	-113	-150

Sources : autorités guinéennes et projections du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).² Calculé sur base des taux de change du programme.³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.⁴ Critère de réalisation continu.⁵ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).⁶ Le plafond de 80 millions de dollars EU en 2014 est lié à la nouvelle dette pour financer le projet de ligne de transmission entre le barrage hydroélectrique Kaleta et Conakry.

Tableau 2. Guinée : Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2014

Mesures	Date	État d'Exécution	Motivation Macroéconomique
Repères structurels			
Adopter le projet de loi relatif aux entités publiques pour la mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Fin Septembre 2014	Non-observé. Mis en œuvre le 15 décembre 2014 (¶19).	Limiter les risques pour le budget de l'État ; renforcer le contrôle central sur la dette publique extérieure.
Transférer les comptes des entités publiques autonomes sur le compte unique du Trésor à la BCRG.	Fin septembre 2014	Non-observé (¶19).	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique.	Fin septembre 2014	Non-observé. Reprogrammé (¶111 et ¶131).	Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle.	Fin septembre 2014	Non-observé. Mis en œuvre le 9 octobre 2014 (¶19).	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté.
Produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2013.	Fin décembre 2014	Non Observé. Seuls comptes de gestion produits. Reformulé et reprogrammé (¶19 et ¶126).	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA).	Fin décembre 2014	Non observé. Plans validés avec les PTFs et la société civile en novembre 2014 (¶113 et ¶128). Reprogrammé.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Fin décembre 2014	Non observé (¶112 et ¶134).	Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux relevant des années 2005–10.	Fin décembre 2014	Non observé (¶110 et ¶126).	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Tableau 3. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2015			
Mesures	Date	État d'Exécution	Motivation Macroéconomique
Actions Préalables			
Fixer par arrêté les seuils de passation des marchés publics et harmoniser les documents-types d'appels d'offres avec ceux des bailleurs de fonds internationaux (¶ 26).			Assurer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques.
Repères structurels			
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique (¶31).	Fin février 2015		Garder le contrôle du gouvernement sur ses actifs dans le secteur minier ; protéger les recettes de l'État ; et limiter les risques financiers.
Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP (¶26).	Fin mars 2015		Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA) (¶28).	Fin mars 2015		Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI (¶34).	Fin mars 2015.		Améliorer la production d'électricité et réduire les risques budgétaires.
Produire les comptes administratifs de 2011 à 2013 (¶26).	Fin avril 2015.		Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011–13 de ceux des années 2005–10 (¶26).	Fin juin 2015		Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.

Pièce Jointe II. Guinée : Protocole d'Accord Technique

Le 27 janvier 2015

INTRODUCTION

- 1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre** les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
- 2. Les critères de réalisation quantitatifs,** les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 1 du Cinquième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

DÉFINITIONS PRINCIPALES

- 3. Sauf indication contraire, l'État est défini** comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A. Critères de réalisation quantitatifs

- 4. Le solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les **recettes de l'État**, hors dons, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section E ci-après.
- 5. Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG sont,** par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
- 6. Le financement bancaire du gouvernement,** ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend : i) le financement de la banque centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1), y compris le compte PPTÉ et le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI), mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale (PNT2) ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.

7. Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 juin 2014 (1.315 \$E.U. l'once) pour le second semestre de 2014, du 30 décembre 2014 (1.206 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2015 et au cours du 30 juin 2015 pour le second semestre 2015. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars EU des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2014, aux cours de change du 30 juin 2014 entre le dollar EU et le franc guinéen (7.017,4097 FG/\$EU), le DTS (1,5456 \$EU/DTS), l'euro (1,3535 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; pour le premier semestre 2014, aux cours de change du 30 décembre 2014 entre le dollar EU et le franc guinéen (7.227,6632 FG/\$EU), le DTS (1.4699 \$EU/DTS), l'euro (1,2324 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; et pour le second semestre 2015, au cours de change du 30 juin 2015.

8. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 28 juin 2013 pour le second semestre de 2013, du 31 décembre 2013 (1205.9 \$E.U. l'once) pour le premier semestre 2014 et au cours du 30 juin 2014 pour le second semestre 2014. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir : pour le second semestre de 2013, aux cours de change du 28 juin 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (6808,8444 FG/\$E.U.), le DTS (1,5039 \$E.U./DTS), l'euro (1,3080 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; pour premier semestre 2014, aux cours de change du 31 décembre 2013 entre le dollar E.U. et le franc guinéen (7005,8314 FG/\$E.U.), le DTS (1,5400 \$E.U./DTS), l'euro (1,3783 \$E.U./€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales; et pour le second semestre 2014, au cours de change du 30 juin 2014

9. La dette extérieure à moyen et long terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

10. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

11. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges.

12. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. La variation nette des dépenses en cours correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

B. Objectif indicatif et indicateur pour mémoire

13. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture ; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts de capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

14. La base monétaire, un indicateur pour mémoire, comprend les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C. Dette extérieure

15. Le terme « dette extérieure » s’entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI². La dette extérieure est définie sur la base de la résidence du créancier. Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c’est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d’avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d’avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l’amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d’intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c’est-à-dire des avances d’argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d’un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d’échanges temporaires d’actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d’échange, swaps, ou crédits bail) ;
- les crédits fournisseurs : c’est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu’à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
- les accords de crédit-bail, c’est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d’utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l’accord à l’exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l’entretien des biens concernés.

16. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d’une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d’une obligation qui n’est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

² Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI » approuvé par la décision du Conseil d’Administration du FMI No. 6230-(79/140), comme ultérieurement amendé, y compris par décision du Conseil d’Administration No. 14416-(09/91), effectif le 1^{er} décembre 2009.

17. L'État et la banque centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et de celles spécifiées au paragraphe 17 ci-dessous. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

18. Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes extérieures à moyen terme non concessionnelles comprend une provision en 2014 pour le financement d'un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry. Cette provision est pour un montant de 80 millions de dollars EU. Le gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter un prêt pour financer ce projet et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé de ce projet à financer et sa rentabilité, y compris une évaluation indépendante.

D. Ajustements des critères de réalisation du programme

19. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes exceptionnelles du secteur minier (voir tableau ci-dessous) ; (3) de la variation nette des arriérés « programme », et (4) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

PAT Texte Tableau 1. Guinée : Assistance Extérieure, Arriérés « Programme », Recettes Minières Exceptionnelles et Dépenses en cours, 2014–15

(En milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2014									2015						
	Mar.			Juin			Sep.			Déc.						
	Prog.	Réal.	Var.	Prog.	Prél.	Var.	Prog.	Prél.	Var.	Prog.	Rév.	Prog.	Var.	Mar.	Juin	Sep.
Assistance extérieure nette ¹	-140	-64	133	94	136	42	237	72	-165	408	2,042	589	196	404	933	1,500
Aide budgétaire	0	0	0	446	369	-77	594	369	-225	993	2,502	464	298	668	668	668
Dons	0	0	0	309	369	60	594	369	-225	720	1,503	-262	298	668	668	668
Emprunts	0	0	0	137	0	-137	0	0	0	273	999	726	0	0	0	0
Dons et prêts liés à Ebola (2015)	0	0	615	1,357
Service de la dette extérieure	-140	-71	124	-352	-258	94	-383	-328	55	-596	-513	83	-101	-264	-350	-524
Intérêt	-37	-28	65	-54	-46	8	-94	-79	15	-104	-93	11	-47	-66	-110	-128
Principal	-103	-43	60	-298	-212	86	-289	-250	39	-492	-421	71	-54	-198	-240	-396
Variation nette des arriérés non liés au programme et allègement de la dette	0	7	8	0	25	25	26	32	6	11	54	43	0	0	0	0
Variation nette des arriérés non liés au programme	-218	7	226	-720	25	745	-31	32	63	-878	50	928	-57	-57	-57	-1,079
Allègement de la dette	218	0	-218	720	0	-720	57	0	-57	889	4	-885	57	57	57	1,079
Arriérés du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	435	0	-435	0	0	0	560
Variation nette des dépenses en cours	-101	-104	-3	-72	36	108	240	206	-34	5	106	101	-38	-75	-113	-150

Sources : Autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour décembre 2014, corrigé pour un signe incorrect sur le paiement des intérêts au moment de la demande de FRC.

20. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », les recettes minières exceptionnelles, et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés³.

21. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- *Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.*
- *Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).*

22. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme » :

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).*

23. Ajustements relatifs aux recettes minières exceptionnelles

- *Le budget 2015 inclut des recettes minières exceptionnelles de 80 millions de dollars EU pour le financement des investissements.*
- *Pour des dépassements de recettes minières exceptionnelles de 80 millions de dollars EU jusqu'à 160 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds*

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse de 80 pourcent de l'excédent, alors que le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant équivalant à 20 pourcent de l'excédent (permettant l'utilisation jusqu'à 16 millions de dollars EU de l'excédent pour des dépenses d'investissement).

- *Pour les dépassements de recettes minières exceptionnelles au delà de 160 millions de dollars EU, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse et les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant équivalant à 100 pourcent de l'excédent au-delà de 160 millions de dollars EU, alors que le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté (épargnant ainsi dans le FSI l'excédent au-delà de 160 millions de dollars EU, permettant ainsi une réduction du recours au financement domestique dans le financement du déficit).*

24. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours :

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. Les définitions pour le TOFE

25. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée, sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les télécommunications, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

26. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normales ou de délégation de

crédit simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas des procédures simplifiées et délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

27. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

28. Le financement extérieur comprend : i) les décaissements de prêts extérieurs ; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

29. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

30. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information supplémentaire demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de Données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date Butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle	Le 15 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances générales du Trésor.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles.	Trimestrielle	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

Type de Données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.
	Transferts mensuels des montants d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, par créancier.	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.



GUINÉE

28 janvier 2015

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT; DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROROGATION DE L'ACCORD EN COURS — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par

Le Département Afrique
(En consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI	9
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011-13	10
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	14
QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE	15

RELATIONS AVEC LE FMI

Au 31 décembre 2014

Statut : date d'admission : 28 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales:	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	107,10	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	107,03	99,93
Position dans la tranche de réserve	0,08	0,07

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	160,32	156,46

Encours des achats et des prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts FCR	26,78	25,00
Accords FEC	92,30	86,19

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (Millions de DTS)	Montant tiré (Millions de DTS)
FEC	24 fév. 2012	23 fév. 2015	128,52	91,80
FEC ^{1/}	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC ^{1/}	2 mai 2001	1 ^{er} mai 2004	64,26	25,70

Projections des paiements au FMI ^{2/}

(millions de DTS, sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoires actuels en DTS):

	À échoir				
	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>
Principal			1,84	9,68	12,85
Commissions/ intérêts	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,26</u>
Total	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,30</u>	<u>9,69</u>	<u>13,11</u>

^{1/} Anciennement FRPC.

^{2/} Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre <u>renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ^{3/}	639,00
dont : FMI (millions de dollars EU)	36,01
(équivalent en millions de DTS)	27,80
Date du point d'achèvement	Sep. 2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	27,80
Aide intérimaire	11,30
Solde au point d'achèvement	16,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ^{4/}	7,45
Total des décaissements	35,25

^{3/} L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

^{4/} Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet.

Allègement de la dette après une catastrophe (ADAC) : sans objet

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé en faveur d'un pays entre le point de décision et le point d'achèvement. Cette assistance peut atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Évaluation des sauvegardes

Une actualisation de l'évaluation des sauvegardes de 2012 de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) est en cours dans le cadre de l'accord approuvé en septembre 2014 au titre de la FCR. L'évaluation de 2012 avait relevé que les risques de détournement et de communication d'informations financières erronées restaient élevés. Pour atténuer les risques pour le programme, les services du FMI ont proposé, entre autres démarches, que i) la BCRG approuve une politique et des directives de placement pour la gestion des réserves internationales (approuvées le 13 juin 2014 comme mesure préalable pour la 4^e revue du programme appuyé par la FEC); ii) les auditeurs externes continuent de vérifier les données monétaires; iii) la BCRG publie ses états financiers annuels audités en respectant les dates statutaires; et iv) la BCRG adopte et applique les normes d'information financière reconnues internationalement. Ces mesures sont nécessaires à court terme, mais il est tout aussi important de prendre des mesures en vue d'une meilleure surveillance des contrôles et du renforcement de l'autonomie de la banque centrale. La BCRG s'emploie à mettre en œuvre ces recommandations et d'autres recommandations d'évaluation des sauvegardes.

Régime de change

Le régime de change de la Guinée est classé comme régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009-10; le régime de facto est classé dans la catégorie «stabilisé». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une mission d'assistance technique du FMI (Département des marchés monétaires et de capitaux) s'est rendue à Conakry en 2011 et a formulé des suggestions relatives au régime de change, notamment au décalage entre le taux officiel et le taux des banques commerciales. Un conseiller résident financé par le FMI prête son concours à la BCRG pour examiner ces recommandations. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des Statuts du FMI.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 24 février 2012.

Assistance technique 2011–14**Année civile 2011**

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dettes publiques	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2012

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique.	2-15 février 2012
Département des finances publiques	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
Département des finances publiques	Gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable.	3-15 mars 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	Avril-mai 2012
AFW	Gestion de trésorerie	Mai-juin 2012
AFW	Administration des douanes	14-25 juin 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	Juin-juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-14 juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-10 septembre 2012
Département des finances publiques	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14-23 novembre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1 – 21 décembre 2012
AFW	Administration fiscale	12 – 23 décembre 2012
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012-2013
Juridique		
Département juridique	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août - 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Janvier 2012
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	Février 2012-février 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Février 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Mars 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Septembre 2012
AFW	Contrôle bancaire	Oct.-nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Février-mars 2012
Département des statistiques	Balance des paiements	Mars-avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
Département des statistiques	Passage au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier–15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier–1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Évaluation PEFA	20 mars - 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	24-30 avril 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	8-19 avril
Département des finances publiques	Validation de l'évaluation PEFA	25 juin - 3 juillet 2013 1/
Département des finances publiques	Budgétisation des ressources naturelles	Septembre 2013 1/
Département des finances publiques	Prévision des recettes minières	Octobre 2013 1/
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du portefeuille de la dette	8-19 avril 2013
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation de la banque centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Passage au MSFP 2001	8-19 avril 2013

Source : services du FML

1 Prévus.

Année civile 2014

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
FAD	Prévision budgétaire et budgétisation	10-24 février 2014
FAD	Mécanismes de remboursement de la TVA pour le secteur minier et gouvernance de GFP	29 janvier – 6 février 2014
FAD	Classification budgétaire	2-13 juin 2014
AFW	Gestion des finances publiques	9-20 juin 2014 ¹
FAD	Ressources naturelles	1-10 septembre 2014 ¹
AFW	Administration fiscale	15-19 septembre 2014 ¹
FAD	Stratégie de gestion des finances publiques et cadre à moyen terme	15-29 septembre 2014 ¹
FAD	Gestion des finances publiques (Conseiller résident)	2014-2015 ¹
Marchés monétaires et de capitaux		
MCM	Gestion des réserves	30 janvier-7 février 2014
AFW	Contrôle bancaire	3-14 mars 2014
MCM	Opérations et politiques monétaires et de change	1-12 septembre 2014 ¹
AFW	Gestion de la dette publique	1-12 septembre 2014 ¹
MCM	Stratégie d'endettement à moyen terme	8-12 septembre 2014 ¹
MCM	Banque centrale (Conseiller résident)	2013-2014
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	6-17 janvier 2014
STA	Indicateurs de solidité financière	14-18 avril 2014
STA	Statistiques de finances publiques	1-10 octobre 2014 ¹

Source : services du FMI.

¹ Programmé.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(En Décembre 2014)

TITRE	Produits	Date de prestations envisagées
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	Frais relatifs au fonctionnement des services:	
	Projet relatif à la gouvernance dans le secteur minier	En cours
	Prêt d'appui budgétaire (DPO)	T4 2015
	Travaux économiques et sectoriels:	
	Examen des dépenses publiques (exécution du budget d'équipement, entreprises publiques et établissements publics, dette intérieure, marchés publics)	T4 2015
	Note sur la pauvreté	T3 2015
	Assistance technique/autres travaux analytiques:	
	Soutien au Ministère pour le Questionnaire sur les principaux Indicateurs de la santé (CWIQ) et SRP III	En cours
	Surveillance de l'économie et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI pour les 12 prochains mois	Programme :	
	Cinquième revue de l'accord FEC	Février 2015
	Sixième revue de l'accord FEC	Juillet 2015
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politiques monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
	Comptes nationaux et budgétaires et de balance des paiements	En cours
	Appui conjoint de la Banque et du FMI à la stratégie d'endettement à moyen terme	T4 2014
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Évaluation des projets d'investissement financés par les ressources minières exceptionnelles	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Évaluation des réformes agricoles et implications budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers	En cours
	Partage des informations sur le financement de l'important projet de minerai de fer	En cours
	Partage des informations sur le DSRP III	En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
	Surveillance de l'impact budgétaire des réformes minières	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Note d'évaluation conjointe sur le DSRP III	T4 2014
	Appui conjoint Banque mondiale-FMI à la stratégie d'endettement à moyen terme	T1 2015

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–14

(Décembre 2014)

- 1. Le document de stratégie-pays 2012–16 de la Banque africaine de développement, approuvé par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers :** (i) la gouvernance économique et financière et (ii) l'infrastructure pour le développement. Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport. L'examen à mi-parcours du document de stratégie qui a été retardé en raison de la crise de l'Ebola sera effectué pendant le deuxième semestre de 2015. Cela permettra d'engager un dialogue concernant l'aide apportée par la Banque à la Guinée à l'aide de l'exécution du DSRP, en tenant compte de la lutte contre la flambée d'Ebola, du processus de redressement socio-économique et des résultats de la conférence d'Abu Dhabi pour la période 2015–16.
- 2. Opérations de prêt :** Pendant la conférence des donateurs et investisseurs à Abu Dhabi, la BAfD a annoncé 163 millions d'UC (250 millions de dollars EU) de ressources supplémentaires d'aide ciblée en faveur du programme de développement du pays pour la période 2014–16, grâce à la mobilisation de tous ses instruments/supports d'appui financier et d'assistance technique.
- 3. En matière de gouvernance,** la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC en 2011 ainsi qu'un soutien de 2,5 millions d'UC de la FEF. La Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela devait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. Fin 2013, la Banque a approuvé un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gestion des contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets. Un appui budgétaire (12 millions d'UC) visant l'environnement du secteur privé et les dispositifs PPP, ainsi que la gouvernance (mines, gestion des finances publiques et gestion de l'investissement public) a été approuvé par le Conseil à la fin juin 2014 et 6,39 millions d'UC avaient été décaissés à fin décembre 2014. La Banque entend soumettre à l'approbation du Conseil d'ici la fin juin 2015 un projet de renforcement des capacités visant particulièrement les réformes des finances publiques (y compris préparation et exécution du budget), le renforcement et l'amélioration de la capacité des pouvoirs publics dans la gestion du projet minier de Simandou (guichet unique, politique de contenu local, communautés, etc.), et l'amélioration de l'environnement du secteur privé et des affaires.

4. Dans le sous-secteur de l'énergie, deux projets ont été signés fin 2013 et leur exécution a débuté en 2014. Le premier est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC) pour 11 millions d'UC. Le second projet est le projet d'interconnexion régional énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée, pour 40,2 millions UA, qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 kV et de 12 postes. En 2015, la Banque contribuera au financement du projet d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) qui fait intervenir la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta, qui sont déjà financés par l'État grâce à un prêt de la Chine. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production de kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre.

5. Dans le sous-secteur des transports, le Conseil a approuvé en décembre 2014 le programme de développement routier et de facilitation des transports au sein de l'UFM, dont la route Danané (Côte d'Ivoire)-frontière de la Guinée et de la frontière à N'zoo-Lola (Guinée). Cette route fait partie d'un projet régional qui inclut les routes suivantes : Zantiébougou-Kolondiéba-Kadiana-Frontière de la Côte d'Ivoire (140 km) qui relie Bamako à Abidjan et à San-Pédro via l'axe Tengréla-Boundiali-Séguéla-Daloa; et Duekoué-Guiglo-Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria. Ces routes font partie de la route transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. La Banque entend financer aussi la route Boké (Guinée)-Quebo (Guinée-Bissau), qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de ces routes va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes.

6. Appui aux opérations du secteur privé. Durant la période 2014–16, la Banque apportera son soutien à des opérations spécifiques liées au secteur privé présentant un impact profond et structurant. À la demande du gouvernement, la BAfD envisage de contribuer aux efforts visant à mobiliser des ressources pour financer la partie infrastructurelle du projet minier de Simandou. Elle entend ainsi accorder un prêt A d'environ 200 millions d'UC, soit l'équivalent de 300 millions de dollars, qui permettra de mobiliser au moins 900 million de dollars de prêt B. Le fonds Africa50 contribuera également au financement de ce projet à un stade ultérieur. La BAfD apportera en outre son appui au renforcement des capacités et fournira une assistance technique pour permettre au gouvernement de s'acquitter de ses engagements au regard de la mise en œuvre du projet de Simandou.

7. Opérations hors prêts : Pour mieux analyser et comprendre les principaux enjeux du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque achèvera en 2014, en collaboration avec le PNUD, au titre du premier programme de la FEF les travaux économiques et sectoriels ci-après : i) étude sur les réformes du secteur financier; ii) profil du secteur privé ; iii) étude sur la gestion du Port de Conakry. La Banque renforcera son dialogue sur les PPP et fournira une assistance technique spécifique en la matière (législation sur les PPP et dispositifs de PPP) ainsi que sur la gouvernance

du secteur minier. Elle continuera de soutenir l'exécution du DSRP (appui direct à la CTSP et au SP-SRP chargé de la coordination du suivi de l'exécution des programmes de réforme économique et du DSRP), l'application des engagements post-Abu Dhabi et le lien entre les politiques macroéconomiques/budgétaires et le programme d'investissement public. La Banque continuera d'apporter son soutien au moyen du programme au titre de la FEF à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III).

8. Fonds fiduciaires : Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays 2012-16 qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. Riposte à la crise de l'Ebola. La BAfD a adopté une démarche régionale pour faire front à la crise de l'Ebola. En avril 2014, elle a fourni un soutien d'urgence de 2 millions d'UC, soit l'équivalent de 3 millions dollars, à l'appui des pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) touchés par le virus, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En juillet 2014, elle a approuvé un don de 40 millions d'UC, soit l'équivalent de 60 millions dollars, en faveur des pays luttant contre le virus de l'Ebola. En octobre 2014, la BAfD a approuvé un appui budgétaire sectoriel de 100 millions d'UC pour aider les trois pays les plus touchés. La BAfD a également approuvé en octobre 2014 un programme d'assistance technique au renforcement des capacités de 7,7 millions d'UC à l'appui des programmes d'agents de santé nationaux et étrangers. L'appui de la BAfD en faveur de la Guinée totalise 35 millions d'UC (soit 52 millions de dollars) et vise à aider le gouvernement à renforcer la riposte immédiate, mais aussi à structurer un plan à moyen et long terme.

10. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI : Partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

Tableau 1. Programmation des Opérations du FAD 13 (2011-16) et de la FEF
(En Millions d'UC)

Opérations de prêt					
	Année	FAD 12/13	FEF (Pilier III)	Fonds régionaux	Total
Pilier I – Aide à la gouvernance économique et financière					
Appui budgétaire	2011	20,0			20,0
Aide ciblée	2011		2,5		2,5
Appui budgétaire	2014/15	12,0			12,0
Appui ciblé au renforcement des capacités	2015		À déterminer		
Total partiel		32,0	2,5		34,5
Pilier II – Aide aux infrastructures (énergie, transport, ...)					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16,0		24,2	40,2
Remise en état des réseaux électriques	2013	11,0			11,0
Projet d'appui institutionnel Investissement public Gestion et mines	2013	11,4			11,4
Route de l'Union du fleuve Mano (CI-Libéria, relié au Mali)	2014	13,06		20,77	33,33
OMVG	2015	20,0		30,0	50,0
Infrastructure pour l'approvisionnement en eau en zone rurale	2016				
Route Boké-Quebo (reporté)	2017				
Total partiel		71,46		74,47	145,93
Total		103,46	2,5	74,7	147,1
Travaux économiques et sectoriels					
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Profil du secteur privé	2014		x		
Vision Guinée 2035	2014		x		

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT¹

	1990	1995	2000	2005	2012 Afrique subsaha- rienne	2012	2015	Cible de l'OMD
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim								réduire de moitié
Ratio emploi-population, 15+, total (%)	69	69	69	69	65	70		
Ratipo emploi-population, 15-24 ans, total (%)	51	51	51	51	47	52		
PIB par personne employée (PPA 1990, dollars constants)	4035	...		
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	3	5	...	6		
Prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (% enfants de moins de 5 ans)	29	23	...	16		13
Écart de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (%)	63	30	...	15	21
Taux de pauvreté à 1,25 dollar par jour (PPA) (% population)	93	64	...	43	48
Emploi vulnérable (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous								100
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles 15-24 ans)	60	22		100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des garçons 15-24 ans)	76	38		100
Persistence jusqu'à dernière année primaire (% cohorte)	32	70	58	54		100
Taux d'achèvement du primaire (% du groupe d'âge concerné)	20	19	31	55	69	61		100
Scolarisation totale, primaire (% net)	26	...	45	65	...	76		100
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes								100
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	9	19	69	19		100
Taux d'inscription des filles en enseignement primaire par rapport aux garçons (%)	45	51	67	80	93	84		100
Taux d'inscription des filles à l'école secondaire par rapport aux garçons (%)	32	50	83	63		...
Taux d'inscription des filles à l'université par rapport aux garçons (%)	9	23	61	37		...
Part de femmes employées en dehors de la agriculture (% de l'emploi non agricole)
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile								réduire de plus de 75%
Vaccinations contre la rougeole (% des 12-23 mois)	35	61	42	51	72	58		...
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	142	124	104	84	59	65		78
Taux de mortalité des moins de cinq ans (pour 1000)	241	209	171	135	64	101		...
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle								réduire de plus de 75%
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	38	50	45		...
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1100	1000	950	800	560	690		réduire de plus de 75%
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	9	24	6		...
Objectif 6 : Combattre le VIH sida, le paludisme et d'autres maladies								juguler/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	248	249	234	211	255	178		juguler/inverser
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	3	1		juguler/inverser
Prévalence du VIH, hommes (% des 15-24 ans)	1	0		juguler/inverser
Prévalence du VIH, total (% 15-24 ans)	0	1	1	2	1	2		juguler/inverser
Taux de détection des cas de tuberculose (% toutes formes)	13	18	27	34	58	56		juguler/inverser
Objectif 7 : Assurer un environnement durable								57
Émissions de CO2 (kg par dollar PPA de PIB)	0	0	0	0	0	0		...
Émissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0	1	0		...
Zones forestières (% de la superficie)	30	29	28	27	5	27		...
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	8	11	13	15	30	19		57
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	52	58	63	68	64	75		72
Régions marines protégées (% de la superficie)	3	...	46	46	12	46		...
APD nette reçue par habitant (dollars courants)	48	53	17	21	51	30		...
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement								9
Service de la dette (GCE et FMI uniquement, % des export., envois fonds travailleurs exclus)	20	24	15	13	3	9		...
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0	1	15	1		...
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	0	0	0	0	1	0		...
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	7	6	6	6	5	5		...
Autres objectifs et indicateurs								440
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars courants)	430	470	380	340	1557	440		...
RNB, méthode Atlas (milliards de dollars courants)	3	4	3	3	1557	5		...
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	21	18		...
Espérance de vie à la naissance, total (années)	50	52	51	53	56	56		...
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des habitants d'au moins 15 ans)	60	25		...
Population, total (millions)	6	8	9	10	912	11		...
Commerce (% du PIB)	65	46	53	70	65	92		...

Sources: Indicateurs du développement dans le monde, juin 2014 et autorités guinéennes (troisième document de stratégie de réduction de la pauvreté, mars 2013).

^{1/} Les chiffres en italique renvoient aux périodes autres que celles qui sont spécifiées.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE (Au 31 décembre 2014)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données fournies sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance; il convient de signaler qu'il manque certaines données importantes dans le domaine des comptes nationaux et du secteur budgétaire.

Comptabilité nationale. Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont publiées qu'une fois par an. Un programme appuyé par les partenaires internationaux, qui devait se traduire par la mise en œuvre du SCN 1993 à partir du logiciel ERETES de comptes nationaux a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a repris l'assistance technique à la Guinée en 2011 et envoyé plusieurs missions à Conakry pour travailler avec les autorités sur la compilation d'une nouvelle série de comptes nationaux 2006–11 en suivant le SCN 1993, avec 2006 comme nouvelle année de base. La nouvelle série compilée en MS Excel a été publiée en août 2014 avec de brèves analyses des principaux agrégats et des notes méthodologiques. Conformément aux recommandations de l'AFRITAC Ouest, l'Institut national de la statistique entend mettre application le SCN 2008 en utilisant 2015 comme nouvelle année de référence.

Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est régulièrement publié avec 2002 comme année de base.

Statistiques de finances publiques. Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale en base caisse pour les recettes et en base engagements et caisse pour les dépenses à partir d'une présentation nationale qui n'est pas comparable aux normes internationales. En 2009–10, nombre d'opérations exécutées au nom de l'État n'ont pas été enregistrées dans le TOFE. Le nouveau gouvernement a pris des mesures correctrices pour assurer une présentation exacte de la situation. La fourniture de données mensuelles au Département Afrique a repris et, pendant une courte période ces derniers mois, le Département Afrique a aussi reçu des plans de trésorerie. Le budget inclut l'ensemble des opérations de l'État, même s'il exclut un certain nombre de comptes «satellites» qui ne sont pas directement incorporés dans le budget. Suite à l'adoption de la loi sur le compte unique de trésor en 2011, des efforts sont déployés actuellement pour intégrer ces comptes, notamment ceux des organes autonomes de l'État, dans le budget et les statistiques de finances publiques.

Statistiques monétaires. En 2009–10, de nombreux comptes publics ont été créés à la banque centrale et dans les banques commerciales, échappant au contrôle du Trésor, ce qui a créé d'importantes incohérences entre les statistiques de finances publiques et les statistiques des comptes monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de fermer ces comptes et de comptabiliser toutes les opérations de l'État dans la position nette du Trésor (PNT). La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie ainsi que la situation monétaire sont établies et communiquées au Département Afrique tous les mois. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales et doivent être comblés. La coordination entre la banque centrale et le Ministère des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, l'adoption en cours d'un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) ne communique pas de données monétaires ni de données sur les indices de solidité financière au Département des statistiques du FMI. En janvier 2014, le Département des statistiques (STA) a fourni une assistance technique à la BCRG pour lui permettre de commencer à communiquer les données monétaires à partir des formulaires de déclaration standard (SRF). Une autre mission d'assistance technique est prévue pour l'exercice 2015.

Balance des paiements. Une mission d'assistance technique du Département des statistiques du FMI s'est rendue à Conakry en avril 2012 pour aider à améliorer les statistiques de la balance des paiements. Le Comité national sur l'harmonisation des statistiques de balance des paiements a été rétabli en 2008 et l'enquête sur les données de balance des paiements a été réalisée avec un taux de réponse de plus de 75 %. Les taux de change sont publiés tous les jours. La Banque centrale établit les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale conformément à la cinquième édition du Manuel de la balance des paiements. La section de la balance des paiements n'a pas tiré profit de toutes les sources de données au sein de la banque centrale pour compiler les statistiques de balance des paiements et de position extérieure globale.

II. Normes et qualité des données

La Guinée participe au Système général de diffusion des données depuis 2003, mais les métadonnées n'ont pas été actualisées depuis.

Aucun ROND données n'est disponible.

Tableau des Indicateurs Communément Requis pour la Surveillance
(Au 15 janvier 2015)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	15/1/2015	15/1/2015	Q	Q	Q
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Monnaie centrale	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Monnaie au sens large	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Bilan de la Banque centrale	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Taux d'intérêt 2	31/12/2014	15/1/2015	M	M	M
Indice des prix à la consommation	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale ⁴	30/11/2014	8/1/2015	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31/12/2013	8/1/2014	A	A	A
Solde des transactions extérieures courantes	30/6/2014	3/11/2014	T	ND	A
Exportations et importations de biens et de services	30/6/2014	3/11/2014	T	ND	A
PIB/PNB	31/12/2011	3/1/2014	A	A	A
Dette extérieure brute	31/12/2013	8/1/2014	A	A	A

^{1/} Comprend avoirs de réserves donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière, ainsi que les positions nettes en dérivés.

^{2/} Taux du marché et taux déterminés par les autorités, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, obligations et autres titres d'emprunt du Trésor.

^{3/} Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

^{4/} Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

^{5/} Y compris la composition par monnaies et par échéances.

^{6/} Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A); irrégulière (I); données non disponibles (ND).



GUINÉE

28 janvier 2015

CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT; REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT; DEMANDES D'AUGMENTATION DE L'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FMI ET DE PROROGATION DE L'ACCORD EN COURS — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvée par
Abebe Selassie et Peter Allum (FMI) et John Panzer (IDA)

Préparée par le Fonds monétaire international et l'Association internationale de développement

Le risque de surendettement de la Guinée reste modéré¹. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette sont inférieurs aux seuils définis en fonction de l'action des pouvoirs publics. Cependant, les tests de résistance indiquent que le pays est vulnérable aux chocs macroéconomiques, notamment aux chocs sur la croissance, les exportations, l'IDE et les résultats budgétaires. Il n'est guère possible de contracter des dettes supplémentaires au-delà des montants prévus à moyen terme. Les nouveaux emprunts qui seront contractés au cours des cinq prochaines années doivent être suivis de près et être basés sur une gestion prudente de la dette. Il restera important de recourir principalement à des financements extérieurs concessionnels ; il sera important de renforcer la gestion de la dette comme prévu de manière à mettre en place une stratégie de la dette solide et prospective. Par rapport à la dernière AVD, il est supposé dans la présente AVD que l'épidémie d'Ebola persiste pendant une bonne partie de 2015, d'où les différences suivantes : i) des répercussions négatives plus importantes sur l'économie, ii) une hausse des emprunts extérieurs à court terme pour financer un déficit budgétaire qui est plus élevé du fait de l'épidémie et de l'augmentation de l'investissement public, iii) une augmentation de l'accès aux ressources au titre de l'accord FEC de 42,1 % de la quote-part (45,135 millions de DTS), iv) un usage exceptionnel d'un financement bancaire net d'environ 2,0 % du PIB en 2015. L'AVD actuelle inclut aussi : i) l'impact budgétaire des augmentations salariales dans la fonction publique en 2015, ii) la baisse des prix mondiaux du pétrole — augmentation des recettes budgétaires et baisse de la facture des importations, et iii) l'annulation en 2012 de créances de la France au titre de contrats de désendettement et de développement (C2D).

¹ Dans le dispositif de l'AVD pour les pays à faible revenu, la Guinée se classe parmi les pays peu performants, avec une note moyenne de 2,93 pour 2011-13 dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment - CPIA).

INTRODUCTION

1. **La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) est une AVD conjointe complète de la Banque mondiale et du FMI ; la dernière AVD (qui était une mise à jour) a été examinée par le Conseil d'administration en septembre 2014 dans le cadre de la demande par la Guinée d'un décaissement au titre de la facilité de crédit rapide (FCR)².** Pour la première fois, l'AVD exclut les créances françaises qui ont été annulées en 2012 dans le cadre de contrats de désendettement et de développement (C2D). La Guinée se classe toujours parmi les pays peu performants selon l'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) et son risque de surendettement reste jugé modéré. En raison de la hausse des estimations des effets économiques négatifs de l'épidémie d'Ebola en 2014 et de sa persistance pendant une bonne partie de 2015, ainsi que de l'impact des augmentations salariales dans la fonction publique en 2015, certains indicateurs de la dette extérieure se sont détériorés à court terme par rapport à la dernière mise à jour de l'AVD. Cependant, la forte baisse des prix mondiaux du pétrole aura un impact positif en augmentant les recettes budgétaires et en réduisant la facture des importations pétrolières³.

CONTEXTE

2. **Une part considérable de la dette extérieure de la Guinée (13,9 %, soit 219 millions de dollars) à la fin de 2013 est constituée de créances officielles au titre du C2D.** Dans le cadre de l'allègement de dette qu'elle offre au titre de l'initiative PPTE, la France a annulé l'encours de ses créances au titre de l'aide publique au développement (APD) sur la Guinée en recourant à des C2D ; fin 2012, l'exclusion des créances C2D réduit l'encours de la dette de 15,5 %. Le mécanisme des C2D consiste à transformer le service de la dette exigible au titre de ces créances en dons à utiliser par l'État pour des projets de développement. Cela se fait par le biais de deux accords : le premier prévoit l'annulation des créances et l'autre couvre les montants à verser chaque année au titre du service de la dette qui sont transformés en dons pour des projets de développement ; ce processus a débuté en 2012 et devrait se poursuivre jusqu'en 2020⁴. À des fins comptables, ces créances/dettes restent inscrites au bilan du créancier/débiteur au poste de l'encours de la dette et sont réduites du montant des versements annuels à effectuer au titre du service de la dette prévus dans le cadre de l'accord C2D. C'est pourquoi, les services du FMI avaient inclus le stock de la dette C2D dans les AVD précédentes, mais après que les autorités ont précisé que ces créances sont effectivement annulées, cette dette et les paiements de son service sont exclus de la présente AVD à compter de 2012.⁵

² L'AVD a été établi conjointement par les services du FMI et de la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités guinéennes. L'AVD 2014 pour le décaissement au titre de la facilité rapide de crédit figure dans le rapport du FMI n°14/298 de septembre 2014. La dernière AVD complète a été publiée dans le document relatif au point d'achèvement de l'initiative PPTE (voir rapport du FMI n° 12/295 d'octobre 2012).

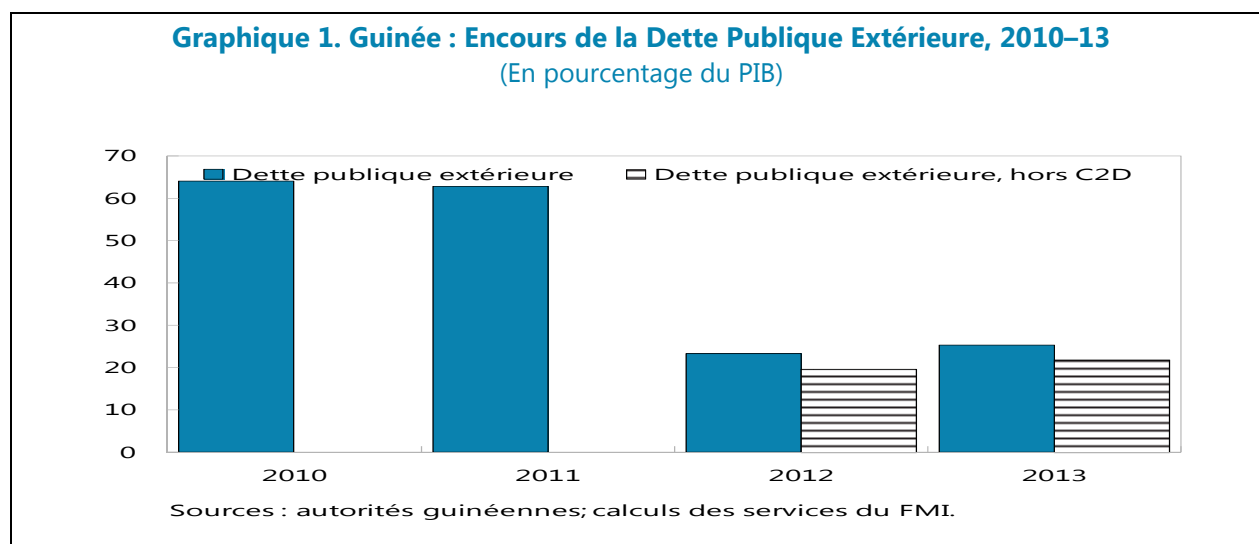
³ Les prix intérieurs des produits pétroliers sont administrés et le budget profite de la baisse des prix de parité à l'importation.

⁴ Dans la pratique, il s'agit d'accords triennaux successifs qui précisent les montants dus par la Guinée au titre de ces créances et l'utilisation des montants pour des dépenses consacrées à des projets. La Guinée paye le service de la dette dû à la France, qui est ensuite transformé en dons à utiliser comme le précise le C2D.

⁵ Toutefois, dans le rapport des services du FMI, le service de la dette associé au processus de C2D est enregistré dans les tableaux budgétaire et extérieur pour tenir compte des flux de trésorerie bruts (service de la dette et dons)

(continued)

3. Lorsque la Guinée a bénéficié en 2012 de l'initiative renforcée en faveur des PPTE, la viabilité de la dette extérieure et la vulnérabilité aux chocs se sont améliorées, ce qui a permis au pays d'accroître ses emprunts extérieurs pour financer ses investissements. En 2012, après l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée et de l'IADM, l'encours de la dette extérieure contractée et garantie par l'État (hors C2D), a brutalement baissé de 63 %, avant de progresser de 23 % en 2013 ; à la fin de 2013, l'encours de la dette s'établissait à 1,36 milliards de dollars (hors C2D) (Tableau 1) ; cette augmentation correspond principalement aux décaissements pour la construction du barrage hydroélectrique de Kaleta. Le ratio dette extérieure contractée ou garantie par l'État/PIB est tombé de 61,6% en 2011 à 19,6 % 2012, avant d'augmenter légèrement pour atteindre 21,8 % en 2013. À la fin de 2013, la Guinée affichait des arriérés de dette extérieure de 186 millions de dollars (11 % du total de la dette), presque tous envers des créanciers bilatéraux officiels hors Club de Paris et des créanciers commerciaux. Les autorités ont invité ces créanciers à des entretiens sur un allègement de la dette et une normalisation des arriérés ; cependant, jusqu'à présent, la plupart des créanciers n'ont pas répondu à ces invitations et n'ont pas non plus demandé de paiement des arriérés.⁶



associés au C2D et à la réduction correspondante annuelle de la dette extérieure. À la fin de 2013, les obligations au titre du C2D représentaient 13,9 % de l'encours de la dette extérieure. En 2014-20, les projections des flux du service de la dette liés au C2D représentent en moyenne un peu plus de 30 % du total du service de la dette sur l'encours des prêts à la fin de 2013.

⁶ La situation de ces arriérés au titre de la politique du FMI concernant les prêts aux pays en situation d'arriérés et les arriérés envers des créanciers officiels n'a pas changé depuis la quatrième et dernière revue de l'accord FEC.

Texte Tableau 1. Guinée: Structure de la Dette Publique Extérieure (nominale)

	fin 2013	fin 2013	fin 2013
	Millions dollars	Pourcentage du total	Pourcentage du PIB
Total	1,358.5	100.0	21.8
<i>Total, C2D compris</i>	<i>1,577.3</i>	<i>116.1</i>	<i>25.3</i>
Créanciers multilatéraux	588.3	43.3	9.4
FMI	85.6	6.3	1.4
Banque mondiale	168.1	12.4	2.7
Broupe BAfD	95.1	7.0	1.5
BIsD	122.2	9.0	2.0
UE	0.0	0.0	0.0
Autres créanciers multilatéraux	117.3	8.6	1.9
Créanciers officiels bilatéraux	704.6	51.9	11.3
Club de Paris (hors C2D)	70.0	5.2	1.1
Hors Club de Paris	498.0	36.7	8.0
Fonds arabes	136.6	10.1	2.2
Créanciers commerciaux	65.6	4.8	1.1
Pour mémoire			
Arriérés ^{1/}	186.1	13.7	3.0

Sources : autorités guinéennes; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les arriérés concernent principalement certains créanciers officiels bilatéraux hors Club de Paris (88,5 millions dollars) et des créanciers commerciaux (65,6 millions dollars) et un encours pour lequel il n'y a plus de service exigible. Les autorités guinéennes ont invité ces créanciers à engager des discussions d'allègement et de normalisation des arriérés. Il y a en outre certains arriérés envers un créancier du Club de Paris avec lequel les autorités guinéennes ont engagé des négociations en vue d'une résolution.

4. À la fin de 2013, la dette intérieure publique (administration centrale) était de 13,9 % du PIB. L'encours de la dette se divise de manière plus ou moins égale entre avances de la Banque centrale et bons du Trésor détenus par des banques domestiques. Après la forte augmentation des emprunts contractés auprès du système bancaire domestique en 2009–10, les autorités ont nettement réduit les nouveaux emprunts ; jusqu'en 2014, le programme appuyé par l'accord FEC en vigueur ne prévoit aucun nouveau financement bancaire net autre que l'utilisation des recettes minières exceptionnelles en dépôt à la banque centrale.

HYPOTHÈSES SOUS-JACENTES

5. Les hypothèses macroéconomiques de référence de la présente AVD sont résumées à l'encadré 1 et au tableau 2. Dans les projections de référence des services du FMI, la croissance en 2014–15 tient compte de l'impact négatif de l'épidémie d'Ebola. Par la suite, la croissance pendant la période 2016–20 est soutenue par des investissements directs étrangers à grande échelle dans le secteur minier. L'augmentation des exportations minières qui s'ensuivra et la croissance hors secteur minier qui résulte de l'expansion de l'agriculture et de l'offre d'électricité, ainsi que des améliorations du climat des affaires et des infrastructures économiques, conduiraient à une croissance légèrement supérieure à 4 1/2 % par an à long terme.

6. Les hypothèses concernant l'emprunt cadrent avec la politique d'endettement des autorités. Les besoins de financement extérieur devront être satisfaits principalement par des sources concessionnelles ; à long terme, du fait de l'augmentation des revenus et des exportations, un passage progressif à des sources non concessionnelles est envisagé, notamment un recours à des emprunts aux conditions du marché sur les dernières années de l'horizon des projections. Dans ce cadre, la part des nouveaux emprunts de sources multilatérales concessionnelles tombe progressivement de 60 à 30 %. Un cadre où la part tombe à 10 % ne modifie pas sensiblement les conclusions de l'AVD étant donné que les indicateurs d'endettement se situent bien en deçà de leurs seuils respectifs dans la seconde moitié de la

période couverte par les projections. En ce qui concerne les arriérés extérieurs, l'AVD, conformément à l'objectif du gouvernement, suppose qu'ils seront réglés grâce à une combinaison d'annulations partielles et de rééchelonnements. Conformément au programme, en 2015, le besoin de financement sera satisfait en partie par le secteur bancaire (le financement bancaire net avoisinera 2,0 % du PIB), avec un mélange d'instruments de financement existants à court terme et nouveaux à plus long terme (obligations sur 3 à 5 ans) ; par la suite, les autorités reprendront leur politique consistant à ne recourir à aucun nouveau financement bancaire net, et l'émission de 2015 sera progressivement, et pour des montants décroissants, refinancée et remboursée sur une période de 10 ans. Il est supposé que les remboursements nets reprendront à l'avenir, y compris à plus long terme sur les avances accordées par la banque centrale dans le passé. Il est supposé que des dons extérieurs combleront les déficits de financement budgétaire et extérieur (hors décaissements futurs du FMI) relevés en 2015 dans le programme. Il est supposé que des emprunts extérieurs couvriront les déficits de financement en 2016-17.

Encadré 1. Guinée : Hypothèses Macroéconomiques pour la Période 2013–34

Les hypothèses macroéconomiques à moyen et à long terme reposent dans une large mesure sur la maîtrise de l'épidémie d'Ebola d'ici fin 2015, l'entrée en production d'un grand projet minier en 2020 et le maintien d'une politique macroéconomique solide.

Croissance du PIB réel : La croissance de la production a atteint 3 % en moyenne pendant la première moitié de la première décennie 2000, a chuté en 2009-10 à cause de la crise politique, a rebondi pour avoisiner 4 % en 2011-12 tandis que la situation politique et économique commençait à se stabiliser, avant de ralentir à 2 % en 2013, sur fond de nouvelles tensions politiques. En 2014, l'épidémie d'Ebola a fait des ravages sur le plan économique : une croissance nulle est prévue en moyenne en 2014-15, car l'activité dans l'agriculture et les services souffre considérablement de l'épidémie. Avec l'éradication d'Ebola d'ici fin 2015 et un retour à un niveau plus normal d'activité économique, ainsi que le début des investissements étrangers dans le secteur minier, la croissance devrait rebondir vigoureusement pour atteindre 7,4 % en moyenne en 2016-19. Après le rebond post-Ebola, la croissance (y compris le projet de minerai de fer de Simandou) devrait atteindre 7,7 % en 2020-22 tandis qu'un grand projet minier entre en phase de production et accélère ses activités. Lorsque la production minière sera à pleine capacité, la croissance ralentira pour s'établir en moyenne à 4,5 % par an après 2022. La croissance hors industries extractives devrait se stabiliser aux environs de 4,7 % par an à long terme. Les réformes qui sont entreprises actuellement débloquent le potentiel de croissance, notamment en soutenant le secteur agricole, en accroissant l'offre d'électricité, en améliorant le climat des affaires et en intégrant les activités minières dans l'économie locale.

Inflation : L'inflation a fléchi progressivement de 21 % en décembre 2010 à 9 % en novembre 2014, et devrait tomber à 7 % d'ici 2019. À long terme, l'inflation mesurée par le déflateur du PIB en dollars devrait avoisiner 6 1/2 %, soit un niveau proche des projections de l'inflation mesurée par l'IPC.

Politique budgétaire : À la suite de la détérioration des perspectives macroéconomiques due à l'épidémie d'Ebola, le déficit budgétaire global devrait se détériorer pour atteindre 10,6 % du PIB en 2015, à cause principalement du coût de la maîtrise de l'épidémie d'Ebola et d'autres dépenses courantes, y compris la mise en place de nouvelles institutions exigées par la Constitution et une augmentation salariale générale de 40 % accordée en 2015. À compter de 2016, le déficit devrait tomber à 4,8 % du PIB en moyenne dans les dernières années de la décennie actuelle et à 2,1 % du PIB dans les dernières années de la période couverte par les projections. La forte baisse initiale du déficit s'explique par la fin des dépenses d'éradication de l'épidémie d'Ebola et une baisse des dépenses d'équipement, qui cadre avec le financement disponible (aucune recette minière exceptionnelle supplémentaire n'étant prévue après 2015), un retour à une politique consistant à ne recourir à aucun nouveau financement bancaire net après une opération de financement exceptionnelle en 2015 et la fin de plusieurs gros projets financés sur ressources extérieures dans le secteur de l'énergie. Il est supposé que l'augmentation des recettes minières à compter du milieu de la décennie 2020 permettra d'accroître davantage l'investissement financé sur ressources intérieures, et les dépenses d'investissement augmenteraient progressivement pour atteindre 11 % du PIB à long terme. Les dépenses courantes diminueraient progressivement en pourcentage du PIB pour atteindre en moyenne 15 % du PIB après 2030.

Solde des transactions extérieures courantes (hors transferts officiels) : La baisse considérable des prix mondiaux du pétrole aura un effet positif sur les comptes extérieurs en 2015 et à moyen terme. Le déficit des transactions courantes devrait augmenter nettement pour dépasser 40 % du PIB d'ici 2020, avec l'accélération des importations destinées au mégaprojet minier pendant la phase de construction. Par la suite, le solde courant devrait devenir excédentaire car l'investissement (importations) dans le secteur minier diminuera et les exportations minières démarreront. À long terme, les exportations minières se stabilisent, et, comme le PIB hors industries extractives continue de progresser grâce aux réformes structurelles, les importations continuent d'augmenter, et le solde courant redevient déficitaire. Les réserves de change devraient tomber à 3 mois d'importations d'ici fin 2015, mais elles devraient augmenter rapidement et s'établir à 4,5 mois d'importations à long terme.

Financement extérieur : Le financement officiel (dons et prêts) devrait diminuer fortement après 2015 : les dons baisseront parce que le financement par dons de la riposte du gouvernement à l'épidémie d'Ebola prendra fin, et les prêts baisseront parce que plusieurs gros projets dans le secteur énergétique prendront fin et qu'il est supposé que de nouveaux accords sont conclus avec le FMI. À long terme, les emprunts extérieurs diminueront car l'investissement financé sur ressources intérieures, qui est en hausse grâce à l'augmentation des recettes minières, remplacera l'investissement financé sur ressources extérieures. À terme, la part des prêts concessionnels devrait tomber de 60 % en 2014-18 à 40 % en 2019-26 et à 30 % en 2027-34.

Investissement direct étranger : L'investissement direct étranger net devrait monter en flèche sur la période 2016-20, pour dépasser 40 % du PIB en 2018-20, en raison de l'augmentation rapide des activités liées au secteur minier. Par la suite, l'investissement direct étranger net chute et diminue progressivement à long terme. Dans le même temps, les sorties nettes du compte de revenu augmentent à mesure que s'accroissent le rapatriement et la distribution des bénéfices du secteur minier.

Texte Tableau 2. Guinée : Hypothèses Macroéconomiques de l'AVD-PFR
(En pourcentage du PIB hors mégaprojets, sauf indication contraire)¹

	Précédente AVD PFR (FCR 2014)					Actuelle AVD PFR 2/				
	2014	2015	2020	2025	2034	2014	2015	2020	2025	2034
PIB nominal (Millions dollars)	6,770	7,455	11,313	18,683	30,664	6,637.5	7,154.9	12,173.8	19,997.2	33,083.7
PIB réel (pourcentage de variation)	2.4	4.1	7.4	5.0	4.5	0.4	-0.3	8.2	5.0	4.5
PIB nominal hors méga-projets (Millions de dollars)	6,770	7,455	10,270	14,044	25,064	6,637.5	7,154.9	11,130.7	15,357.6	27,487.3
PIB rée, hors méga-projets (pourcentage de variation)	2.4	4.1	4.2	4.4	4.9	0.4	-0.3	5.1	4.4	4.8
Comptes budgétaires										
Recettes et dons ²	23.9	21.3	21.4	23.2	24.0	25.3	25.7	23.5	25.2	24.9
Dépenses primaires	28.7	22.9	22.8	23.1	24.9	28.9	32.5	23.9	25.5	25.3
dont : dépenses en capital et prêts nets	12.6	7.3	9.7	10.2	12.2	11.9	13.0	8.7	10.1	10.5
Solde budgétaire primaire	-4.8	-1.6	-1.4	0.0	-1.0	-3.6	-6.7	-0.5	-0.3	-0.3
Nouveaux emprunts extérieurs ³	5.6	2.6	3.5	1.3	1.2	5.3	7.5	2.2	1.8	1.6
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (%)	38.1	35.5	42.0	42.0	35.2	37.9	40.8	42.0	42.0	35.2
Balance des paiements										
Exportations de biens et services	21.7	20.6	35.1	82.8	52.4	23.4	23.1	34.4	76.9	48.7
Importations de biens et services	-39.9	-39.6	-52.1	-72.6	-47.8	-40.3	-37.0	-75.5	-60.5	-46.8
Compte courant (transferts compris) ²	-18.1	-18.0	-18.8	-11.5	-8.0	-18.1	-14.0	-41.2	8.9	-7.8
Investissement direct étranger	5.6	10.1	12.1	7.0	4.1	0.9	1.0	43.7	5.9	4.4

Sources : autorités guinéennes; estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ L'AVD PFR, les graphiques 1-2 et les tableaux 3-6 utilisent le PIB total dans les calculs et les ratios exprimés en PIB. Les ratios au PIB du présent tableau 2 s'expriment en PIB hors Simandou et sont conformes aux tableaux du corps du rapport des services du FMI et à ses tableaux et graphiques.

² Pour l'actuelle AVD PFR, diffère du rapport des services car exclut dons liés au C2D et suppose que l'écart de financement 2015 hors décaissements possibles du FMI est comblé à partir de dons.

³ Comprend les emprunts extérieurs garantis par l'État.

7. Les principales modifications des hypothèses macroéconomiques de référence par rapport à l'AVD précédente (FCR) sont les suivantes :

- La croissance du PIB réel devrait être bien plus faible en 2014-15, du fait d'une réévaluation de l'impact négatif de l'épidémie d'Ebola.
- En 2015, les dépenses budgétaires sont plus élevées, à cause de l'augmentation de 40 % des salaires dans la fonction publique et de la lutte contre l'épidémie d'Ebola ; il est supposé que des dons couvriront dans une large mesure le coût supplémentaire de la riposte du gouvernement à l'épidémie. En 2015, les dépenses d'équipement, en partie financées par une augmentation des emprunts extérieurs, sont plus élevées étant donné l'intention du gouvernement de maintenir un solide effort d'investissement. En outre, les paiements d'intérêts sur la dette extérieure sont plus élevés à compter de 2016 jusqu'au milieu de la décennie 2020, en raison des émissions considérables de dette intérieure en 2015 et de la période de remboursement qui suivra. Pendant la décennie 2020, les dépenses primaires sont légèrement plus élevées, avec un déplacement en faveur des dépenses courantes. L'objectif est de pouvoir accroître les dépenses (principalement les dépenses courantes) afin de renforcer le secteur de la santé à la suite de l'épidémie d'Ebola ; les dépenses d'équipement sont plus faibles en raison de la baisse des emprunts extérieurs prévus. Les recettes profitent de la baisse des prix du pétrole.
- Le net recul des prix mondiaux du pétrole réduit la facture des importations pétrolières.

- Pendant la période 2015-25, la dette intérieure est plus élevée car il est prévu que l'État recourra à un financement bancaire net en 2015, qui sera ensuite remboursé sur les neuf années suivantes (voir paragraphe précédent).
- L'AVD inclut la demande des autorités d'une augmentation de 42,1 % de la quote-part (45,135 millions de DTS) de l'accès aux ressources du FMI au titre de l'accord FEC en cours, avec décaissement en 2015.
- Dans les comptes extérieurs, les exportations sont plus élevées du fait des révisions à la hausse des exportations de diamants artisanaux à compter de 2014 et d'une augmentation des exportations d'or à plus long terme. Les importations sont un peu plus basses en raison de la baisse des prix du pétrole à moyen terme, mais plus ou moins similaires en pourcentage du PIB à long terme, principalement à cause de la baisse du PIB ; le secteur minier, où le niveau de l'activité est déterminé par des facteurs de l'offre plutôt que par la croissance du PIB, constitue un élément important des importations.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

8. Les résultats de l'AVD extérieure confirment que la dynamique de la dette de la Guinée est soutenable (Graphique 2 ; Tableaux 3a et 3b)⁷. Ils confirment aussi que le risque de surendettement du pays n'a pas varié et reste modéré. L'exclusion de la dette C2D et du service de la dette y afférent se traduit par une légère amélioration des indicateurs. Pour offrir une base de comparaison appropriée, notamment pour évaluer si des variations des projections d'emprunt et macroéconomiques modifieraient le risque de surendettement de la Guinée, l'AVD précédente a été effectuée de nouveau sans inclure le C2D (graphique 4). Une comparaison des indicateurs de la dette dans les AVD courante et précédente illustre l'impact des changements dans les projections macroéconomiques, tout en éliminant l'impact de l'exclusion du C2D⁸.

9. Les indicateurs d'endettement de base se sont détériorés quelque peu à moyen terme, mais, à plus long terme, ils se sont améliorés légèrement par rapport à l'AVD précédente. Dans le scénario de référence, tous les indicateurs d'endettement restent en deçà des variables sensibles à l'action des pouvoirs publics.⁹ Pendant la période 2014-19 par rapport à l'AVD précédente (hors C2D), le montant des nouveaux emprunts est plus élevé, y compris l'augmentation du financement du FMI. L'augmentation des emprunts et la baisse du PIB entraînent une détérioration des indicateurs de l'encours et du service de la dette, en dépit de la hausse des exportations. Pendant cette période, le ratio valeur actuelle de la dette/exportations s'approche du seuil sensible à l'action des pouvoirs publics (100 %), pour culminer à 99,3 % en 2019. Cependant, si le déficit de financement de 2015, en dehors des décaissements attendus du

⁷ Dans le dispositif de l'AVD pour les pays à faible revenu, la Guinée se classe parmi les pays peu performants, avec une note moyenne de 2,93 pour 2011-13 dans l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (Country Policy and Institutional Assessment - CPIA).

⁸ Une comparaison des indicateurs d'endettement avec et sans le C2D figure au graphique 5.

⁹ Au tableau 3, les résidus dynamiques relativement élevés de la dette extérieure, après prise en compte des financements exceptionnels, s'expliquent par les lacunes de la couverture des données de la balance des paiements.

FMI, était comblé par des prêts, ce seuil serait dépassé temporairement ; l'indicateur atteindrait 100 % en 2016 puis culminerait à 104,6 % en 2019, avant de diminuer nettement tandis que les exportations minières augmentent fortement. Cela souligne les possibilités limitées pour les autorités de contracter des dettes extérieures supplémentaires, avant la hausse attendue des exportations minières et des recettes budgétaires, ainsi que la nécessité d'obtenir des ressources extérieures concessionnelles au cours des cinq prochaines années. Les autorités sont conscientes du risque que représentent les emprunts extérieurs non concessionnels, et, en ce qui concerne le déficit de financement de 2015, elles ont indiqué que, au cas où le financement extérieur concessionnel nécessaire pour le combler serait insuffisant, des mesures d'ajustement intérieures seront appliquées à cet effet.

10. Les indicateurs des tests de résistance se sont pour la plupart détériorés, mais ils se sont améliorés dans le scénario du choc extrême. En dehors du scénario historique, comme dans l'AVD précédente, les ratios valeur actuelle de la dette/PIB et dette/exportations dépassent les seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics, mais seulement de manière temporaire, pour retomber au-dessous des seuils en 2020 ; le ratio valeur actuelle de la dette/recettes ne dépasse pas le seuil contrairement à ce qui était observé dans l'AVD précédente. L'amélioration observée dans le scénario du choc extrême tient principalement à l'augmentation prévue des exportations ; en outre, pour les indicateurs liés aux exportations, le scénario du choc extrême est un choc sur les exportations, alors que, dans l'AVD précédente, c'était un choc combiné¹⁰. Dans le scénario historique, les seuils sensibles à l'action des pouvoirs publics sont systématiquement dépassés à compter de la décennie 2020. Selon les services du FMI, cela résulte d'un test de résistance irréaliste, qui suppose un déficit courant élevé pour la deuxième moitié de l'horizon de l'AVD. Ce scénario repose sur une valeur moyenne historique et un écart type pour le déficit courant extérieur qui est exceptionnellement élevé en raison de quelques valeurs extrêmes. Jusqu'au début de la décennie 2020, cela conduit à une trajectoire plus basse des indicateurs d'endettement par rapport au scénario de référence, qui est basé sur des déficits courants plus élevés, quoique avec des niveaux plus élevés d'investissement direct étranger. Cependant, pendant la deuxième moitié de la période couverte par les projections, l'investissement direct étranger dans le secteur minier diminue fortement dans le scénario de référence, tandis que les exportations minières augmentent considérablement, avec pour résultat des déficits courants bien plus faibles. L'exploitation à grande échelle des ressources naturelles de la Guinée représente une rupture structurelle par rapport au passé et il y a peu de raisons de s'attendre à ce qu'un déficit courant élevé persiste sauf en cas d'entrées massives d'investissements directs étrangers. La détérioration du scénario historique après 2019 par rapport à la dernière AVD tient principalement à une révision à la baisse des sorties de revenus des facteurs (paiements des dividendes dans le secteur minier) et à une variation connexe des résidus de la dynamique de la dette, particulièrement pendant la période 2020–25, qui provoque une accumulation insoutenable de la dette¹¹.

¹⁰ Dans le choc combiné, le choc sur les exportations est appliqué à la croissance de la valeur des exportations en 2015. Comme la baisse de la valeur des exportations est plus faible dans l'AVD précédente, la détérioration du solde courant et l'augmentation de l'accumulation de la dette est plus faible que dans l'AVD précédente.

¹¹ Dans l'AVD précédente, les sorties massives de dividendes ont entraîné des entrées massives de capitaux à court terme de compensation dans la balance des paiements et des résidus négatifs considérables dans la dynamique de la dette du scénario de référence. Dans le scénario historique, les résidus du scénario de référence sont conservés et atténuent l'impact sur la dynamique de la dette avec un déficit courant hors intérêts fixe à sa valeur moyenne historique. Dans les projections actuelles de la balance des paiements et l'AVD, les sorties massives de dividendes

(continued)

Cependant, les tests de résistance indiquent que la Guinée reste vulnérable à des chocs sur la croissance, les exportations, les flux d'investissements directs étrangers et les résultats budgétaires.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

11. La prise en compte de la dette intérieure dans l'AVD entraîne une dégradation des indicateurs du fardeau de la dette, y compris par rapport à l'AVD précédente, même s'il est prévu que la charge de la dette intérieure diminuera au fil du temps (graphique 3, tableaux 4a et 4b). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent en deçà des variables sensibles à l'action des pouvoirs publics et l'inclusion de la dette intérieure ne fait donc pas apparaître un risque accru de surendettement. À court terme, les indicateurs de la dette publique se détériorent en raison du recours exceptionnel à un financement bancaire net intérieur qui est attendu en 2015. Par la suite, cet impact s'atténue sur les neuf années suivantes tandis que les créances émises en 2015 sont remboursées progressivement. Les indicateurs des tests de résistance montrent qu'il est nécessaire de s'abstenir de continuer de recourir au financement intérieur à court terme en plus de celui de 2015. Comme l'indique l'AVD précédente, la situation de la dette publique est vulnérable, surtout au manque de discipline budgétaire et aux chocs affectant la croissance. Selon le scénario du solde primaire inchangé, la détérioration des indicateurs de la dette est plus marquée que dans l'AVD précédente parce que le solde primaire prévu en 2044 (l'année de référence pour fixer le solde primaire) est un peu plus élevé et le PIB prévu plus bas. Les services du FMI sont d'avis que ce test de résistance est un scénario improbable et n'est pas riche en enseignements, étant donné la détermination des autorités à mener une politique budgétaire saine, ainsi que la possibilité d'accroître les dépenses budgétaires grâce à la forte hausse des recettes minières et de réduire progressivement le solde primaire au fil du temps.

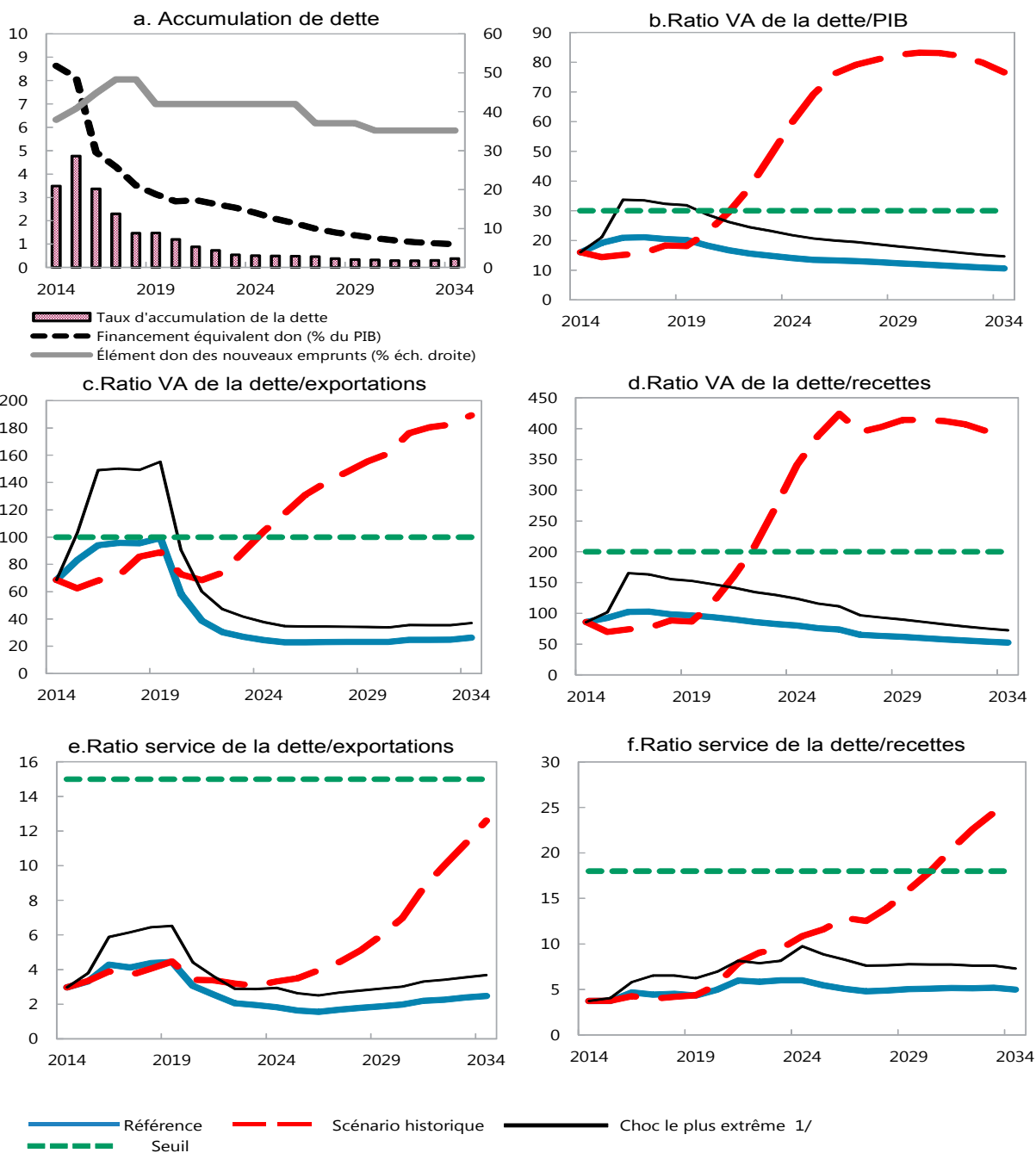
12. Le risque de surendettement de la Guinée demeure modéré. Cette évaluation n'a pas changé par rapport à l'AVD de septembre 2013 (corrigée de manière à exclure les obligations C2D). Dans le scénario de référence, tous les indicateurs de la dette restent inférieurs à leurs seuils respectifs qui dépendent de la politique. Cependant, les tests de résistance indiquent que les perspectives de la dette extérieure restent vulnérables aux chocs macroéconomiques, en particulier aux chocs sur la croissance, les exportations, les flux d'investissements directs étrangers et les résultats budgétaires. L'inclusion de la dette intérieure entraîne une détérioration temporaire des indicateurs d'endettement en raison de l'émission nette exceptionnelle considérable de créances intérieures en 2015, mais ne modifie pas sensiblement les conclusions de l'AVD extérieure, en particulier pour ce qui est de la vulnérabilité aux perspectives de la dette publique. Cependant, le maintien attendu d'un effort vigoureux et indispensable sur le plan de l'investissement public aboutit, dans le scénario de référence, à un niveau d'emprunt qui offre des possibilités limitées de contracter des dettes supplémentaires au-delà des montants prévus à moyen terme sans risquer un dépassement temporaire du seuil fixé pour le ratio valeur actuelle de la dette/exportations ; ces dernières années, l'investissement public a été financé en partie par les recettes minières

pendant la période 2020-25 ont été jugées irréalistes et ont été révisées à la baisse, avec pour résultat une baisse des entrées de capitaux à court terme (dans la balance des paiements) et des résidus positifs de la dynamique de la dette dans l'AVD. Donc, avec le même déficit courant hors intérêts fixe que dans la dernière AVD, les résidus accélèrent le rythme d'accumulation de la dette pendant la période 2020-25 et ce rythme devient insoutenable par la suite.

exceptionnelles de 2011 plutôt que par des emprunts. Il est donc nécessaire de mener une politique macroéconomique saine et de gérer la dette prudemment, notamment en recourant principalement à des financements extérieurs concessionnels, afin de préserver la viabilité de la position extérieure. En outre, il sera nécessaire d'opérer des réformes structurelles énergiques et d'améliorer le climat des affaires pour réaliser le potentiel de croissance de la Guinée, en particulier dans les secteurs des mines et de l'agriculture, et accroître les recettes budgétaires et les recettes à l'exportation. Il restera important de recourir principalement à des financements extérieurs concessionnels ; il sera important de renforcer la gestion de la dette comme prévu de manière à mettre en place une solide stratégie de la dette tournée vers l'avenir.

13. Les autorités ont souscrit dans l'ensemble aux conclusions de cette AVD.

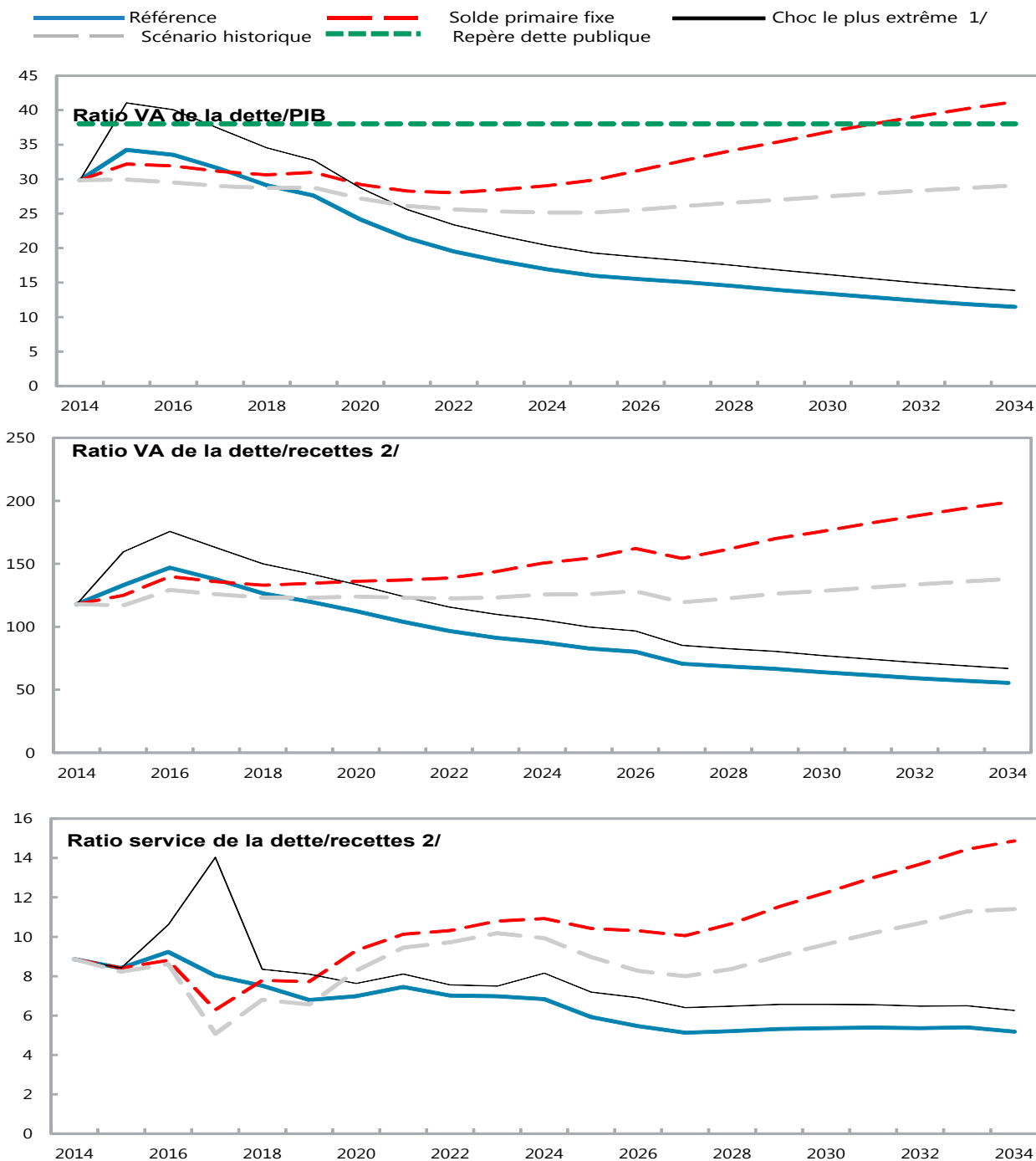
Graphique 2. Guinée : Indicateurs de la Dette Extérieure Contractée et Garantie par l'État dans Différents Scénarios, 2014–34 1/



Sources : autorités nationales; estimations et projections des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; au c., à un choc des exportations; au d., à une combinaison de chocs; au e., à un choc des exportations; et au f., à une combinaison de chocs.

Graphique 3. Guinée : Indicateurs de la Dette Publique dans Différents Scénarios, 2014–34 ^{1/}



1/ Le test de résistance les plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant.

Tableau 3a. Guinée : Cadre de Viabilité de la Dette Extérieure, Scénario de Référence, 2011–34^{1/}
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne historique ^{6/}	Ecart-type ^{6/}	Projections						2014-2019		2020-2034	
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	2024	2034	Moyenne
Dette extérieure (nominale) 1/	67.5	19.4	22.1			25.9	31.0	34.1	34.4	33.3	32.5	22.2	16.4		
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	67.5	19.4	22.1			25.9	31.0	34.1	34.4	33.3	32.5	22.2	16.4		
Variation de la dette extérieure	-3.2	-48.1	2.7			3.8	5.1	3.1	0.4	-1.2	-0.8	-1.2	-0.4		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	10.6	11.3	16.7			17.2	13.1	6.0	3.2	-1.0	3.8	-14.6	2.1		
Déficit extérieur courant hors intérêts	17.9	28.0	21.3	10.4	9.3	17.9	13.6	17.9	27.0	43.1	51.0	-8.9	6.2	2.1	
Déficit de la balance des biens et services	18.6	27.0	18.7			17.0	13.9	18.1	27.2	43.6	50.7	-11.2	-1.6		
Exportations	32.2	30.6	25.3			23.4	23.1	22.3	22.0	21.4	20.3	57.4	40.5		
Importations	50.9	57.6	44.1			40.3	37.0	40.4	49.2	65.0	71.1	46.2	38.9		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-8.5	-6.1	-4.3	-6.5	1.7	-5.3	-6.6	-5.3	-5.2	-5.0	-4.8	-3.2	-1.6	-2.7	
<i>dont : officiels</i>	-2.2	-1.0	-0.4			-1.5	-4.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.2	-0.4		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	7.8	7.1	6.8			6.3	6.3	5.1	5.0	4.5	5.1	5.5	9.5		
IDE nets (négatifs = entrées)	-5.6	-11.4	-2.8	-5.3	3.2	-0.9	-1.0	-10.5	-21.6	-41.8	-45.6	-4.9	-3.7	-6.7	
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.7	-5.4	-1.7			0.1	0.4	-1.4	-2.1	-2.2	-1.6	-0.8	-0.5		
Contribution du taux d'intérêt nominal	1.0	0.7	0.2			0.2	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-2.7	-2.3	-0.4			-0.1	0.1	-1.8	-2.6	-2.6	-2.0	-1.1	-0.7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	0.0	-3.7	-1.5				
Résiduel (3-4) 3/	-13.8	-59.3	-14.1			-13.4	-7.9	-2.9	-2.9	-0.2	-4.7	13.4	-2.5		
<i>dont : financement exceptionnel</i>	-1.6	-39.9	0.0			0.0	-2.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VA de la dette extérieure 4/	13.4			16.0	19.2	21.0	21.1	20.5	20.2	14.1	10.6		
En pourcentage des exportations	53.0			68.7	83.2	94.1	95.8	95.5	99.3	24.5	26.3		
VA de la dette extérieure CGE	13.4			16.0	19.2	21.0	21.1	20.5	20.2	14.1	10.6		
En pourcentage des exportations	53.0			68.7	83.2	94.1	95.8	95.5	99.3	24.5	26.3		
En pourcentage des recettes publiques	73.0			85.8	92.9	102.6	102.8	98.5	96.8	80.1	52.7		
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	13.4	13.7	2.8			3.0	3.3	4.3	4.1	4.4	4.4	1.8	2.5		
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	13.4	13.7	2.8			3.0	3.3	4.3	4.1	4.4	4.4	1.8	2.5		
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	25.8	20.8	3.8			3.7	3.7	4.7	4.4	4.5	4.3	6.0	5.0		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.9	1.2	1.2			1.2	1.0	0.7	0.5	0.2	0.7	-2.4	1.2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	21.1	76.1	18.6			14.1	8.5	14.8	26.6	44.3	51.8	-7.7	6.6		
Principales hypothèses macroéconomiques															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.9	3.8	2.3	2.6	1.4	0.4	-0.3	6.5	8.3	8.4	6.4	4.9	5.3	4.5	5.1
Déflateur du PIB en dollars (variation en pourcentage)	0.0	5.9	8.1	4.4	15.4	6.1	8.1	3.8	1.8	1.7	1.6	3.8	3.4	1.5	2.8
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	1.4	1.2	0.9	1.4	0.3	1.1	1.6	1.6	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.6	1.5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	12.9	4.4	-8.5	6.6	13.5	-1.8	6.5	6.7	9.0	7.2	2.7	5.0	13.8	-1.9	15.1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	49.7	24.6	-15.4	14.0	20.4	-2.5	-1.1	20.6	34.2	45.7	18.1	19.2	4.7	1.6	-4.2
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	37.9	40.8	44.8	48.4	48.4	42.0	43.7	42.0	35.2	38.7
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du PIB)	16.8	20.1	18.4			18.7	20.7	20.4	20.5	20.8	20.9	17.6	20.2	19.2	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.2	0.1	0.1			0.6	0.6	0.5	0.5	0.4	0.4	0.5	0.4		
<i>dont : dons</i>	0.2	0.1	0.1			0.4	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3	0.2		
<i>dont : prêts concessionnels</i>	0.0	0.0	0.0			0.1	0.3	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.3		
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	0.0	0.0	0.0			8.6	8.1	4.9	4.3	3.5	3.1	2.3	1.0	1.8	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	0.0	0.0	0.0			72.3	64.6	61.1	67.5	72.4	69.9	73.3	53.7	66.8	
<i>Pour mémoire :</i>															
PIB nominal (milliards de dollars)	5.1	5.6	6.2			6.6	7.2	7.9	8.7	9.6	10.4	18.6	33.1		
Croissance du PIB nominal en dollars	4.0	9.9	10.6			6.5	7.8	10.6	10.2	10.2	8.1	8.9	8.9	6.1	8.1
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars)	0.8			1.0	1.4	1.6	1.8	1.9	2.0	2.5	3.4		
(VAt - VAt-1)/PIBt-1 (en pourcentage)			3.5	4.8	3.4	2.3	1.5	1.5	2.8	0.5	0.4	0.5
Envois de fonds bruts des travailleurs (millions de dollars)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
VA de la dette extérieure CGE (en % du PIB + envois de fonds)	13.4			16.0	19.2	21.0	21.1	20.5	20.2	14.1	10.6		
VA de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	53.0			68.7	83.2	94.1	95.8	95.5	99.3	24.5	26.3		
Service de la dette extérieure CGE (en % des exportations+envois de fonds)	2.8			3.0	3.3	4.3	4.1	4.4	4.4	1.8	2.5		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g p)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 3b. Guinée : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2014–34

	Projections							2034
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	19	21	21	20	20	14	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	16	14	15	16	18	18	60	77
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	16	21	23	25	24	25	19	18
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	16	19	21	21	21	20	14	11
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 3/	16	21	25	25	24	24	16	11
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	16	23	29	29	28	28	19	15
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 4/	16	19	26	26	25	25	17	12
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	21	34	34	32	32	22	15
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	16	26	28	28	27	27	19	14
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	69	83	94	96	95	99	25	26
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	69	62	68	72	86	89	104	189
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	69	90	105	111	114	122	34	46
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	69	82	91	93	92	97	24	26
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 3/	69	103	149	150	149	155	38	37
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	69	82	91	93	92	97	24	26
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 4/	69	84	118	119	118	123	30	29
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type		89	141	141	140	145	35	34
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	69	82	91	93	92	97	24	26
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	86	93	103	103	99	97	80	53
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	86	70	74	77	88	87	341	380
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	86	100	114	120	118	119	110	91
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	86	90	103	103	99	98	81	53
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 3/	86	101	124	123	117	115	94	57
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	86	111	140	141	135	134	110	72
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 4/	86	94	129	128	122	120	97	58
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	86	102	165	163	156	153	124	73
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	86	127	137	137	132	131	108	71

Tableau 3b. Guinée : Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2014–34 (suite)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	3	3	4	4	4	4	2	2
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	3	3	4	4	4	4	3	13
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	3	3	4	5	5	6	2	3
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	3	3	4	4	4	4	2	2
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 3/	3	4	6	6	6	7	3	4
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	3	3	4	4	4	4	2	2
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 4/	3	3	4	5	5	5	2	3
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	3	4	5	6	6	6	3	3
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	3	3	4	4	4	4	2	2
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	4	4	5	4	5	4	6	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2014-2034 1/	4	4	4	4	4	4	11	25
A2. Nouveaux prêts du secteur public à des conditions moins favorables en 2014-2034 2/	4	4	5	5	6	6	7	7
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-2016	4	4	5	5	5	4	6	5
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 3/	4	4	5	5	5	5	7	6
B3. Déflateur du PIB en \$ à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	4	5	7	6	6	6	8	7
B4. Flux non générateurs d'endettement nets à leur moyenne historique moins un écart-type en 2015-16 4/	4	4	5	5	5	5	8	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	4	4	6	7	7	6	10	7
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2015 5/	4	5	6	6	6	6	8	7
<i>Pour mémoire :</i>								
Élément don projeté du financement résiduel (financement requis par rapport au scénario de référence) 6/	36	36	36	36	36	36	36	36

Sources : autorités nationales; estimations et projections des deux institutions.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.
2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et le différé d'amortissement et les échéances sont les mêmes que dans le scénario de référence.
3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).
4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.
5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.
6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables), où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 4a. Guinée : Cadre de Viabilité de la Dette du Secteur Public, Scénario de Référence, 2014-34
(En pourcentage)

	Effectif			Moyenne	Écart type	Estimation						Projections		
	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-19 Moyenne	2024	2034
Dette du secteur public 1/	77.8	31.9	35.9			39.7	46.0	46.7	44.8	41.9	39.9			
<i>dont : libellée en devises</i>	67.5	19.4	22.1			25.9	31.0	34.1	34.4	33.3	32.5		25.0	17.3
Variation de la dette du secteur public	-21.9	-45.9	4.0			3.8	6.3	0.6	-1.8	-2.9	-2.1		-1.6	-0.5
Flux générateurs d'endettement identifiés	-10.4	-42.0	3.0			2.6	4.7	0.1	-1.9	-2.9	-2.1		-1.6	-0.5
Déficit primaire	-0.7	1.9	4.3	1.6	4.8	3.6	6.6	3.1	2.1	0.8	0.7	2.8	0.2	0.3
Recettes et dons	20.2	22.5	19.6			25.3	25.7	22.8	22.9	23.0	23.0		19.3	20.7
<i>dont : dons</i>	3.4	2.4	1.2			6.6	5.1	2.4	2.4	2.3	2.2		1.7	0.5
Dépenses primaires (hors intérêts)	19.5	24.4	23.9			28.9	32.4	25.9	25.0	23.8	23.7		19.5	21.0
Dynamique automatique de la dette	-8.1	-10.8	-1.3			-1.0	-1.9	-3.0	-4.0	-3.7	-2.7		-1.8	-0.8
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-7.7	-3.4	-0.5			-0.3	-0.1	-3.1	-3.9	-3.8	-2.7		-1.5	-0.8
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-4.0	-0.5	0.2			-0.1	-0.2	-0.3	-0.4	-0.3	-0.2		-0.1	-0.1
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-3.7	-2.9	-0.7			-0.1	0.1	-2.8	-3.6	-3.5	-2.5		-1.3	-0.8
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.4	-7.4	-0.8			-0.7	-1.8	0.2	-0.1	0.1	-0.1	
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.6	-33.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	-1.6	-33.2	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0
Résiduel, y compris variations des actifs	-11.4	-3.9	1.0			1.2	1.6	0.6	0.1	0.0	0.0		0.0	0.0
Autres indicateurs de viabilité														
VA de la dette du secteur public	27.2			29.8	34.2	33.5	31.5	29.1	27.6		16.9	11.5
<i>dont : libellée en devises</i>	13.4			16.0	19.2	21.0	21.1	20.5	20.2		14.1	10.6
<i>dont : extérieure</i>	13.4			16.0	19.2	21.0	21.1	20.5	20.2		14.1	10.6
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette s. pub.)
Besoin de financement brut 2/	4.7	7.1	6.0			5.9	8.8	5.2	3.9	2.5	2.2		1.5	1.4
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	138.8			118.0	133.0	147.0	137.5	126.5	119.9		87.6	55.5
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	148.1			159.7	165.5	164.1	153.4	140.2	132.2		96.2	56.9
<i>dont : extérieure 3/</i>	73.0			85.8	92.9	102.6	102.8	98.5	96.8		80.1	52.7
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	26.9	23.2	8.6			8.9	8.4	9.2	8.0	7.5	6.8		6.8	5.2
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	32.4	25.9	9.2			12.0	10.5	10.3	8.9	8.3	7.5		7.5	5.3
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	21.2	47.8	0.3			-0.2	0.3	2.4	3.9	3.7	2.8		1.8	0.8
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.9	3.8	2.3	2.6	1.4	0.4	-0.3	6.5	8.3	8.4	6.4	4.9	5.3	4.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	1.4	1.2	0.9	1.4	0.3	1.1	1.6	1.6	1.3	1.3	1.3	1.4	1.4	1.6
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-12.5	-1.2	2.1	-5.5	6.7	-0.2	-1.5	-1.8	-1.6	-0.5	0.6	-0.8	-0.2	-1.4
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	-0.5	-11.5	-4.1	0.6	19.7	-3.4
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	19.7	13.0	6.3	17.5	9.5	7.5	8.1	9.1	9.3	8.5	7.3	8.3	8.6	6.5
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	-26.7	29.9	0.2	0.4	13.4	21.4	11.6	-14.8	4.6	3.3	5.9	5.3	3.1	4.8
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	37.9	40.8	44.8	48.4	48.4	42.0	43.7	42.0	35.2

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex. administrations publiques ou secteur public non financier. Préciser également s'il s'agit de dette nette ou brute.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, sous réserve de la disponibilité de données.

Tableau 4b. Analyse de Sensibilité des Principaux Indicateurs de la Dette Publique, 2014–34
(En pourcentage)

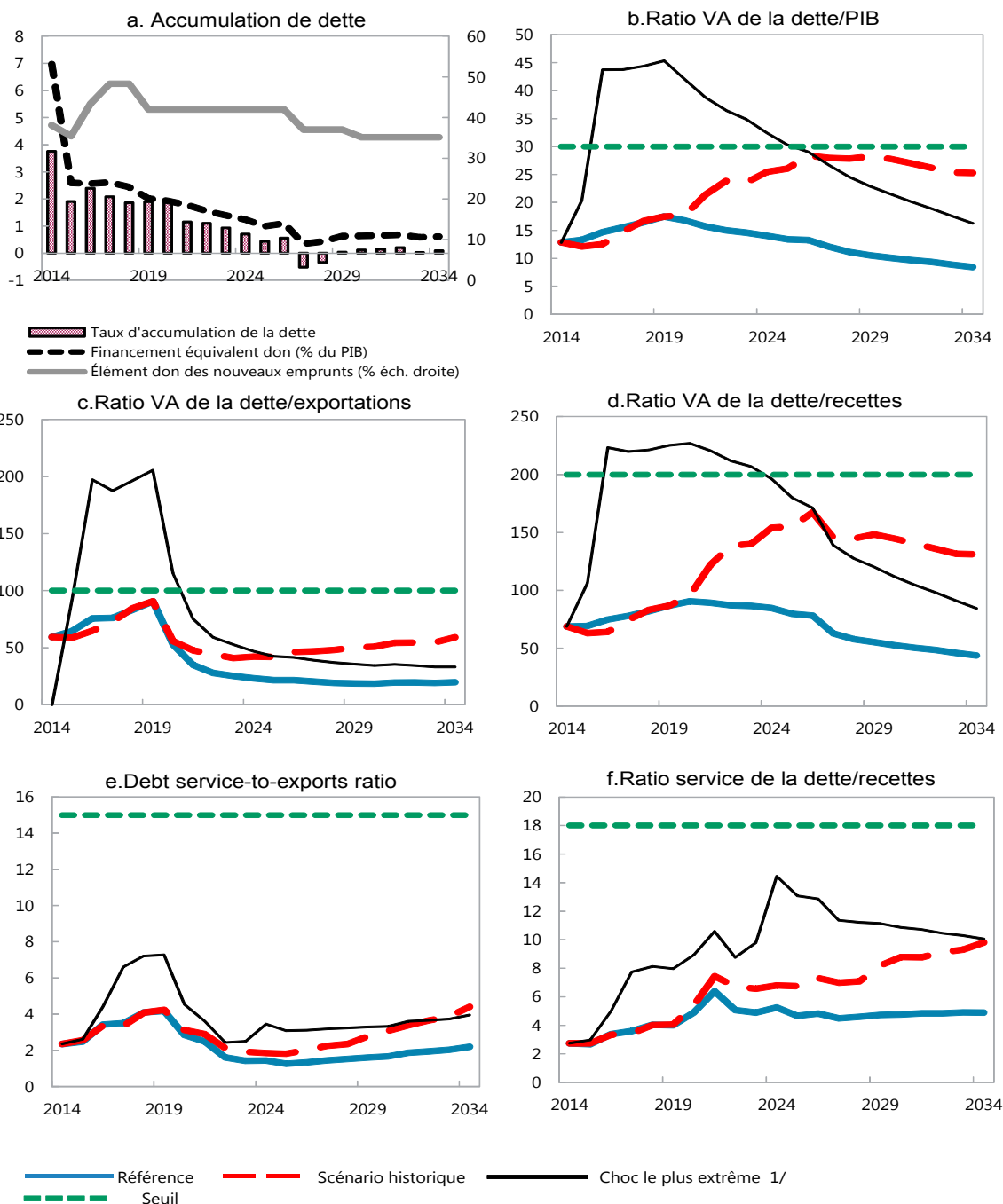
	Projections							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2024	2034
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	30	34	34	31	29	28	17	11
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	30	30	30	29	29	29	25	29
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2014	30	32	32	31	31	31	29	41
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	30	34	34	32	30	29	19	19
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	30	34	35	33	31	30	21	19
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	30	34	36	33	31	29	18	12
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	30	32	33	32	29	28	19	15
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	30	40	38	35	32	31	19	15
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	30	41	40	37	35	33	20	14
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	118	133	147	138	126	120	88	55
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	118	117	129	126	123	123	126	138
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2014	118	125	140	136	133	135	151	199
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	118	134	148	140	130	124	99	92
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	118	131	153	146	136	131	107	90
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	118	132	156	146	134	127	93	59
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	118	124	145	137	128	122	96	74
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	118	154	165	153	141	134	100	71
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	118	160	176	163	150	142	106	67
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	9	8	9	8	8	7	7	5
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	9	8	9	5	7	7	10	11
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2014	9	8	9	6	8	8	11	15
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	9	8	9	8	8	7	8	8
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	9	8	9	8	8	8	8	8
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2015-16	9	8	9	8	9	7	7	6
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	9	8	9	7	8	7	7	6
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2015	9	9	11	10	10	9	10	9
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2015	9	8	11	14	8	8	8	6

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services des deux institutions.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart-type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de projection.

2/ Les recettes comprennent les dons.

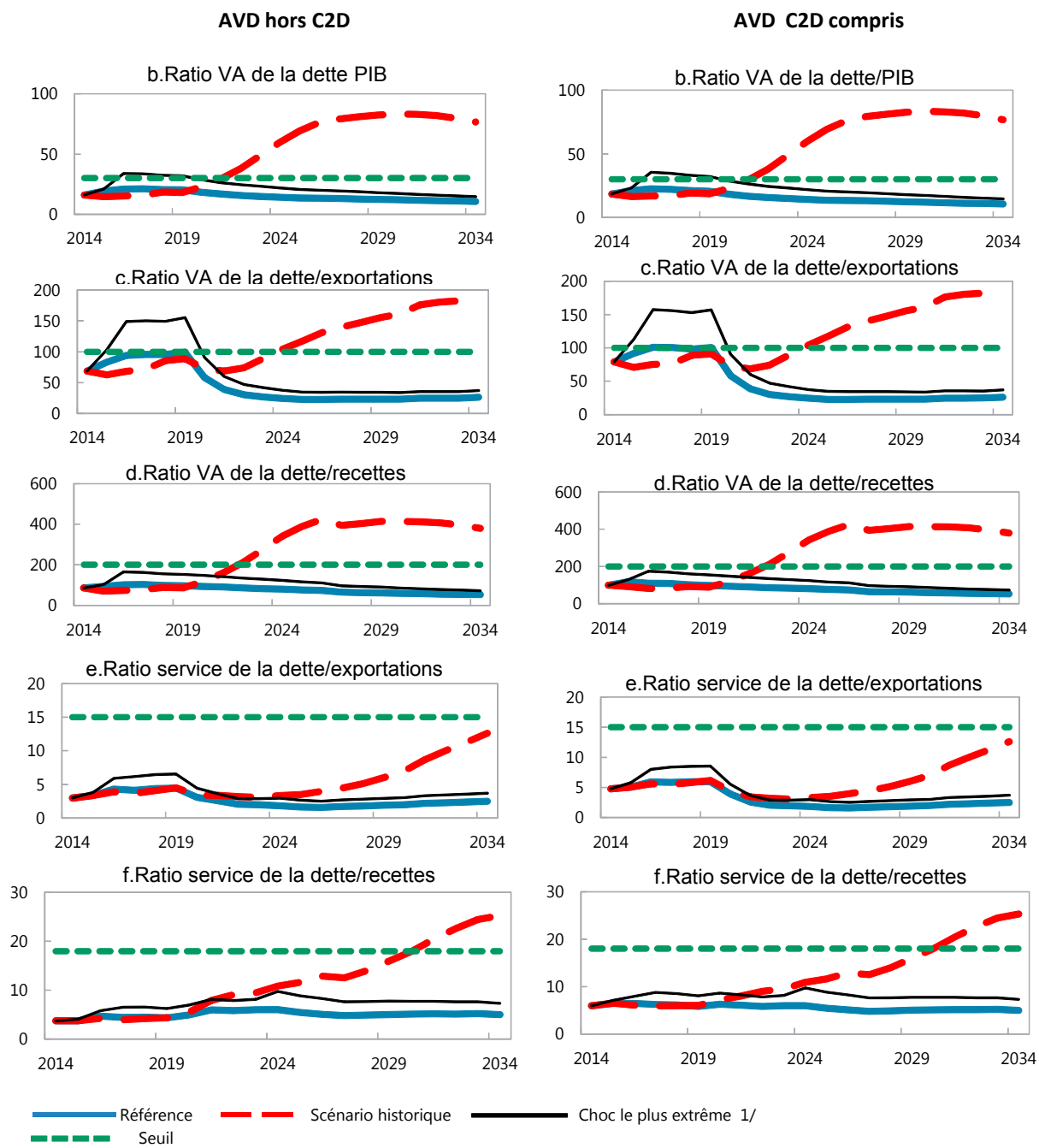
Graphique 4. Guinée: Indicateurs de la Dette Extérieure Publique et Garantie par l'État dans Différents Scénarios (AVD pour le Décaissement FCR, hors C2D), 2014–34 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; au c., à une combinaison de chocs; au d., à une combinaison de chocs; au e., à une combinaison de chocs; et au f., à une combinaison de chocs.

Graphique 5. Guinée : Comparaison AVD C2D Exclu/AVD C2D Inclus, 2014–34 ^{1/}



Sources : autorités nationales; estimations et projections des deux institutions.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2024 ou avant. Au graphique b., il correspond à une combinaison de chocs; au c., à un choc des exportations; au d., à une combinaison de chocs; au e., à un choc des exportations; et au f., à une combinaison de chocs.



Communiqué de presse n° 15/49
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 11 février 2015

Fonds monétaire international
Washington, DC 20431 (USA)

Le Conseil d'administration du FMI achève la cinquième revue de l'accord FEC avec la Guinée, approuve une augmentation de 63,6 millions de dollars des financements disponibles ainsi qu'une prolongation de l'accord FEC.

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la cinquième revue des résultats économiques obtenus par la Guinée dans le cadre du programme appuyé par un accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Cette décision du Conseil d'administration permet de décaisser immédiatement un montant équivalant à 45,135 millions de DTS (environ 63,6 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 136,935 millions de DTS (environ 192,9 millions de dollars).

En achevant cette revue, le Conseil a aussi approuvé une demande de prolongation de l'accord FEC en cours jusqu'à fin décembre 2015 ainsi qu'une augmentation de 45,135 millions de DTS des financements disponibles au titre de cet accord (environ 63,6 millions de dollars, soit 42,1 % de la quote-part), pour aider à rehausser les réserves internationales du pays ainsi que pour répondre à ses besoins budgétaires et aux besoins urgents de balance des paiements engendrés par la lutte contre l'épidémie d'Ebola.

Le Conseil d'administration a approuvé l'accord FEC triennal en faveur de la Guinée le 24 février 2012, pour un montant équivalant à 128,52 millions de DTS (voir [communiqué de presse no12/57](#)).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Naoyuki Shinohara, Président et Directeur général adjoint, a fait la déclaration suivante :

«La Guinée a connu une crise humanitaire et économique majeure causée par l'épidémie d'Ebola, mais les autorités y ont fait face de façon appropriée. Selon les estimations, la croissance économique a fortement ralenti en 2014; l'inflation a continué de baisser en dépit de la légère dépréciation du taux de change, et les réserves internationales ont été maintenues à un niveau satisfaisant. Dans cet environnement difficile, la politique budgétaire est restée prudente malgré une baisse considérable des recettes et les dépenses additionnelles rendues nécessaires par la lutte contre l'épidémie d'Ebola. Dans ce contexte, tout porte à croire que la pauvreté, qui était déjà très répandue, s'est accentuée.

«Malgré ces difficultés, les résultats obtenus dans le cadre du programme soutenu par la facilité élargie de crédit (FEC) ont été satisfaisants. Tous les critères de réalisation et tous les objectifs

indicatifs fixés pour fin juin 2014 ont été respectés, de même que la plupart des objectifs indicatifs de fin septembre. Cependant, les réformes structurelles ont avancé avec lenteur en raison essentiellement de l'épidémie d'Ebola, qui a restreint les capacités et provoqué des retards dans la prestation d'assistance technique.

«L'incertitude qui entoure l'impact et la durée de l'épidémie d'Ebola pèse sur les perspectives macroéconomiques à court terme et, selon les projections, le PIB réel devrait se contracter en 2015. Le budget de 2015, qui affecte des ressources à la lutte contre l'épidémie et préserve le vigoureux effort d'investissement public, prévoit un creusement du déficit budgétaire. L'accord de janvier 2015 sur les augmentations de salaires dans la fonction publique se situe dans les limites du budget de 2015, mais il réduira la flexibilité budgétaire à moyen terme. Il est toutefois important de veiller à ce que les recrutements prévus dans les secteurs sociaux se déroulent comme prévus. Pendant la période à venir, les autorités devraient poursuivre leur réforme de la fonction publique de manière à ce que la masse salariale reste financièrement supportable et qu'ils puissent dégager un espace pour les dépenses prioritaires.

«Il demeure essentiel que la communauté internationale maintienne son aide, sous forme de prêts hautement concessionnels et de dons ainsi que d'assistance technique. Il est rassurant de constater que les autorités ont la ferme volonté d'assurer la transparence des dépenses liées à l'épidémie d'Ebola et de mener à bien leur programme de réformes structurelles dans le cadre du programme afin de soutenir le redémarrage de la croissance économique au cours de la période à venir.

«L'intention de la Banque centrale d'assouplir la politique monétaire pour fournir suffisamment de liquidité au secteur privé est appropriée compte tenu du ralentissement de la croissance économique. L'inflation devrait aussi rester maîtrisée et le coefficient de couverture par les réserves internationales devrait rester satisfaisant.

«La réalisation des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté s'appuiera sur des réformes fondamentales visant à améliorer le climat des affaires, en particulier dans le secteur minier et celui de l'électricité, notamment par un meilleur suivi et une supervision renforcée du secteur bancaire. Des efforts soutenus sont aussi nécessaires pour renforcer le secteur de la santé et les dispositifs de protection sociale.

«Les administrateurs ont approuvé l'achèvement de la cinquième revue de l'accord FEC et le décaissement d'un montant équivalant à 45,135 millions de DTS au titre de cet accord, dont 26,775 millions de DTS à titre de soutien budgétaire pour couvrir une partie du coût budgétaire de la lutte contre l'épidémie d'Ebola, ainsi que la revue des assurances de financement. À la demande des autorités, ils ont approuvé la prolongation de l'accord en cours jusqu'à fin 2015 et une augmentation des financements disponibles au titre de cet accord.»

**Déclaration de Ngueto Tiraina Yambaye, administrateur pour la Guinée, et de
Siradiou Bah, conseiller principal auprès de l'administrateur
11 février 2015**

I. INTRODUCTION

Les autorités guinéennes, que nous représentons, tiennent à remercier le Conseil d'administration, la direction et les services du FMI de continuer de soutenir les efforts que la Guinée déploie pour faire face aux problèmes causés par la maladie à virus Ebola et pour mettre en œuvre le programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC). En dépit d'un environnement difficile, aggravé par l'évolution défavorable des prix des produits de base exportés, les autorités restent déterminées à atteindre les objectifs du programme. Cette détermination leur a permis d'atteindre tous les critères et objectifs quantitatifs établis pour fin juin et fin septembre 2014. Cependant, la mise en œuvre des réformes structurelles a été plus lente que prévu, deux repères structurels seulement ayant été atteints, en raison principalement des contraintes résultant de la plus grande importance qui est accordée par les autorités à la lutte contre la maladie à virus Ebola.

L'épidémie d'Ebola a des conséquences très néfastes sur la population et l'économie guinéennes. Selon des données récentes, environ 3.000 personnes ont été infectées, et le nombre de décès est estimé à plus de 1.700 à fin 2014. Sur le front économique, l'activité a beaucoup souffert après la fermeture des frontières par les pays voisins et les déplacements de population ; la production agricole, les transports, le commerce, le tourisme et les investissements étrangers ont fortement baissé. En conséquence, il est estimé que la croissance a ralenti nettement en 2014 et le déficit budgétaire s'est creusé du fait de la perte de recettes et de l'augmentation des dépenses de lutte contre l'épidémie d'Ebola, y compris de l'aide extérieure. La banque centrale a maintenu sa politique prudente, qui a permis de ramener l'inflation au-dessous de 10 %, contre 12 % en 2013, et les réserves de change ont augmenté, pour dépasser l'objectif fixé dans le programme.

Les autorités ont constamment redoublé d'efforts pour limiter l'expansion de l'épidémie d'Ebola, prendre soin des patients et préserver le système de santé publique. Avec l'aide de la communauté internationale, elles ont mis en place un solide plan de riposte à l'épidémie et ont créé un budget spécial qui comptabilisera l'aide financière de la communauté internationale et les ressources publiques consacrées à la lutte contre l'épidémie. Les autorités profitent de l'occasion pour remercier la communauté internationale, leurs partenaires au développement et le FMI de leur appui vigoureux, sous la forme de conseils et d'aide financière.

En dépit de l'environnement difficile auquel elles sont confrontées, les autorités guinéennes restent fermement déterminées à continuer de mettre en œuvre leur programme appuyé par la FEC et à en atteindre les objectifs afin de renforcer la stabilité macroéconomique, de promouvoir une croissance plus rapide et solidaire, et de mettre fin à la crise Ebola. Sur la base de la bonne exécution du programme, les autorités guinéennes demandent au Conseil

d'administration du FMI d'approuver la cinquième revue de l'accord appuyé par la FEC. Elles demandent aussi une prolongation de l'accord FEC jusqu'à fin décembre 2015 à l'appui de leur programme de réformes, ainsi qu'une augmentation de l'aide financière du FMI de 42,1 % de la quote-part, dont 25 % décaissés sous la forme d'aide budgétaire dans le cadre de la cinquième revue et 17,1 % décaissés dans le cadre de la septième revue. L'augmentation de l'accès aux ressources du FMI permettra d'accroître les réserves de change, ainsi que de satisfaire les besoins de financement du budget et de la balance des paiements qui résultent de la lutte contre l'épidémie d'Ebola.

II. ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DU PROGRAMME

La mise en œuvre soutenue d'une politique économique prudente dans le cadre du programme appuyé par la FEC a permis aux autorités de renforcer la stabilité macroéconomique et de faire avancer les réformes structurelles en dépit de l'impact considérable de l'épidémie d'Ebola au deuxième semestre de 2014 et des contraintes de capacité résultant des problèmes rencontrés pour mobiliser l'assistance technique nécessaire. Tous les critères de réalisation pour fin juin 2014 ont été remplis et la plupart des objectifs indicatifs pour fin septembre 2014 ont été atteints aussi. Selon des données préliminaires, les critères de réalisation pour fin décembre 2014 ont été remplis aussi.

Dans le secteur budgétaire, les autorités ont continué de mettre en œuvre le budget en base caisse qui leur a permis de maintenir les dépenses dans les limites du financement disponible. Étant donné la persistance de la crise Ebola, les recettes budgétaires ont été inférieures aux projections fin septembre 2014 et l'aide budgétaire est restée en deçà des projections. En compensation, les autorités ont continué de limiter les dépenses afin d'atteindre les objectifs du programme. Dans ce contexte, la baisse des dépenses d'investissement a conduit à l'inobservation des objectifs indicatifs du programme pour les dépenses prioritaires. Néanmoins, des progrès satisfaisants ont été accomplis dans le renforcement des finances publiques, avec l'adoption du projet de loi sur la gouvernance financière des entreprises publiques, la signature du décret sur le dispositif de gouvernance des finances publiques, l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et l'adoption du projet révisé de code douanier. En outre, les autorités mettent en œuvre le plan d'action à moyen terme pour l'amélioration de la gestion de la dette. Des progrès remarquables ont été accomplis aussi dans les réformes de la fonction publique, avec l'achèvement du recensement biométrique en août 2014.

En ce qui concerne la politique monétaire, tous les objectifs du programme ont été atteints à l'exception de l'objectif indicatif de fin septembre pour les avoirs intérieurs nets de la banque centrale. Les réserves internationales nettes ont dépassé les objectifs du programme. Cela s'explique par un assouplissement progressif de la politique monétaire, avec la réduction du taux directeur à 13 % et l'abaissement à 20 % du coefficient de réserves obligatoires. En conséquence, le crédit au secteur privé a progressé de 30 % en 2014. La santé du système financier s'est améliorée depuis 2013, avec la baisse des prêts improductifs et la hausse du ratio de solvabilité des banques. Les autorités examinent par ailleurs avec les parties prenantes une nouvelle réglementation pour la banque et les assurances, ainsi que la microfinance.

Les autorités ont poursuivi les **réformes structurelles** visant à améliorer le climat des affaires. En juillet 2014, elles ont adopté le programme de réforme de la justice visant entre autres à renforcer la protection des titres fonciers et l'application des contrats commerciaux. En octobre, elles ont mis en place le Conseil présidentiel des investissements et des partenariats public-privé, chargé de réduire les délais pour les investisseurs, de simplifier les procédures administratives et de mettre en place des normes conformes aux normes internationales. Avec l'assistance technique des partenaires au développement et du FMI, des progrès ont été accomplis dans les réformes du secteur minier. Le rôle de la Société guinéenne de participation minière (Soguipami) et ses relations avec l'administration publique ont été redéfinies. L'Assemblée nationale a adopté le nouveau code pétrolier en décembre 2014.

Rapport d'avancement DSRP

En décembre 2014, les autorités ont publié le premier rapport d'avancement annuel pour 2013 sur la mise en œuvre du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2013-15). Le rapport souligne que les chocs subis en 2013-14 ont entravé les efforts déployés par les autorités pour réduire la pauvreté. Cependant, il note aussi que les réformes opérées dans la gestion des finances publiques ont permis d'améliorer la fourniture des services publics. Le rapport d'avancement pour 2014 sera achevé d'ici le milieu de 2015 et contribuera à la préparation d'un nouveau DSRP qui s'inspirera des deux rapports d'avancement et tiendra compte des implications de l'épidémie d'Ebola pour les secteurs sociaux.

III. PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES POUR 2015

Les autorités guinéennes sont pleinement déterminées à poursuivre leurs relations étroites avec le FMI, ainsi qu'à mettre en œuvre une politique macroéconomique saine et des réformes structurelles afin de favoriser une croissance soutenue et de consolider la viabilité budgétaire et extérieure. Étant donné le sérieux impact de l'épidémie d'Ebola sur le pays, elles sont aussi conscientes du fait que cette épidémie pèsera sur les perspectives macroéconomiques à court terme. À cet égard, elles sont déterminées, avec l'appui de leurs partenaires au développement, à continuer d'intensifier la lutte contre l'épidémie afin d'en éradiquer les effets, d'améliorer leurs politiques et de renforcer leurs capacités institutionnelles et humaines. En particulier, la politique budgétaire sera prudente et cherchera à absorber les effets de l'épidémie d'Ebola et à soutenir la croissance compte tenu du financement disponible. La politique monétaire appuiera la croissance du secteur privé et la politique de change continuera de mettre l'accent sur la stabilité du franc guinéen, tout en maintenant les réserves de change de la banque centrale à un niveau adéquat. Les réformes structurelles visant à améliorer le climat des affaires et de l'investissement continueront d'être renforcées.

Politique budgétaire

Le 18 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté le budget 2015, qui tient compte de l'augmentation des dépenses due à l'épidémie d'Ebola et vise à maintenir des investissements adéquats pour soutenir la croissance. Le déficit de base attendu est de 6,6 % du PIB, contre une estimation de 5,7 % du PIB en 2014. Les recettes s'établiront à 20,7 % du PIB, soit une hausse de 2 points de pourcentage du PIB par rapport à 2014, en raison notamment d'une augmentation considérable des impôts indirects, d'une amélioration des organismes de perception et de la mise en place de la nouvelle taxe sur les télécommunications. Les dépenses devraient augmenter considérablement en 2015 en raison de l'épidémie d'Ebola et de la mise en œuvre en trois étapes de l'accord signé avec les syndicats début janvier 2015 pour augmenter le salaire de base de 40 %. Pour financer cette augmentation salariale, les autorités annuleront les recrutements en 2015 pour les secteurs non prioritaires, mettront en œuvre les conclusions du recensement biométrique et réviseront l'impact financier de l'application des statuts particuliers.

Compte tenu de la baisse des prix mondiaux du pétrole, les autorités ont abaissé de 10 % les prix des carburants à la pompe fin janvier. Cela contribuera à renforcer la crédibilité du mécanisme d'ajustement des prix qui a été mis en place au début de 2014. Pour financer le budget 2015, les autorités comptent sur des financements extérieurs principalement sous la forme de dons et de prêts concessionnels, et ont l'intention aussi d'émettre des bons et les obligations sur le marché local pour un montant équivalant au maximum à 2 % du PIB. En vue d'assurer la bonne gestion de cette émission et la viabilité à moyen terme, les autorités ont demandé l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale pour préparer une stratégie à moyen terme. En ce qui concerne le budget spécial établi pour lutter contre l'épidémie d'Ebola, les autorités ont bénéficié d'une assistance du FMI pour établir un dispositif de gouvernance permettant d'assurer la transparence de l'utilisation de l'aide des donateurs grâce à la production de rapports d'exécution réguliers et à des audits périodiques effectués par un cabinet reconnu à l'échelle internationale.

Dans les efforts qu'elles déploient pour assurer la viabilité de la dette, les autorités sont déterminées à donner la priorité aux prêts concessionnels et aux dons sur le plan du financement extérieur. Cependant, elles savent que, l'offre de ressources concessionnelles étant limitée, le financement de grands projets d'infrastructure pourrait être difficile et exigera de redoubler d'efforts pour identifier de nouveaux moyens d'obtenir les ressources nécessaires. Les services du FMI seront consultés sur toutes les décisions prises par les autorités.

Politique monétaire et politique financière

Les autorités continueront d'assouplir leur politique monétaire de manière progressive et prudente tout en tenant compte de l'évolution de l'inflation. Elles ont l'intention de mobiliser des financements intérieurs pour atténuer les effets de l'épidémie d'Ebola en vendant des titres au public. Le marché interbancaire en franc guinéen sera encouragé avec la mise en œuvre d'un guichet open market d'ici fin mars 2015. Par ailleurs, le taux directeur et le coefficient de réserves obligatoires seront réduits de manière à assurer une liquidité suffisante

dans le système bancaire afin d'encourager l'octroi de prêts bancaires au secteur privé. En outre, les ventes de devises sur le marché des changes interbancaire seront accrues de manière à contenir les effets négatifs du financement bancaire sur l'inflation, tout en atteignant l'objectif fixé en matière de réserves de change.

Afin de renforcer le secteur bancaire et le secteur financier, des mesures audacieuses seront mises en œuvre en 2015. Outre le renforcement du contrôle bancaire, il s'agit de l'adoption de la stratégie nationale de finance inclusive, du renforcement des établissements de microfinance et de la mise en place d'une centrale des risques. Les autorités ont l'intention aussi d'achever la révision du code des assurances et d'émettre des directives qui encouragent le développement des services financiers mobiles.

Réformes structurelles

Les autorités continueront de chercher à améliorer le climat des affaires en vue d'encourager le développement du secteur privé et d'exploiter les ressources naturelles du pays. Les principales mesures structurelles visent à renforcer la gestion des finances publiques, à réformer la fonction publique, à améliorer le climat de l'investissement, à poursuivre la réforme du secteur minier et à accroître l'offre d'électricité, tout en rétablissant la viabilité financière du secteur de l'électricité. Les réformes dans le secteur agricole seront poursuivies afin d'améliorer le rendement et la production, avec le renforcement des capacités des organismes chargés des études agronomiques, des activités de vulgarisation, ainsi que de la formation et du matériel des agriculteurs.

IV. CONCLUSION

En dépit des difficultés considérables auxquelles elles font face en raison notamment de l'épidémie d'Ebola et de la baisse des prix des produits de base, les autorités guinéennes sont déterminées à accélérer la mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC et à en atteindre les objectifs. Étant donné que des antécédents satisfaisants ont été établis dans le cadre du programme, les autorités guinéennes seraient reconnaissantes aux administrateurs de souscrire à l'achèvement de la cinquième revue, à la prolongation de l'accord FEC et à une augmentation de l'aide financière du FMI. Avec l'aide soutenue du FMI, elles espèrent aussi que la communauté internationale continuera de les appuyer vigoureusement afin qu'elles puissent surmonter les problèmes de santé publique actuels, ainsi que réaliser une croissance plus rapide, soutenue et solidaire, et réduire considérablement la pauvreté.